



25 | 2024 (numéro ouvert)

Tourismes et transitions écologiques

Tourism and ecological transitions

Sylvie Clarimont, Émeline Hatt et Steve Hagimont (dir.)



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/tourisme/6877>

DOI : [10.4000/12y6l](https://doi.org/10.4000/12y6l)

ISSN : 2492-7503

Éditeur

Association Mondes du tourisme

Référence électronique

Sylvie Clarimont, Émeline Hatt et Steve Hagimont (dir.), *Mondes du Tourisme*, 25 | 2024, « Tourismes et transitions écologiques » [En ligne], mis en ligne le 30 juin 2024, consulté le 17 décembre 2024. URL : <https://journals.openedition.org/tourisme/6877> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/12y6l>

Légende de couverture

Spectaculaire belvédère aménagé dans un site naturel renommé : Castroviejo, province de Soria (région de Castille et León, Espagne).

Crédits de couverture

Photo © S. Clarimont, août 2024

Ce document a été généré automatiquement le 17 décembre 2024.

Numéro ouvert en juin 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

SOMMAIRE

Éditorial

Mondes du tourisme : *permanences et évolutions*

Christophe Guibert et Isabelle Frochot

Dossier - **Tourismes et transitions écologiques**

Tourism and ecological transitions

Introduction. Tourismes et transitions écologiques

Sylvie Clarimont, Émeline Hatt et Steve Hagimont

Introduction. Tourismes et transitions écologiques

Sylvie Clarimont, Émeline Hatt et Steve Hagimont

Entre pierres et bétons, routes de montagne et transitions écologiques du tourisme, l'exemple du Vercors (1870-2023)

Emma-Sophie Mouret

Accessing contested landscapes: a political ecology of tree planting in the Lake District

Wallerand Bazin

Faire bifurquer le tourisme hivernal ? Controverses et mobilisations socio-environnementales autour de la transition écologique dans une station alpine (La Clusaz, France)

Mikaël Chambru et Marion Picard

Poursuivre la réflexion

Sciences du tourisme et transition environnementale : quelle place pour le scientifique ?

Vincent Vlès

Éditorial

Mondes du tourisme : permanences et évolutions

Christophe Guibert et Isabelle Frochot

- 1 Depuis 2010, année de création d'une revue pluridisciplinaire de recherche en tourisme dans le monde académique francophone, deux directeurs ont eu les clés de *Monde du tourisme* : Philippe Violier (2010-2019) puis Mathis Stock (2019-2024), tous deux professeurs de géographie. Que Mathis soit ici chaleureusement remercié pour son dynamisme et son activité continue au sein de la revue ces cinq dernières années. La revue témoigne également toute sa gratitude envers les différents collègues évaluant les articles soumis pour leur engagement sans faille. Depuis 2024 et la 25^e livraison de la revue, le comité de rédaction est sous la responsabilité combinée d'Isabelle Frochot et de Christophe Guibert, respectivement maîtresse de conférences HDR en sciences de gestion et professeur des universités en sociologie, et c'est donc une nouveauté à double titre : gouvernance à deux têtes et ouverture disciplinaire sont dorénavant de mise pour le quinzième anniversaire de la revue et les prochaines années.
- 2 La vie d'une revue scientifique en « science ouverte » (*open access*) est singulière : elle n'est pas soumise à un quelconque objectif de rentabilité économique et, de ce fait, poursuit un développement à la fois itératif et lent, sur un temps long. Les actualités, conjonctures et autres controverses caractérisant le champ du tourisme appellent à une analyse qui doit convoquer plusieurs disciplines – sciences sociales ou sciences de gestion –, surtout en périodes de « crises » (pandémie, géopolitique) et de reconfigurations sociales et économiques pour le moins structurantes (dans le désordre : mobilités, télétravail, genre, etc.). L'évolution continue et résiliente du fait touristique rencontre également des questionnements croissants qui se sont invités dans la sphère publique (p. ex., de manière parfois performative, le « surtourisme »). Le tourisme est bel et bien un fait social total... C'est à ce titre qu'il doit être étudié et analysé de manière sérieuse et objective, en convoquant une gamme de disciplines pour en analyser les significations plurielles, ce que la revue poursuit comme principe premier. *Mondes du tourisme* s'oppose en outre à la « *fast science* », comme le rappelait Mathis Stock dans son « Édito » en 2019¹, ou encore aux études de cas mal contrôlées, aux comparaisons hasardeuses et autres excès de « mathématisme ». La reconnaissance

du CNRS ces dernières années (avec le soutien de l'InSHS²) confirme et conforte d'ailleurs le positionnement et les choix scientifiques de l'équipe de *Mondes du tourisme*.

- 3 Si le projet scientifique d'une part (rappelé dans l'Édito du 15^e numéro³) et les diverses rubriques de la revue (articles scientifiques publiés en dossiers thématiques ou en *varia*, comptes-rendus de thèses, lectures critiques, cartes blanches, etc.) d'autre part, stabilisées et dorénavant reconnues, ne sont plus remis en question, la revue poursuit des ajustements d'ordre organisationnel :
 - Le comité de rédaction a été renforcé avec l'arrivée de nouveaux collègues en sciences humaines et sociales spécialistes de champs spécifiques dans l'étude des phénomènes touristiques (entendus nécessairement au sens large).
 - Il a été décidé que la direction du comité scientifique, choisie de manière collégiale par le comité de rédaction, serait en fonction pour une durée de quatre années, renouvelable une fois.
 - Des dossiers pourront, selon la thématique identifiée, être alimentés en continu dans le cas où des productions et résultats scientifiques nouveaux venaient à renouveler ou à alimenter un dossier déjà constitué.
- 4 Gageons, que ces paramètres et les choix engagés depuis de nombreuses années permettront de maintenir *Mondes du tourisme* comme une revue de référence dans la recherche académique francophone et anglophone.
- 5 Nous vous souhaitons une bonne lecture du dossier que forme la 25^e livraison de la revue. Intitulé « Tourismes et transitions écologiques », thème ô combien central et primordial, ce dossier est coordonné par Sylvie Clarimont, Émeline Hatt et Steve Hagimont.

NOTES

1. Mathis Stock, « *Mondes du tourisme* : un projet scientifique renouvelé », *Mondes du tourisme*, n° 15, 2019 : <https://doi.org/10.4000/tourisme.2291>.
 2. Institut des sciences humaines et sociales du CNRS.
 3. Stock, *op. cit.*
-

AUTEURS

CHRISTOPHE GUIBERT

Professeur des universités en sociologie, Université d'Angers, ESTHUA, Institut national de tourisme – INNTO France, Laboratoire ESO (UMR CNRS 6590)
christophe.guibert[at]univ-angers.fr

ISABELLE FROCHOT

Maîtresse de conférences HDR en sciences de gestion, Université de Bourgogne, STAPS,
Laboratoire CREGO (UR 7317)
isabelle.frochot[at]u-bourgogne.fr

Dossier - Tourismes et transitions écologiques

Tourism and ecological transitions

Introduction. Tourismes et transitions écologiques

Sylvie Clarimont, Émeline Hatt et Steve Hagimont

- 1 La transition écologique est devenue un élément incontournable et constitue un référentiel majeur des politiques publiques, en France et dans le monde, allant parfois jusqu'à éclipser ou remplacer celui du développement durable (Theys, 2020 ; Girard, 2022). En témoignent, en France, la création du Conseil national de la transition écologique (2012), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ou encore le changement de dénomination, en 2017, du ministère de l'Écologie et du Développement durable en ministère de la Transition écologique et solidaire. Pourtant, le contenu de la notion de « transition écologique » demeure flou, peu stabilisé, et renvoie à des pratiques et des conceptions différentes, que celle-ci soit envisagée comme « un passage, un entre-deux, une période d'instabilité et de tâtonnements entre deux phases de stabilité » (Theys, 2017) ou comme un cheminement, une mise en mouvement vers un horizon défini à l'avance, un avenir souhaité (Chabot, 2015). Toutes les approches s'accordent cependant sur la nécessité, voire l'urgence, du changement, prenant appui sur des constats scientifiques de plus en plus alarmistes.
- 2 Face au caractère inéluctable du réchauffement climatique et à la gravité de la crise environnementale, les acteurs publics sont interpellés pour agir et la transition écologique s'impose comme un référentiel incontournable des discours et politiques publiques, mais les voies de transition sont très contrastées, entre continuité moyennant des ajustements à la marge et franche rupture avec les modèles économique et énergétique existants. Le tourisme n'échappe pas à cette injonction au changement. Néanmoins, les conséquences et questionnements quant à l'application de cette transition écologique dans le secteur touristique n'ont encore guère été interrogés. Afin de mettre en avant les recherches en cours dans ce domaine, la revue *Mondes du tourisme* a souhaité ouvrir un dossier permanent sur la thématique « tourismes et transitions écologiques » qui permet d'interroger le concept de transition écologique appliqué au tourisme, ce qu'il produit dans le secteur touristique, tant dans sa mobilisation discursive que dans sa traduction pratique.

- 3 Dans cette introduction au dossier, nous revenons tout d'abord sur la définition et les contours de ce concept en vogue. Nous questionnons ensuite la manière dont les objectifs d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique ont pu constituer des socles pour le développement du référentiel de la transition écologique. Nous étudions enfin les relations historiquement entretenues entre le tourisme et les enjeux environnementaux.

I. « Transitions » : questionnements autour d'un concept vague, mais en vogue

- 4 Le terme de transition, devenu omniprésent, rappelle une série d'expériences ou d'imaginaires qui verraient des discontinuités historiques se passer sans conflit : la transition démographique, les transitions démocratiques d'Espagne, de Grèce ou du Portugal, les transitions vers l'économie de marché des Pays d'Europe centrale et orientale (PECO), la transition énergétique supposément en cours. Globalement, si le concept de transition a été mobilisé dans divers champs scientifiques touchant à l'environnement durant les années 1970-1980 (Ollivier et Plumecocq, 2015), il s'est plus particulièrement imposé dans la seconde moitié des années 2000 (Bouisset et Vaucelle, 2020), venant se substituer ou se surimposer à celui de développement durable.
- 5 La notion de transition désigne le processus de changement d'un état du système à un autre par une période de perturbation non linéaire. Selon Loorbach *et al.* (2017), le concept de *sustainability transitions* serait porteur d'une transformation profonde et structurelle des systèmes, en particulier des systèmes énergétiques, de transports et agroalimentaires.
- Such systemic change, by definition, is the result of an interplay of a variety of changes at different levels and in different domains that somehow interact and reinforce each other to produce a fundamental qualitative change in a societal system¹.* (Loorbach *et al.*, 2017, p. 605)
- 6 Au-delà de cette définition normative, Jean-Baptiste Fressoz (2024, p. 249-319) montre, en suivant la genèse et la circulation du concept de « transition énergétique », qu'il a été un puissant outil de dépolitisation des enjeux écologiques, un paravent à l'inaction. Hérité du monde de la recherche atomique, il a d'abord été dressé comme un horizon face aux peurs de pénurie de pétrole pour devenir, depuis les années 1980, un outil rhétorique de gouvernement des contestations par la promesse technologique, permettant d'oblitérer le métabolisme fondamentalement cumulatif et extractiviste de l'économie contemporaine.
- 7 La transition fait l'objet, depuis 2010, d'une mobilisation croissante dans le champ des politiques publiques internationales (OCDE, PNUE...), comme dans celui des sciences sociales (Markard *et al.*, 2012). Le champ des *sustainability transitions studies*, qui portait initialement sur l'analyse de la transformation des systèmes sociotechniques (Geels, 2010), a connu une diversification des approches et des thématiques ces dernières années (Köhler *et al.*, 2019 ; Koop, 2021 ; Loorbach *et al.*, 2017). Quatre domaines de recherche se dégagent dans ce cadre (Markard *et al.*, 2012 ; Köhler *et al.*, 2019) : l'approche de la perspective multi-niveaux des systèmes sociotechniques (*multi-level perspective*) ; la transition institutionnelle (*transition management*) ; l'approche par le système d'innovation technologique (*technological innovation system*) ; et le rôle des niches stratégiques (*strategic niche management*). Dans l'approche des systèmes

sociotechniques développée par Geels (2010), l'analyse des transformations sociétales s'effectue à partir de trois niveaux : le paysage exogène, le régime dominant et la niche. Le régime sociotechnique dominant comprend une configuration de technologies, d'acteurs et de pratiques, d'infrastructures et d'institutions ; il est organisé par des règles institutionnalisées et des normes internalisées par les acteurs et se trouve marqué par des verrouillages et une certaine dépendance au sentier qui complexifient sa transformation (Geels, 2010 ; Koop, 2021). La transition de ce régime sociotechnique peut alors résulter de la pression exercée par les deux autres niveaux, le paysage exogène (l'environnement macro sur lequel il est difficile d'agir localement, comme le changement climatique ou les crises sanitaire et énergétique) et les niches d'innovations (solutions nouvelles développées par des acteurs porteurs de valeurs alternatives au régime dominant). L'approche institutionnelle de la transition permet, quant à elle, de mettre l'accent sur les tensions institutionnelles, les conflits et les incohérences (ou « semi-cohérences ») qui parcourent le régime dominant (Fuenfschilling et Truffer, 2014).

- 8 En France, c'est le concept de « transition écologique » qui s'est imposé, sans toutefois constituer un référentiel unique, puisqu'il peut être décliné à partir de diverses thématiques et fait l'objet d'interprétations contrastées (Cottin-Marx *et al.*, 2013 ; Larrère *et al.*, 2016), allant d'une transition prônant l'abandon du système socioéconomique dominant au profit de modèles alternatifs (mouvements comme les Colibris ou les villes en transition) à une transition visant le maintien, sinon le renforcement, du modèle socioéconomique néolibéral, symbolisée par l'idée de croissance verte (Oudot et de l'Estoile, 2020 ; Hatt et Claeys, 2024). Du point de vue de la gouvernance de la transition, plusieurs approches s'opposent quant aux acteurs pertinents pour porter la transition (Villalba et Melin, 2022), l'une défendant le rôle premier des acteurs publics, nationaux ou locaux, une autre prônant une transition « par le bas », à partir d'initiatives citoyennes localisées et socialement innovantes (Hakimi Pradels *et al.*, 2022), une autre encore s'en remettant à la capacité d'innovation d'acteurs privés associés étroitement à la recherche et à l'université publiques (en France, relèvent de cette approche les pôles de compétitivité, lancés dès 2004, ou, plus récemment, le plan France 2030 visant à la fois la réindustrialisation, l'innovation technologique et le soutien à la transition écologique²). Concernant l'émergence des expériences alternatives de transition, elles prennent la forme d'innovations sociales, d'engagements personnels, d'activisme en réseau et de pratiques transformatives (Villalba et Melin, 2022), reflétant à la fois la défiance des citoyens envers les institutions et les revendications grandissantes d'une citoyenneté plus active (Foret, 2014), dans un contexte de mondialisation néolibérale (Chanez et Lebrun-Paré, 2015). Ces mouvements citoyens relèvent d'une « gestion adaptative créative » exprimant simultanément des formes de résistance et d'autonomisation (Schlosberg et Coles, 2019). Ils visent « une relation éthico-matérielle résiliente et transformative » remettant en question les pratiques non durables de domination de la nature non humaine afin de reconstruire les interactions quotidiennes avec le reste du monde naturel (Schlosberg et Coles, 2019). Parfois réticentes face à ces initiatives « par le bas », les collectivités tendent de plus en plus à les reconnaître comme « porteuses de solutions d'avenir, d'énergie et d'inventivité dans un contexte de crises multiples face auxquelles les institutions se trouvent désarmées » (Lancement et Lévêque, 2019).
- 9 Appliquées au champ du tourisme, ces approches invitent à saisir le passage d'injonctions plurielles à la transition à leur appropriation sectorielle et territoriale, en

mettant en évidence les formes de dépendance, de verrouillage ou de contestation relatives au régime sociotechnique existant, ainsi que les leviers potentiels de changement, qu'ils relèvent du paysage exogène ou des niches d'innovation qui se développent dans ces territoires (Hatt et Claeys, 2024 ; Bonnet et Clarimont, 2022).

II. Les objectifs d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique comme socle de la transition écologique

- 10 La lutte contre le changement climatique est le pilier majeur des transitions écologiques. Les recherches sur les implications du changement climatique d'origine anthropique sur le tourisme (et du tourisme sur le changement climatique) revêtent un caractère assez récent, sont encore très spécialisées (sur le tourisme hivernal et balnéaire notamment) et portent encore peu sur l'analyse des ressorts sociaux et politiques de la vulnérabilité spécifique des territoires touristiques. Fortement émetteur de gaz à effet de serre (GES) par les mobilités dont il dépend, le tourisme est aussi sensible aux impacts du changement climatique (Dubois et Ceron, 2006a). En effet, le tourisme est une activité en partie tributaire des conditions climatiques et potentiellement exposée à des aléas (tempêtes, inondations, sécheresse, manque ou surabondance de neige, etc.) dont l'intensité et la fréquence sont aggravées par le réchauffement climatique.
- 11 Dans son sixième rapport (AR6), publié en mars 2023, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)³, dont les conclusions sont censées servir de tuteur pour les politiques publiques, reprend et synthétise les contributions des trois groupes de travail engagés dans cette mission d'évaluation depuis 2015. Les volets 2 (sur les effets, les vulnérabilités et la capacité d'adaptation aux crises climatiques) et 3 (sur les solutions pour la réduction des émissions de GES) de ce dernier rapport pointent encore plus clairement que les précédents la responsabilité des sociétés humaines dans le changement climatique. Dans la synthèse destinée aux décideurs – le plus politique des rapports puisque relu et adopté au consensus par les représentants de gouvernements –, il est ainsi souligné d'emblée que les activités humaines sont « sans équivoque » responsables de la hausse significative des températures observées à la surface du globe depuis plus d'un siècle (IPCC, 2022 ; IPCC, 2023, p. 4). Si la prudence des conclusions était de mise dans le premier rapport du GIEC remis en 1990, alors que le changement climatique n'était pas encore sorti de la fourchette des variabilités naturelles et cycliques du climat, elle ne l'est plus aujourd'hui ; la responsabilité humaine dans un changement climatique désormais sensible, inédit par son ampleur et son rythme, est dorénavant reconnue. Pour répondre à la menace induite par le changement climatique, le dernier rapport du GIEC identifie également « des opportunités pour la mise en œuvre d'actions transformatrices » et invite, dès la préface, à la mise en œuvre urgente « de transitions » (IPCC, 2023, p. VII).
- 12 Ces transitions s'inscrivent prioritairement dans une perspective d'atténuation passant par la réduction généralisée des émissions de GES (IPCC, 2023, p. 28). L'horizon à atteindre – un monde décarboné ou du moins bas carbone – est clairement indiqué ; pour autant, les voies pour y parvenir étant jugées multiples, les auteurs du rapport

parlent de « transitions », au pluriel. Cet objectif de réduction significative des émissions de GES n'est pas nouveau et s'inscrit dans la continuité des démarches entreprises dès les années 1990. En effet, dans le prolongement des premiers rapports du GIEC, des objectifs chiffrés de transition bas carbone ont été fixés par divers traités internationaux, du Protocole de Kyoto de 1997 à l'Accord de Paris de 2015 (Maréchal, 2016), dans l'espoir, finalement illusoire, de contenir le réchauffement climatique sous un seuil à ne pas dépasser, seuil ambitieux et difficilement atteignable établi d'abord à +2°C (à l'issue de la COP15 à Copenhague, en 2009), puis révisé sous la pression de certains pays du Sud et abaissé à +1,5°C lors de la COP21, à Paris, en 2015 (Aykut et Dahan, 2015 ; Dahan, 2016). Considéré comme un succès diplomatique du fait du nombre important de signataires (malgré le retrait des États-Unis), l'Accord de Paris souffre de faiblesses liées à son caractère principalement incitatif et peu contraignant, chaque État devant « faire part d'une contribution nationale déterminée sans droit de regard extérieur sur son contenu et son niveau d'ambition », sans obligation de résultats en termes d'émissions de GES et sans aucun régime de sanction prévu en cas de non-respect (Hautereau-Boutonnet et Maljean-Dubois, 2021). De fait, les mesures concrètes adoptées pour contenir le changement climatique ont été jusqu'à présent trop timorées, y compris de la part des États signataires de l'Accord. L'incapacité de la COP29, qui s'est tenue à Bakou, en Azerbaïdjan, en novembre 2024, à déboucher sur un engagement fort des pays développés et des pays émergents, hautement émetteurs de GES, à financer le fonds d'adaptation témoigne, une nouvelle fois, du manque patent d'ambition.

- 13 Si l'atténuation a longtemps été la voie privilégiée par les experts du GIEC pour réduire les effets du changement climatique, l'adaptation s'impose progressivement comme une option complémentaire aux actions d'atténuation, compte tenu du caractère désormais inéluctable du changement climatique – faute d'avoir agi à temps – et de l'échec des (modestes) tentatives de réduction des émissions de GES. L'adaptation a déjà une longue histoire (Felli, 2016), mais a longtemps été marginalisée, car considérée par ses détracteurs comme une option défaitiste, « fataliste et laxiste » (Marquet et Salles, 2014). Depuis la publication du quatrième rapport du GIEC, en 2007, la nécessité de prévoir des mesures d'adaptation s'impose pourtant peu à peu, signant le glissement de stratégies de lutte contre le changement climatique à des stratégies visant à s'accommoder de celui-ci, à « faire avec le changement climatique ». Définie par le GIEC comme « l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques », l'adaptation est mise à l'agenda des politiques climatiques au début du XXI^e siècle (Schipper, 2006). Elle devient un nouveau référentiel de l'action publique, à différentes échelles, prenant appui sur des diagnostics assez précis de vulnérabilité qui visent à identifier les territoires tout comme les axes d'intervention prioritaires. Devenue, en France, une obligation légale depuis la loi Grenelle II (2010), la thématique de l'adaptation est progressivement prise en charge – avec plus ou moins de bonheur – par les collectivités territoriales qui l'inscrivent dans leurs politiques (Richard, 2014), malgré la difficulté cognitive à penser l'adaptation du fait de la polysémie même de la notion – qu'il s'agisse de « l'adaptation-état » visant la stabilité du système (alors que les effets du changement climatique ne vont cesser de s'accroître à défaut de réduction drastique des émissions) ou de « l'adaptation-processus » plus ambitieuse et aux visées transformationnelles clairement affichées (Simonet, 2020). Au-delà de ces difficultés sémantiques et de positionnement de l'adaptation - en rupture ou

en continuité avec les systèmes (socio-économiques) existants -, l'adaptation se traduit par des mesures opérationnelles différenciées, ancrées, bien souvent, dans une perspective de « transition écologique ». Cette dernière peut se traduire par des stratégies (nationales ou locales) englobant des mesures à la fois adaptatives et d'atténuation.

- 14 Les réflexions quant aux voies transitionnelles du tourisme sont ainsi alimentées par les enjeux de réduction des émissions de GES, dans un contexte de changement climatique, la mobilité étant au cœur des pratiques touristiques (Stock *et al.*, 2003). Le tourisme, par sa nature même, repose en effet sur des déplacements plus ou moins lointains par rapport au(x) lieu(x) de résidence habituel(s) et encore largement carbonés. Le sixième rapport du GIEC (2023) mentionne fort peu le tourisme, semblant ignorer que le secteur touristique est à l'origine d'émissions importantes de GES. En France, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) (2021) les évalue, par exemple, à 11 % des émissions nationales de GES en 2018, soit l'équivalent de 118 millions de tonnes de CO₂ (correspondant à l'empreinte carbone annuelle de 11 millions de Français). Au sein des destinations, des efforts commencent certes à être faits pour proposer des itinéraires de découverte ou des offres d'activités qui émettent peu de carbone⁴ et les formes d'itinérance douce – notamment à vélo⁵ – connaissent un engouement certain. Néanmoins, le déplacement jusqu'à la destination demeure largement tributaire de mobilités carbonées. Depuis 2010, l'augmentation des flux touristiques internationaux a été largement favorisée par la croissance de la demande touristique en Chine, la baisse des tarifs aériens, avec le développement des compagnies *low cost*, et la diffusion planétaire, au XXI^e siècle, de plateformes numériques (comme Airbnb ou Booking) de mise en relation de touristes et de loueurs proposant des solutions d'hébergement souvent moins coûteuses que l'hôtellerie classique (Gössling et Higham, 2021). Les années 2000 ont également été marquées par l'expansion de formes de tourisme hautement carbonées, comme le tourisme de croisière (Howitt *et al.*, 2010) aux conséquences climatiques et environnementales désastreuses. Or, la transition vers un tourisme bas carbone supposerait de repenser totalement le système touristique actuel et de renoncer à mesurer le succès d'une saison touristique à l'aune du nombre de visiteurs reçus. Gössling et Higham (2021) imaginent, dans ce cadre, un avenir pour des destinations touristiques « à forte valeur ajoutée, faible émission de carbone et résiliente[s] », au risque peut-être de renforcer les inégalités d'accès au tourisme. C'est ici que le pluriel, *des* tourisms, trouve également sa justification : toutes les pratiques touristiques ne sont pas également consommatrices d'espaces ni émettrices de CO₂, certaines étant plus durables que d'autres, sans être nécessairement socialement exclusives (Cousin, 2022).
- 15 Dans le champ de la recherche, la question de la transition énergétique du tourisme est abordée par un nombre réduit de chercheurs, qui ont bien mis en évidence l'impact du tourisme – notamment international – en matière d'émissions de GES, tout comme l'inertie des parties-prenantes du secteur touristique rétives à la mise en œuvre d'une transition effective vers un nouveau modèle touristique bas carbone (Scott *et al.*, 2016). Au-delà des questions de transition bas carbone du tourisme, les recherches ont également porté sur la sensibilité du secteur aux effets du changement climatique. Dès les années 1980, de premiers articles ont été publiés sur les effets du changement climatique à venir, par exemple sur le camping ou les sports d'hiver (Wall *et al.*, 1986 ; McBoyle et Wall, 1987 ; Wall et Badke, 1994). Les travaux se sont multipliés à la fin des

années 1990 alors que le changement climatique devenait manifeste (Koenig et Abegg, 1997 ; Dubois et Ceron, 2006a et 2006b). L'organisation par l'OMT (Organisation mondiale du tourisme) de la première conférence internationale sur le tourisme et le changement climatique, en avril 2003, a inauguré l'ouverture progressive d'un champ international de recherche dans ce domaine. Le nombre de publications relatives à l'interaction tourisme / changement climatique n'a dès lors cessé d'augmenter, notamment dans la littérature anglophone (Hall, 2008 ; Scott, 2008 ; Scott et Becken, 2010 ; Simpson *et al.*, 2008). Malgré une diversification des thématiques abordées et un intérêt plus marqué pour les effets sur le tourisme estival de la raréfaction de certaines ressources comme l'eau (Gössling *et al.*, 2006 ; Bonnet et Clarimont, 2022 ; Clarimont, 2024a et 2024b), l'attention des chercheurs demeure très largement focalisée sur la réduction des émissions de GES liées aux déplacements touristiques (Cavallero *et al.*, 2016), sur une meilleure évaluation, dans un contexte d'incertitude, des évolutions probables du climat, aux échelles régionale et locale des aires et stations touristiques, pour déterminer leur impact possible sur le marché touristique (Bujosa *et al.*, 2015), sur les stratégies d'adaptation mises en œuvre pour réduire la « vulnérabilité économique » des espaces touristiques spécialisés et mono-actifs orientés vers le tourisme balnéaire (Dubois et Ceron, 2006b ; Dodds et Kelman, 2008 ; Essex *et al.*, 2010 ; Köberl *et al.*, 2016) ou celui des sports d'hiver (Elsasser et Messerli, 2001 ; Scott *et al.*, 2006 ; Wolfsegger *et al.*, 2008 ; Richard *et al.*, 2010 ; Reynard *et al.*, 2014 ; Clivaz *et al.*, 2015 ; Spandre *et al.*, 2019 ; François *et al.*, 2023). Les sports d'hiver ont d'ailleurs très tôt été l'un des lieux de mise à l'épreuve de la durabilité faible et des théories de la substitution : le défaut de ressources naturelles, en l'occurrence la neige, pourrait être compensé par l'investissement en capital technologique, en particulier les installations de neige de culture. – la rapidité du changement climatique semblant toutefois prendre de court la théorie (Cognard, 2024).

- 16 C'est précisément dans ces territoires littoraux et de montagne hautement spécialisés que sont apparues les premières réflexions autour de la « transition touristique » (Bourdeau, 2009 ; Vlès, 2021), expression floue, polysémique, au contenu mouvant, souvent déclinée, sur le plan opérationnel, sous la forme d'actions de diversification de l'offre et de la cible de clientèle (Clarimont et Bessière, 2016 ; Vlès et Bouneau, 2016) et qui, dans les faits, se cherche encore aujourd'hui. La transition en question ne concerne pas uniquement le changement climatique, mais porte également sur les questions de biodiversité, le tourisme étant un des facteurs contemporains d'artificialisation des sols et de perturbation anthropique des milieux. En effet, au-delà des émissions de GES, les transitions écologiques, puisque le présent dossier propose de les analyser dans leur pluralité, impliquent une réduction de l'emprise humaine sur la Terre : les polluants et déchets divers qui accompagnent la croissance contemporaine (dont font partie les GES), mais aussi l'artificialisation des sols, les prélèvements en ressources (des minerais aux réserves d'eau douce, en passant par les énergies fossiles ou le bois), ou les perturbations des écosystèmes.

III. Tourismes, transitions et environnement : mise en relation et questionnements

- 17 Le concept de transition écologique vient en fait poser une nouvelle expression sur des réflexions déjà anciennes quant aux liens entre tourisme et environnement (Hagimont, 2020), réflexions renouvelées par le changement climatique.
- 18 Elles se sont d'abord déployées en direction des effets paysagers et écologiques du développement touristique. Dès le XIX^e siècle, l'impact paysager du développement touristique suscite des questionnements. La région anglaise de Lake District, sur laquelle porte un article du présent dossier, semble inaugurer l'émergence des contestations dans ce domaine. Dans les années 1840, le poète William Wordsworth tenta de mobiliser la bonne société britannique en défense de ses paysages, face à l'arrivée du chemin de fer et à la crainte suscitée par l'arrivée de touristes plus nombreux dans cette destination – dont il avait pourtant assuré la promotion jusque dans des guides. La lutte fut vaine mais exemplaire de celles qui suivront, mêlant considérations paysagères, morales et sociales : Wordsworth s'émeut de la venue dans des lieux privilégiés de catégories sociales plus modestes dont il présupposait qu'elles ne sauraient se comporter de la bonne manière (Mathis, 2010). Si ce versant de la critique du tourisme était alors développé, et l'est encore aujourd'hui, les contestations ne se limitèrent pas à ces considérations élitistes. Se réjouissant au contraire de l'engouement pour la nature qu'il percevait en Occident, Élisée Reclus (1866) s'inquiéta ainsi de la captation commerciale et conséquemment de la dégradation de la nature par des promoteurs immobiliers. Il formula, parmi les premiers, ce paradoxe selon lequel le tourisme dans son développement économique détruit la nature qu'il valorise. Au même moment, Jules Michelet ou John Ruskin dénoncèrent les destructions infligées à la faune et aux paysages alpins par les touristes. Des acteurs des catégories subalternes de l'économie touristique se mobilisèrent également contre de nouveaux équipements qui menaçaient de réduire à néant leurs activités : à Zermatt, Chamonix ou Luchon, les voituriers, les guides de montagne et les exploitants de petites échoppes s'activèrent ainsi autour de 1900, parfois au nom de la défense des paysages, contre des projets de chemin de fer en montagne qui menaçaient de mécaniser l'accès à certains sites et d'éliminer des cheminements, à pied ou à cheval, riches en opportunités commerciales (Hagimont, 2022).
- 19 Le géographe, peintre et alpiniste Franz Schrader (1898) posa, parmi les premiers, les termes d'un débat récurrent qui oppose démocratisation du tourisme et préservation des milieux, et sera le sujet d'une polémique dans la communauté francophone des études touristiques à la fin du XX^e siècle (Debarbieux, 1997). Le tourisme, dit Schrader, repose sur un besoin de contact avec la nature pour des populations urbaines devant subir les pollutions croissantes du monde industriel. L'accès aux montagnes pour toutes et tous, insistait-il, devient dès lors une question de survie physique, morale, mais également esthétique et imaginaire. En se développant, le tourisme fait toutefois peser une menace majeure sur les montagnes, en particulier à cause des chemins de fer et des hôtels qui se multiplient alors. Schrader envisage alors une forme de juste mesure : l'aménagement ne devrait être qu'exceptionnel, comme au Brévent par exemple, et se fonder au maximum dans les paysages, la règle étant la préservation afin de conserver des échappatoires à un monde de plus en plus artificialisé. C'est d'ailleurs à ce titre que le concept étatsunien de parc national fut importé en France par le spéléologue

Édouard Martel autour de 1900, dans une approche critique du développement du tourisme routier et ferroviaire qu'il observe au début du xx^e siècle. Il voit dans le parc national une manière d'écarter les infrastructures délétères pour ménager les paysages et satisfaire les populations désireuses de nature.

- 20 Ces ingrédients se retrouvent très régulièrement par la suite et ont accompagné le développement touristique, qui, alternativement, convole avec la protection de la nature ou s'y confronte (Hagimont, 2024). Des travaux ont montré le rôle moteur – paradoxal seulement à première vue – du tourisme dans la protection des paysages, des écosystèmes, de la faune et de la flore mondiales, avant que d'autres études ne montrent les ambiguïtés de la protection touristique de la nature (Gauchon, 2002 ; Duval et Gauchon, 2007), vectrice potentielle de situations de violences et d'injustice, et oublieuse de l'empreinte matérielle des flux touristiques, tant en Occident que dans les espaces coloniaux et post-coloniaux (Cronon, 1996 ; Blanc, 2020). Après 1945, lors des phases d'équipement massif des littoraux et des montagnes, la planification que tenta d'imposer l'État reposait pleinement sur cette idée de partage fonctionnel de l'espace et de protection des milieux. Mais, loin de ce que proposait Schrader, les considérations sociales cédèrent devant l'impératif d'équilibre financier des lourdes opérations d'aménagement (Parrinello et Bécot, 2019 ; Noailles, 2012). Le tourisme apparut régulièrement comme une activité permettant, à condition de trouver le juste équilibre, de créer de la richesse tout en préservant les milieux, de corriger les effets délétères de la croissance – un élément clé d'une économie des services et des loisirs qui promettait une empreinte moindre sur l'environnement (Hagimont, 2024).
- 21 Alors que les récriminations contre l'appropriation touristique des paysages gagnaient en intensité, à partir des années 1960 et 1970 (Charlier, 1999 ; Childers, 2012), et que l'environnement s'imposait comme étiquette englobante pour parler des problèmes engendrés par les activités humaines, des recherches leur emboîtèrent le pas, réaffirmant le paradoxe déjà mis en lumière par Reclus, interrogeant l'empreinte environnementale du tourisme et envisageant les moyens de la réduire (Cognat, 1973 ; Haulot, 1974 ; Krippendorf, 1977). Si le changement climatique était absent de ces études, elles appréhendaient les déchets, les pollutions des eaux et de l'air (par les moyens de transport), l'artificialisation des sols, les consommations énergétiques ou encore les atteintes à la beauté des paysages et à l'intégrité des milieux imputables à l'essor touristique. Loin de condamner toute forme de tourisme, ces études mettaient en avant le bien-fondé social du phénomène. Alors même que les critiques du tourisme des années 1970 intégraient très souvent, y compris et surtout dans l'écologie politique radicale (Charbonneau, 2022 [1980]), un souci que l'on qualifierait aujourd'hui de justice sociale, elles ont tendu à être par la suite réduites à des positionnements élitistes par certains auteurs, qui voyaient derrière ces critiques l'inquiétude de perdre des espaces de distinction gagnés par les catégories populaires (Deprest, 1997). La critique du tourisme sembla pour un temps être mise à la porte des études scientifiques en France. On pourrait voir dans cette sorte de contre-feu académique des années 1990 le prolongement plus ou moins conscient des développements largement outrés de Marcel Gauchet ou de Luc Ferry faisant de l'écologie un antihumanisme dans lequel la nature primerait sur les intérêts humains.
- 22 Les études conduites dans les années 1970 formulaient pour la plupart des propositions pour l'avenir, afin de concilier découverte du monde et préservation de la nature. La gestion du nombre de visiteurs dans les sites naturels exceptionnels était par exemple

abordée, avec l'idée que d'une trop forte croissance pourrait résulter un effondrement. Le modèle de la courbe en S ou courbe logistique, théorisée par le biologiste Raymond Pearl dans les années 1920, connut une application jusque dans le tourisme, en particulier avec le célèbre article de Richard Butler sur le cycle de vie des destinations touristiques (1980). Cette courbe entend décrire le devenir de tout phénomène en croissance. Appliquée à l'exploitation des ressources, elle modélise le fait que toute exploitation connaît une phase de croissance exponentielle, qui ne peut-être infinie et atteint donc un seuil au-delà duquel la stagnation précède le déclin. Cette courbe en S a inspiré les premiers scénarios de transition énergétique pour sortir des énergies fossiles (Fressoz, 2024, p. 212-222). Butler, sans doute influencé par le rapport *The Limits to Growth* (Meadows et al., 1972, p. 91), applique également dans le cadre touristique un concept venu de l'écologie, de la foresterie et de la gestion cynégétique (Devred, 2024, p. 505) : la « capacité de charge » des lieux touristiques (« *carrying capacity* »). Par ce terme, Butler désigne un seuil au-delà duquel la fréquentation touristique détruirait l'attrait d'un site. On y retrouve l'idéal de gestion optimale des écosystèmes et des ressources qui a accompagné la modernité et ses dégradations (Albritton Jonsson, 2014).

- 23 Si le terme n'est pas présent, l'enjeu central de ces débats passés est bien la recherche de voies de « transition » du tourisme vers une situation d'équilibre entre protection des milieux et développement. Cette recherche n'a guère été concluante (ce serait un point à approfondir, en regardant du côté des parcs naturels régionaux ou des grands sites par exemple) tout simplement car le caractère systémique d'un aménagement et du tourisme en général a été le plus souvent négligé dans les stratégies mises en place : leur essor dépend de flux de matières, d'énergies, de personnes, de capitaux qui circulent à vaste échelle, traversent, déplacent et transforment les milieux naturels. Le tourisme et ses propositions de réforme participeraient finalement pleinement de cette « exploitation » moderne de la nature, où protection et valorisation ont systématiquement été associées lorsqu'il s'agissait de tenir compte dans le droit, les institutions et les pratiques économiques des non-humains ; cette exploitation ayant plutôt conduit à une réduction de la diversité des habitats et des espèces terrestres (Stépanoff, 2021, p. 8-11). Mais ces réflexions sur la capacité de charge (ou limite du changement acceptable) n'en ouvrent pas moins sur l'étude de la saturation de certains sites et des conséquences de la croissance touristique, qui a connu une nouvelle actualité ces dernières années (Chamberlain, 1997 ; Broadhurst, 2001 ; Vlès et Clarimont, 2017 ; Duhamel, 2023 ; Knafou, 2023 ; Hatt et Clarimont, 2024).
- 24 Le changement climatique est donc venu ajouter des doutes supplémentaires sur la soutenabilité écologique de certaines formes de tourisme. Mais le climat n'est qu'un des bouleversements environnementaux qui sont à appréhender de manière systémique, au risque sinon de ne faire que déplacer les problèmes.

IV. Étudier les voies transitionnelles des tourisms : un dossier ouvert

- 25 Ce dossier thématique s'inscrit dans un contexte de multiplication des publications professionnelles (ADEME, Atout France, revue *Espaces*, Domaines skiabiles de France, Aéroport de Paris, etc.) et des déclarations politiques sur « la » transition écologique du tourisme (discours du Premier ministre Jean Castex, en novembre 2021). Il s'appuie

également sur des débats anciens quant à l’empreinte et à la soutenabilité écologiques de certaines formes de tourisme.

- 26 La diversité des trajectoires et des situations invite à penser la transition dans sa pluralité : ce dossier porte ainsi sur les transitions écologiques, encourageant à explorer la diversité des voies transitionnelles d’activités ou de territoires touristiques diversifiés – des tourisms. Il entend interroger le concept de transition écologique appliqué au tourisme, ce qu’il produit dans le secteur touristique (territoires, entreprises, politiques publiques, formations universitaires et professionnelles), tant dans sa mobilisation discursive que dans sa traduction pratique par les acteurs. Il vise à mettre en lumière la grande variété des possibles (et des impasses) qui s’expérimentent ou ont été expérimentés dans un univers du tourisme lui-même très hétérogène. Plutôt que de considérer les démarches à l’œuvre pour opérer « la » transition écologique « du » tourisme, ce dossier entend questionner la variabilité des expériences et des appropriations du concept de transition écologique dans les multiples territoires, institutions et secteurs du tourisme. Entre les destinations dépendantes de flux touristiques internationaux fortement carbonés et à l’empreinte écologique forte et les offres plus diffuses de territoires ruraux ou de villes encore peu fréquentés, les modalités de transition et ce que le terme même recouvre (voire dissimule) sont assurément très divers. Trois perspectives sont ainsi envisagées pour aborder cette question dans le cadre du présent dossier :

1. L’analyse des modalités et des formes contemporaines de transitions écologiques des territoires et des acteurs touristiques (entreprises, institutions, associations, visiteurs, etc.). Quels problèmes sont identifiés et quelles solutions sont proposées ? Comment parle-t-on de la transition écologique (vocabulaire utilisé) et qu’est-ce que ce concept apporte de plus dans la prise en compte de l’empreinte environnementale du tourisme ? Comment se traduit-il dans des politiques publiques ? Quelles omissions sont repérables (par exemple, le poids des déplacements ou du BTP dans les bilans carbone) et relèvent-elles d’oublis ou de stratégies ?
2. L’étude des rapports conflictuels au sein des transitions écologiques. Le concept de transition, en apparence consensuel, ne fait-il pas l’objet d’appropriations contradictoires à l’échelle des territoires et des secteurs ? N’est-il pas utilisé de manière à désamorcer les conflits ?
3. Une approche critique des transitions écologiques et de ce qu’elles recouvrent. Transiter vers quoi : la croissance verte, la sobriété ou la décroissance ? La question de la décroissance du tourisme est-elle posée et en quels termes parmi les parties prenantes du secteur touristique ?

- 27 Ce dossier ouvert de *Mondes du tourisme* est conçu pour accueillir des réflexions sur des études de cas qui permettent de saisir précisément les acteurs en présence et les modalités de traduction politique, économique, matérielle des transitions écologiques, dans des domaines variés (géographie, aménagement, sciences de gestion, économie, anthropologie, sociologie, histoire, communication, etc.). Les propositions d’articles s’inscrivant dans cette perspective viendront alimenter le présent dossier dans l’objectif d’enrichir les recherches en cours et à venir dans ce domaine.

BIBLIOGRAPHIE

ADEME, *Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France. Rapport final*, Paris, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, 2021 [<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/4688-bilan-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-secteur-du-tourisme-en-france-en-2018.html>].

Fredrik ALBRITTON JONSSON, « The Origins of Cornucopianism: A Preliminary Genealogy », *Critical Historical Studies*, vol. 1, p. 151-168, 2014 [<https://doi.org/10.1086/675081>].

David ANDERSON et Richard H. GROVE (dir.), *Conservation in Africa: People, Policies and Practices*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020.

Stefan AYKUT et Amy DAHAN, *Gouverner le climat ? Vingt années de négociations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

Susanne BECKEN, « Decarbonising tourism: Mission impossible? », *Tourism Recreation Research*, vol. 44, n° 4, p. 419-433, 2019.

Susanne BECKEN et Johanna LOEHR, « Tourism governance and enabling drivers for intensifying climate action », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 32, n° 9, p. 1743-1761, 2022.

Guillaume BLANC, *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'éden africain*, Paris, Flammarion, 2020.

Gaïa BONNET et Sylvie CLARIMONT, « Perception de la ressource en eau et adaptation au changement climatique en territoires touristiques ruraux : le cas des vallées de la Dronne et de la Vézère », *Géocarrefour*, vol. 96, n° 1, 2022, [<http://journals.openedition.org/geocarrefour/18204>].

Christine BOUISSET et Sandrine VAUCELLE (dir.), *Transitions et reconfiguration des spatialités*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2020.

Philippe BOURDEAU, « De l'après-ski à l'après-tourisme, une figure de transition pour les Alpes ? Réflexions à partir du cas français », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, vol. 97, n° 3, 2009.

Richard BROADHURST, *Managing Environments for Leisure and Recreation*, Londres et New York, Routledge, 2001.

Angel BUJOSA, Antoni RIERA et Catalina M. TORRES, « Valuing tourism demand attributes to guide climate change adaptation measures efficiently: The case of the Spanish domestic travel market », *Tourism Management*, vol. 47, p. 233-293, 2015.

Richard W. BUTLER, « The Concept of a Tourist Area Cycle of Evolution: Implications for Management of Resources », *The Canadian Geographer*, vol. 24, n° 1, p. 5-12, 1980 [<https://doi.org/10.1111/j.1541-0064.1980.tb00970.x>].

Federico CAVALLERO, Francisco CIARI, Silvio NOCERA, Franz PRETTENTHALER et Anna SCUTTARI, « The impacts of climate change on tourist mobility in mountain areas », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 25, n° 8, p. 1063-1083, 2016.

Bernard CHARBONNEAU, *Le feu vert*, Paris, L'échappée, 2022 [1980].

- Ken CHAMBERLAIN, *Carrying Capacity*, Paris, UNEP, 1997.
- Pierre CHABOT, *L'âge des transitions*, Paris, Presses universitaires de France, 2015.
- Amélie CHANEZ et Félix LEBRUN-PARÉ, « Villeray en transition : initiatives citoyennes d'appropriation de l'espace habité ? », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 58, p. 139-163, 2015.
- Bruno CHARLIER, *La défense de l'environnement, entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, thèse de doctorat en géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1999 [<https://www.theses.fr/1999PAUU1001>].
- Michael CHILDERS, *Colorado Powder Keg: Ski Resorts and the Environmental Movement*, Lawrence, University Press of Kansas, 2012.
- Sylvie CLARIMONT, « Tensions et conflits autour des usages touristiques de l'eau », *Juristourisme*, dossier spécial « Eau et tourisme », n° 278, p. 17-20, 2024a.
- Sylvie CLARIMONT, « Les stratégies d'adaptation des territoires touristiques aux événements hydro-climatiques extrêmes », *Juristourisme*, dossier spécial « Eau et tourisme », n° 278, p. 21-24, 2024b.
- Sylvie CLARIMONT et Jacinthe BESSIÈRE, « L'adaptation au changement. "Néouvielle, destination nature" ou la mobilisation de la ressource patrimoniale comme levier de diversification touristique », dans Christophe Bouneau et Vincent Vlès (dir.), *Stations en tension : trajectoires des aires et stations touristiques. Dynamiques d'innovation, mises en tension et enjeux prospectifs*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2016, p. 43-56.
- Christophe CLIVAZ, Camille GONSETH et Cecilia MATASCI, *Tourisme d'hiver : le défi climatique*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2015.
- Jean COGNARD, *Production de neige et soutenabilité des systèmes socio-hydro-écologiques de montagne*, thèse de doctorat en science économique, Université Grenoble Alpes, 2024.
- Bruno COGNAT, *La montagne colonisée*, Paris, éd. du Cerf, 1973.
- Simon COTTIN-MARX, Fabrice FLIPO et Antoine LAGNEAU, « La transition, une utopie concrète ? », *Mouvements*, vol. 3, n° 75, p. 7-12, 2013.
- Saskia COUSIN, « La question n'est plus de quantifier le tourisme international, mais de qualifier les vacances de proximité », *Le Monde*, 1^{er} juillet 2022.
- William CRONON, « The Trouble with Wilderness: Or, Getting Back to the Wrong Nature », *Environmental History*, vol. 1, n° 1, p. 7-28, 1996 [<https://doi.org/10.2307/3985059>].
- Amy DAHAN, « La gouvernance du climat : entre climatisation du monde et schisme de réalité », *L'Homme et la Société*, n° 1, p. 79-90, 2016.
- Bernard DEBARBIEUX, « Florence Deprest : Enquête sur le tourisme de masse : l'écologie face au territoire », *Revue de géographie alpine*, vol. 85, n° 1, p. 118-119, 1997.
- Florence DEPREST, *Enquête sur le tourisme de masse. L'écologie face au territoire*, Paris, Belin, 1997.
- Raphaël DEVRED, *Le domaine de Rambouillet, une histoire environnementale du pouvoir, de la chasse et de l'élevage (1783-2010)*, thèse d'histoire, Université de Paris-Saclay-UVSQ, 2024.
- Rachel DODDS et Ilan KELMAN, « How climate change is considered in sustainable tourism policies: A case of the Mediterranean islands of Malta and Mallorca », *Tourism Review International*, vol. 12, p. 57-70, 2008.
- Ghislain DUBOIS et Jean-Paul CERON, *Adaptation au changement climatique et développement durable du tourisme*, rapport final pour le Ministère délégué au tourisme, Marseille, TEC Conseil, 2006a.

- Ghislain DUBOIS et Jean-Paul CERON, « Tourism and climate change: Proposals for a research agenda », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 14, n° 4, p. 399-415, 2006b.
- Philippe DUHAMEL, « Le “surtourisme” ou la rupture d’un contrat habitants/touristes : le cas des lieux touristiques en Europe », *L’information géographique*, vol. 87, p. 100-122, 2023.
- Mélanie DUVAL et Christophe GAUCHON, « Analyse critique d’une politique d’aménagement du territoire, les Opérations Grands Sites », *Annales de géographie*, vol. 654, p. 147-168, 2007.
- Hans ELSASSER et Paul MESSERLI, « The vulnerability of the snow industry in the Swiss Alps », *Mountain Research and Development*, vol. 21, n° 4, p. 335-339, 2001.
- Stephen ESSEX, Martin KENT et Rewi NEWNHAM, « Tourism Development in Mallorca: Is Water Supply a Constraint? », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 12, n° 1, p. 4-28, 2010.
- Romain FELLI, *La grande adaptation. Climat, capitalisme et catastrophe*, Paris, Seuil, 2016.
- Catherine FORET, *Le soutien aux initiatives d’habitants. État des lieux et perspectives*, Rennes, Actes de la Rencontre de l’APRAS, 2014 [<https://www.union-habitat.org/sites/default/files/dossiers-cr/documents/2018-03/Soutien%20aux%20initiatives%20habitants.pdf>].
- Hugues FRANÇOIS, Raphaëlle SAMACOÏTS, David Neil BIRD, Judith KÖBERL, Franz PRETTENTHALER et Samuel MORIN, « Climate Change Exacerbates Snow-Water-Energy Challenges for European Ski Tourism », *Nature Climate Change*, vol. 13, p. 935-942, 2023 [<https://doi.org/10.1038/s41558-023-01759-5>].
- Jean-Baptiste FRESSOZ, *Sans transition. Une nouvelle histoire de l’énergie*, Paris, Seuil, 2024.
- Léa FUENFSCHILLING et Bernhard TRUFFER, « The structuration of socio-technical regimes. Conceptual foundations from institutional theory », *Research policy*, vol. 43, n° 4, p. 772-791, 2014.
- Christophe GAUCHON, « Les sites naturels classés entre 1906 et 1930 dans les Alpes du Nord : entre tourisme et protection. Bilan et actualité », *Revue de géographie alpine*, vol. 90, n° 2, p. 15-31, 2002.
- Frank W. GEELS, « Ontologies, socio-technical transitions (to sustainability), and the multi-level perspective », *Research Policy*, vol. 39, n° 4, p. 495-510, 2010.
- Sabine GIRARD, « Saillans (2014-2020) : une expérience municipale citoyenne au défi de la transition écologique », *Développement durable et territoires*, vol. 13, n° 1, 2022 [<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.20105>].
- Stefan GÖSSLING, Michael C. HALL et Daniel SCOTT, *Tourism and Water*, Bristol, Channel View Publications, coll. « Tourism Essentials », 2006.
- Stefan GÖSSLING et Daniel SCOTT, « The decarbonisation impasse: Global tourism leaders’ views on climate change mitigation », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 26, n° 12, p. 2071-2086, 2018 [<https://doi.org/10.1080/09669582.2018.1529770>].
- Stefan GÖSSLING et James HIGHAM, « The Low-Carbon Imperative: Destination Management under Urgent Climate Change », *Journal of Travel Research*, vol. 60, n° 6, p. 1167-1179, 2021 [<https://doi.org/10.1177/0047287520933679>].
- Steve HAGIMONT, « Tourism and nature conservation in the French mountains: A tumultuous arranged marriage (1890-1980) », dans Donatella Strangio et Carlos Larrinaga (dir.), *Tourism Destinations and Policies in Europe During the 20th Century: Evolution, Strategies and Markets*, Cham, Springer, 2024.
- Steve HAGIMONT, *Pyrénées. Une histoire environnementale du tourisme*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2022.

Steve HAGIMONT, « Face au désastre écologique : la nécessité d'une histoire environnementale du tourisme », *Mondes du Tourisme*, n° 17, 2020 [<https://doi.org/10.4000/tourisme.2648>].

Mathilde HAUTEREAU-BOUTONNET et Sandrine MALJEAN-DUBOIS, « La garantie normative de l'Accord de Paris sur le climat de 2015 », dans Catherine Thibierge (dir.), *La garantie normative. Exploration d'une notion-fonction*, Le Kremlin-Bicêtre, Éditions Mare & Martin, 2021, p. 223-240 [<https://shs.hal.science/halshs-03494393/document>].

Nassima HAKIMI-PRADELS, Jean-Baptiste GRISON, Kirsten KOOP et Pierre Antoine LANDEL, « Initiatives citoyennes de transition soutenable et diffusion : formes et fonctions de la mise en réseaux territorialisés », *Développement durable et territoires*, vol. 13, n° 1, 2022 [<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.20134>].

Michael C. HALL, « Tourism and climate change: Knowledge gaps and issues », *Tourism Recreation Research*, vol. 33, n° 3, p. 339-350, 2008.

Émeline HATT et Cécilia CLAEYS, « Dépendance, attachement, contestation : quelles transitions pour les stations de sports d'hiver ? Le cas des Alpes du Sud », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, vol. 112, n° 1, 2024.

Émeline HATT et Sylvie CLARIMONT, « Gérer les fréquentations : un enjeu des politiques publiques pour préserver et valoriser le patrimoine naturel », dans Sylvie Christofle (dir.), *L'agilité touristique en temps de crises : réplifications, accélérations, réinventions*, Londres, ISTE Éditions, 2024.

Arthur HAULOT, *Tourisme et environnement. La recherche d'un équilibre*, Verviers, Marabout, 1974.

Oliver J.A. HOWITT, Vincent G.N. REVOL, Inga J. SMITH et Craig J. RODGER, « Carbon Emissions from International Cruise Ship Passengers' Travel to and from New Zealand », *Energy Policy*, vol. 38, n° 5, p. 2552-2560, 2010.

IPCC, *Climate Change 2023: Synthesis Report. A Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Genève, IPCC, 2023 [<https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>].

IPCC, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, sous la direction de H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama, Cambridge (UK)-New York, Cambridge University Press, 2022 [<https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>].

Tom JENKINS, « The Role of Nature-Based Tourism in Sustainable Development », *International Journal of Sustainable Development & World Ecology*, vol. 25, n° 5, p. 401-409, 2018.

Rémy KNAFOU, « La surmédiatisation du surtourisme : ce qu'elle nous dit du tourisme (et de ceux qui en parlent) », Fondation Jean Jaurès, 27 septembre 2023, [<https://www.jean-jaures.org/publication/la-surmediatisation-du-surtourisme-ce-quelle-nous-dit-du-tourisme-et-de-ceux-qui-en-parlent/>].

Urs KOENIG et Bruno ABEGG, « Impacts of Climate Change on Winter Tourism in the Swiss Alps », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 5, n° 1, p. 46-58, 1997 [<https://doi.org/10.1080/09669589708667275>].

Judith KÖBERL, Franz PRETTENTHALER et David Neil BIRD, « Modelling climate change impacts on tourism demand: A comparative study from Sardinia (Italy) and Cap Bon (Tunisia) », *Science of Total Environment*, vol. 543/B, p. 1039-1053, 2016.

- Jonathan KÖHLER, Frank W. GEELS, Florian KERN *et al.*, « An agenda for sustainability transitions research: State of the art and future directions », *Environmental innovation and societal transitions*, vol. 31, p. 1-32, 2019.
- Kirsten KOOP, *Changer le monde, changer de mondes. Pour une géographie des transformations sociétales par le bas*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université Grenoble Alpes, 2021.
- Jost KRIPPENDORF, *Les dévoreurs de paysages. Le tourisme doit-il détruire les sites qui le font vivre ?*, Lausanne, Éditions 24 heures, coll. « Visages sans frontières », 1977.
- Karine LANCEMENT et Stéphane LÉVÊQUE (coord.), *L'action citoyenne, accélératrice de transitions vers des modes de vie plus durables*, Paris, Commissariat général au développement durable, 2019.
- Catherine LARRÈRE, Raphaël LARRÈRE et Nicolas BOULEAU, « Les transitions écologiques à Cerisy », *Natures Sciences Sociétés*, n° 24, p. 242-250, 2016.
- Philippe LECHEVALIER, « Les stations de montagne face au changement climatique », dans Jean-Pierre Soubeyran *et al.* (dir.), *Le développement durable des stations de montagne*, Paris, Éditions Quæ, 2020, p. 45-62.
- Derk LOORBACH, Niki FRANTZESKAKI et Flor AVELINO, « Sustainability transitions research: Transforming science and practice for societal change », *Annual Review of Environment and Resources*, n° 42, p. 599-626, 2017.
- Jean-Paul MARÉCHAL, « L'Accord de Paris : un tournant décisif dans la lutte contre le changement climatique ? », *Géoeconomie*, n° 78, p. 113-128, 2016.
- Jochen MARKARD, Rob RAVEN et Bernhard TRUFFER, « Sustainability transitions: An emerging field of research and its prospects », *Research policy*, vol. 41, n° 6, p. 955-967, 2012.
- Vincent MARQUET et Denis SALLES, « L'adaptation au changement climatique en France et au Québec. Constructions institutionnelles convergentes et diffusions contrastées », *Critique internationale*, n° 1, p. 73-91, 2014 [<https://shs.cairn.info/revue-critique-internationale-2014-1-page-73?lang=fr>].
- Charles-François MATHIS, *In nature we trust. Les paysages anglais à l'ère industrielle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2010.
- Geoffrey MCBOYLE et Geoffrey WALL, « The Impact of CO₂ Induced Warming on Downhill Skiing in the Laurentians », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 31, n° 82, p. 39-50, 1987 [<https://doi.org/10.7202/021843ar>].
- Dennis MEADOWS, Donella MEADOWS et Jorgen RANDERS, *The Limits to Growth*, New York, Universe, 1972.
- Mickaël NOAILLES, *La construction d'une économie touristique sur la côte aquitaine des années 1820 aux années 1980*, Neuchâtel-Toulouse, Alphil-Framespa, 2012.
- Guillaume OLLIVIER et Gaël PLUMECOCQ, « La transition socio-technique : un courant théorique dynamique », conférence « Mobiliser les approches par les transitions dans la recherche sur les changements agricoles et alimentaires : pourquoi et comment ? », Sète, mars 2015 [hal-01281833].
- Julie OUDOT et Étienne DE L'ESTOILE, « La transition écologique, de Rob Hopkins au ministère », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 26, n° 1, p. 14-19, 2020 [<https://doi.org/10.3917/rce.026.0014>].
- Giacomo PARRINELLO et Renaud BÉCOT « Regional Planning and the Environmental Impact of Coastal Tourism: The Mission Racine for the Redevelopment of Languedoc-Roussillon's Littoral », *Humanities*, vol. 8, n° 1, 2019 [<https://doi.org/10.3390/h8010013>].

- Andrew PEYTON, « Snowmaking: A Comparative Assessment of the Current and Future Roles of Artificial Snow Production in Winter Sports », *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, vol. 35, 2021 [<https://doi.org/10.1016/j.jort.2021.100424>].
- Élisée RECLUS, « Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes », *Revue des Deux Mondes*, p. 352-381, mai 1866.
- Emmanuel REYNARD, Mariano BONRIPOLI, Olivier GRAEFE *et al.*, « Interdisciplinary assessment of complex regional water systems and their future evolution: How socioeconomic drivers can matter more than climate », *WIREs Water*, n° 1, p. 413-426, 2014.
- Didier RICHARD, Emmanuelle GEORGE-MARCELOIL et Vincent BOUDIÈRES, « Changement climatique et développement des territoires de montagne : quelles connaissances pour quelles pistes d'action ? », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, vol. 98, n° 4, 2010 [<https://doi.org/10.4000/rga.1322>].
- Elsa RICHARD, *L'action publique territoriale à l'épreuve de l'adaptation aux changements climatiques : un nouveau référentiel pour penser l'aménagement du territoire ?*, thèse de doctorat en aménagement et urbanisme, Université François Rabelais, Tours, 2014.
- Lisa E.F. SCHIPPER, « Conceptual History of Adaptation in the UNFCCC Process », *Review of European Community & International Environmental Law*, vol. 15, n° 1, p. 82-92, 2006.
- David SCHLOSBERG et Romand COLES, « Le nouvel environnementalisme du quotidien : durabilité, flux matériels et mouvements sociaux », *Lien social et politiques*, n° 82, p. 246-276, 2019.
- Franz SCHRADER, « À quoi tient la beauté des montagnes ? », *Annuaire du Club alpin français*, vol. 25, p. 555-577, 1898.
- Daniel SCOTT, « Tourism and the climate crisis », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 32, n° 9, p. 1-16, 2024.
- Daniel SCOTT, « Climate change and tourism: Time for critical reflection », *Tourism Recreation Research*, vol 33, n° 3, p. 356-360, 2008.
- Daniel SCOTT et Susanne BECKEN, « Adapting to climate change and climate policy: Progress, problems and potentials », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 18, n° 3, p. 283-296, 2010.
- Daniel SCOTT, Stefan GÖSSLING, Michael C. HALL et Paul PEETERS, « Can tourism be part of the decarbonized global economy? The costs and risks of alternate carbon reduction policy pathways », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 24, n° 1, p. 52-72, 2016.
- Daniel SCOTT, Geoff MCBOYLE, Alanna MINOGUE et Brian MILLS, « Climate change and the sustainability of ski-based tourism in eastern North America: A reassessment », *Journal of sustainable tourism*, vol. 14, n° 4, p. 376-398, 2006.
- Guillaume SIMONET, « De l'ajustement à la transformation : vers un essor de l'adaptation ? », *Développement durable et territoires*, vol. 11, n° 2, 2020 [<http://journals.openedition.org/developpementdurable/17511>].
- Murray C. SIMPSON, Stephan GÖSSLING, Daniel SCOTT, Michael C. HALL et Elizabeth GLADIN, *Climate Change Adaptation and Mitigation in the Tourism Sector: Frameworks, Tools and Practices*, Paris, UNEP, University of Oxford, UNWTO, WMO, 2008.
- Pierre SPANDRE, Hugues FRANÇOIS *et al.*, « Winter Tourism under Climate Change in the Pyrenees and the French Alps: Relevance of Snowmaking as a Technical Adaptation », *The Cryosphere*, vol. 13, n° 4, p. 1325-1347, 2019 [<https://doi.org/10.5194/tc-13-1325-2019>].

Charles STÉPANOFF, *L'animal et la mort. Chasses, modernité et crise du sauvage*, Paris, La Découverte, 2021.

Mathis STOCK, Olivier DEHOORNE, Philippe DUHAMEL *et al.*, *Le tourisme : acteurs, lieux et enjeux*, Paris, Belin, 2003.

Jacques THEYS, « Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? », *Développement durable et territoires*, vol. 11, n° 2, 2020 [<http://journals.openedition.org/developpementdurable/17468>].

Jacques THEYS, « Prospective et recherche pour les politiques publiques en phase de transition », *Natures Sciences Sociétés*, supplément 4 : « Pour une recherche en appui à l'action publique : leçons de l'expérience du ministère de l'Environnement (1990-2016) », p. 84-92, 2017.

Bruno VILLALBA et Hélène MELIN, « Expérimentations de transition écologique », *Développement durable et territoires*, vol. 13, n° 1, 2022 [<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.20590>].

Vincent VLÈS, « Anticiper le changement climatique dans les stations de ski : la science, le déni, l'autorité », *Sud-Ouest européen*, vol. 51, p. 127-139, 2021 [<https://doi.org/10.4000/soe.7778>].

Vincent VLÈS et Christophe BOUNEAU (dir.), *Stations en tension*, Bruxelles, Peter Lang, 2016.

Vincent VLÈS et Sylvie CLARIMONT, *Impacts des mesures de préservation des sites naturels exceptionnels : rapport final de recherche*, UMR CERTOP 5044-UMR PASSAGES 5319, 2017 [<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01500485>].

Geoffrey WALL et Catherine BADKE, « Tourism and climate change: An international perspective », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 2, n° 4, p. 193-203, 1994 [<https://doi.org/10.1080/09669589409510696>].

Geoffrey WALL, Richard HARRISON, Vivian KINNAIRD, Geoff MCBOWLE et Carlota QUINLAN, « The implications of climatic change for camping in Ontario », *Recreation Research Review*, vol. 13, n° 1, p. 50-60, 1986.

Christoph WOLFSEGG, Stephan GÖSSLING et Daniel SCOTT, « Climate change risk appraisal in the Austrian ski industry », *Tourism Review International*, n° 12, p. 13-23, 2008.

NOTES

1. « Ce changement systémique, par définition, est le résultat de l'interaction de divers changements à différents niveaux et dans différents domaines qui, d'une certaine manière, interagissent et se renforcent mutuellement pour produire un changement qualitatif fondamental dans un système sociétal. » Notre traduction.
2. Voir la présentation du ministère de l'Économie (2023) : « France 2030 : un plan d'investissement pour la France » : <https://www.economie.gouv.fr/france-2030> (consulté le 15 mai 2024).
3. *Intergovernmental Panel on Climate Change* en anglais, IPCC.
4. Signalons, parmi bien d'autres exemples, l'initiative des Grands sites de France « Escapade nature sans voiture » : <https://www.grandsitedefrance.com/actus/2023/738-nouvelle-escapade-nature-sans-voiture-dans-3-grands-sites-de-l-aude-et-de-l-herault> (consulté le 15 mai 2024).
5. Selon le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le tourisme à vélo est en plein essor depuis une dizaine d'années, faisant désormais de la France la seconde destination mondiale pour le tourisme à vélo, après l'Allemagne, avec plus de 9 millions de séjours cyclistes par an et une forte diffusion géographique de l'offre du fait de l'aménagement d'un nombre

croissant d'itinéraires cyclables : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/developpement-et-competitivite-du-secteur/tourisme-velo> (consulté le 15 mai 2024).

AUTEURS

SYLVIE CLARIMONT

Professeur des universités en géographie

Université de Pau et des pays de l'Adour

Unité de recherche TREE (Transitions énergétiques et environnementales) – UMR 6031

[sylvie.clarimont\[at\]univ-pau.fr](mailto:sylvie.clarimont@univ-pau.fr)

ÉMELINE HATT

Maître de conférences en aménagement et urbanisme

Aix-Marseille Université – Institut d'urbanisme et d'aménagement régional (IUAR)

LIEU (Laboratoire interdisciplinaire environnement urbanisme) – UR 889

[emeline.hatt\[at\]univ-amu.fr](mailto:emeline.hatt@univ-amu.fr)

STEVE HAGIMONT

Maître de conférences en histoire contemporaine

Institut d'études politiques de Toulouse

Laboratoire de sciences sociales du politique (LaSSP)

[steve.hagimont\[at\]sciencespo-toulouse.fr](mailto:steve.hagimont@sciencespo-toulouse.fr)

Introduction. Tourismes et transitions écologiques

Sylvie Clarimont, Émeline Hatt et Steve Hagimont

- 1 La transition écologique est devenue un élément incontournable et constitue un référentiel majeur des politiques publiques, en France et dans le monde, allant parfois jusqu'à éclipser ou remplacer celui du développement durable (Theys, 2020 ; Girard, 2022). En témoignent, en France, la création du Conseil national de la transition écologique (2012), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ou encore le changement de dénomination, en 2017, du ministère de l'Écologie et du Développement durable en ministère de la Transition écologique et solidaire. Pourtant, le contenu de la notion de « transition écologique » demeure flou, peu stabilisé, et renvoie à des pratiques et des conceptions différentes, que celle-ci soit envisagée comme « un passage, un entre-deux, une période d'instabilité et de tâtonnements entre deux phases de stabilité » (Theys, 2017) ou comme un cheminement, une mise en mouvement vers un horizon défini à l'avance, un avenir souhaité (Chabot, 2015). Toutes les approches s'accordent cependant sur la nécessité, voire l'urgence, du changement, prenant appui sur des constats scientifiques de plus en plus alarmistes.
- 2 Face au caractère inéluctable du réchauffement climatique et à la gravité de la crise environnementale, les acteurs publics sont interpellés pour agir et la transition écologique s'impose comme un référentiel incontournable des discours et politiques publiques, mais les voies de transition sont très contrastées, entre continuité moyennant des ajustements à la marge et franche rupture avec les modèles économique et énergétique existants. Le tourisme n'échappe pas à cette injonction au changement. Néanmoins, les conséquences et questionnements quant à l'application de cette transition écologique dans le secteur touristique n'ont encore guère été interrogés. Afin de mettre en avant les recherches en cours dans ce domaine, la revue *Mondes du tourisme* a souhaité ouvrir un dossier permanent sur la thématique « tourismes et transitions écologiques » qui permet d'interroger le concept de transition écologique appliqué au tourisme, ce qu'il produit dans le secteur touristique, tant dans sa mobilisation discursive que dans sa traduction pratique.

- 3 Dans cette introduction au dossier, nous revenons tout d'abord sur la définition et les contours de ce concept en vogue. Nous questionnons ensuite la manière dont les objectifs d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique ont pu constituer des socles pour le développement du référentiel de la transition écologique. Nous étudions enfin les relations historiquement entretenues entre le tourisme et les enjeux environnementaux.

I. « Transitions » : questionnements autour d'un concept vague, mais en vogue

- 4 Le terme de transition, devenu omniprésent, rappelle une série d'expériences ou d'imaginaires qui verraient des discontinuités historiques se passer sans conflit : la transition démographique, les transitions démocratiques d'Espagne, de Grèce ou du Portugal, les transitions vers l'économie de marché des Pays d'Europe centrale et orientale (PECO), la transition énergétique supposément en cours. Globalement, si le concept de transition a été mobilisé dans divers champs scientifiques touchant à l'environnement durant les années 1970-1980 (Ollivier et Plumecocq, 2015), il s'est plus particulièrement imposé dans la seconde moitié des années 2000 (Bouisset et Vaucelle, 2020), venant se substituer ou se surimposer à celui de développement durable.
- 5 La notion de transition désigne le processus de changement d'un état du système à un autre par une période de perturbation non linéaire. Selon Loorbach *et al.* (2017), le concept de *sustainability transitions* serait porteur d'une transformation profonde et structurelle des systèmes, en particulier des systèmes énergétiques, de transports et agroalimentaires.
- Such systemic change, by definition, is the result of an interplay of a variety of changes at different levels and in different domains that somehow interact and reinforce each other to produce a fundamental qualitative change in a societal system*¹. (Loorbach *et al.*, 2017, p. 605)
- 6 Au-delà de cette définition normative, Jean-Baptiste Fressoz (2024, p. 249-319) montre, en suivant la genèse et la circulation du concept de « transition énergétique », qu'il a été un puissant outil de dépolitisation des enjeux écologiques, un paravent à l'inaction. Hérité du monde de la recherche atomique, il a d'abord été dressé comme un horizon face aux peurs de pénurie de pétrole pour devenir, depuis les années 1980, un outil rhétorique de gouvernement des contestations par la promesse technologique, permettant d'oblitérer le métabolisme fondamentalement cumulatif et extractiviste de l'économie contemporaine.
- 7 La transition fait l'objet, depuis 2010, d'une mobilisation croissante dans le champ des politiques publiques internationales (OCDE, PNUE...), comme dans celui des sciences sociales (Markard *et al.*, 2012). Le champ des *sustainability transitions studies*, qui portait initialement sur l'analyse de la transformation des systèmes sociotechniques (Geels, 2010), a connu une diversification des approches et des thématiques ces dernières années (Köhler *et al.*, 2019 ; Koop, 2021 ; Loorbach *et al.*, 2017). Quatre domaines de recherche se dégagent dans ce cadre (Markard *et al.*, 2012 ; Köhler *et al.*, 2019) : l'approche de la perspective multi-niveaux des systèmes sociotechniques (*multi-level perspective*) ; la transition institutionnelle (*transition management*) ; l'approche par le système d'innovation technologique (*technological innovation system*) ; et le rôle des niches stratégiques (*strategic niche management*). Dans l'approche des systèmes

sociotechniques développée par Geels (2010), l'analyse des transformations sociétales s'effectue à partir de trois niveaux : le paysage exogène, le régime dominant et la niche. Le régime sociotechnique dominant comprend une configuration de technologies, d'acteurs et de pratiques, d'infrastructures et d'institutions ; il est organisé par des règles institutionnalisées et des normes internalisées par les acteurs et se trouve marqué par des verrouillages et une certaine dépendance au sentier qui complexifient sa transformation (Geels, 2010 ; Koop, 2021). La transition de ce régime sociotechnique peut alors résulter de la pression exercée par les deux autres niveaux, le paysage exogène (l'environnement macro sur lequel il est difficile d'agir localement, comme le changement climatique ou les crises sanitaire et énergétique) et les niches d'innovations (solutions nouvelles développées par des acteurs porteurs de valeurs alternatives au régime dominant). L'approche institutionnelle de la transition permet, quant à elle, de mettre l'accent sur les tensions institutionnelles, les conflits et les incohérences (ou « semi-cohérences ») qui parcourent le régime dominant (Fuenfschilling et Truffer, 2014).

- 8 En France, c'est le concept de « transition écologique » qui s'est imposé, sans toutefois constituer un référentiel unique, puisqu'il peut être décliné à partir de diverses thématiques et fait l'objet d'interprétations contrastées (Cottin-Marx *et al.*, 2013 ; Larrère *et al.*, 2016), allant d'une transition prônant l'abandon du système socioéconomique dominant au profit de modèles alternatifs (mouvements comme les Colibris ou les villes en transition) à une transition visant le maintien, sinon le renforcement, du modèle socioéconomique néolibéral, symbolisée par l'idée de croissance verte (Oudot et de l'Estoile, 2020 ; Hatt et Claeys, 2024). Du point de vue de la gouvernance de la transition, plusieurs approches s'opposent quant aux acteurs pertinents pour porter la transition (Villalba et Melin, 2022), l'une défendant le rôle premier des acteurs publics, nationaux ou locaux, une autre prônant une transition « par le bas », à partir d'initiatives citoyennes localisées et socialement innovantes (Hakimi Pradels *et al.*, 2022), une autre encore s'en remettant à la capacité d'innovation d'acteurs privés associés étroitement à la recherche et à l'université publiques (en France, relèvent de cette approche les pôles de compétitivité, lancés dès 2004, ou, plus récemment, le plan France 2030 visant à la fois la réindustrialisation, l'innovation technologique et le soutien à la transition écologique²). Concernant l'émergence des expériences alternatives de transition, elles prennent la forme d'innovations sociales, d'engagements personnels, d'activisme en réseau et de pratiques transformatives (Villalba et Melin, 2022), reflétant à la fois la défiance des citoyens envers les institutions et les revendications grandissantes d'une citoyenneté plus active (Foret, 2014), dans un contexte de mondialisation néolibérale (Chanez et Lebrun-Paré, 2015). Ces mouvements citoyens relèvent d'une « gestion adaptative créative » exprimant simultanément des formes de résistance et d'autonomisation (Schlosberg et Coles, 2019). Ils visent « une relation éthico-matérielle résiliente et transformative » remettant en question les pratiques non durables de domination de la nature non humaine afin de reconstruire les interactions quotidiennes avec le reste du monde naturel (Schlosberg et Coles, 2019). Parfois réticentes face à ces initiatives « par le bas », les collectivités tendent de plus en plus à les reconnaître comme « porteuses de solutions d'avenir, d'énergie et d'inventivité dans un contexte de crises multiples face auxquelles les institutions se trouvent désarmées » (Lancement et Lévêque, 2019).
- 9 Appliquées au champ du tourisme, ces approches invitent à saisir le passage d'injonctions plurielles à la transition à leur appropriation sectorielle et territoriale, en

mettant en évidence les formes de dépendance, de verrouillage ou de contestation relatives au régime sociotechnique existant, ainsi que les leviers potentiels de changement, qu'ils relèvent du paysage exogène ou des niches d'innovation qui se développent dans ces territoires (Hatt et Claeys, 2024 ; Bonnet et Clarimont, 2022).

II. Les objectifs d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique comme socle de la transition écologique

- 10 La lutte contre le changement climatique est le pilier majeur des transitions écologiques. Les recherches sur les implications du changement climatique d'origine anthropique sur le tourisme (et du tourisme sur le changement climatique) revêtent un caractère assez récent, sont encore très spécialisées (sur le tourisme hivernal et balnéaire notamment) et portent encore peu sur l'analyse des ressorts sociaux et politiques de la vulnérabilité spécifique des territoires touristiques. Fortement émetteur de gaz à effet de serre (GES) par les mobilités dont il dépend, le tourisme est aussi sensible aux impacts du changement climatique (Dubois et Ceron, 2006a). En effet, le tourisme est une activité en partie tributaire des conditions climatiques et potentiellement exposée à des aléas (tempêtes, inondations, sécheresse, manque ou surabondance de neige, etc.) dont l'intensité et la fréquence sont aggravées par le réchauffement climatique.
- 11 Dans son sixième rapport (AR6), publié en mars 2023, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)³, dont les conclusions sont censées servir de tuteur pour les politiques publiques, reprend et synthétise les contributions des trois groupes de travail engagés dans cette mission d'évaluation depuis 2015. Les volets 2 (sur les effets, les vulnérabilités et la capacité d'adaptation aux crises climatiques) et 3 (sur les solutions pour la réduction des émissions de GES) de ce dernier rapport pointent encore plus clairement que les précédents la responsabilité des sociétés humaines dans le changement climatique. Dans la synthèse destinée aux décideurs – le plus politique des rapports puisque relu et adopté au consensus par les représentants de gouvernements –, il est ainsi souligné d'emblée que les activités humaines sont « sans équivoque » responsables de la hausse significative des températures observées à la surface du globe depuis plus d'un siècle (IPCC, 2022 ; IPCC, 2023, p. 4). Si la prudence des conclusions était de mise dans le premier rapport du GIEC remis en 1990, alors que le changement climatique n'était pas encore sorti de la fourchette des variabilités naturelles et cycliques du climat, elle ne l'est plus aujourd'hui ; la responsabilité humaine dans un changement climatique désormais sensible, inédit par son ampleur et son rythme, est dorénavant reconnue. Pour répondre à la menace induite par le changement climatique, le dernier rapport du GIEC identifie également « des opportunités pour la mise en œuvre d'actions transformatrices » et invite, dès la préface, à la mise en œuvre urgente « de transitions » (IPCC, 2023, p. VII).
- 12 Ces transitions s'inscrivent prioritairement dans une perspective d'atténuation passant par la réduction généralisée des émissions de GES (IPCC, 2023, p. 28). L'horizon à atteindre – un monde décarboné ou du moins bas carbone – est clairement indiqué ; pour autant, les voies pour y parvenir étant jugées multiples, les auteurs du rapport

parlent de « transitions », au pluriel. Cet objectif de réduction significative des émissions de GES n'est pas nouveau et s'inscrit dans la continuité des démarches entreprises dès les années 1990. En effet, dans le prolongement des premiers rapports du GIEC, des objectifs chiffrés de transition bas carbone ont été fixés par divers traités internationaux, du Protocole de Kyoto de 1997 à l'Accord de Paris de 2015 (Maréchal, 2016), dans l'espoir, finalement illusoire, de contenir le réchauffement climatique sous un seuil à ne pas dépasser, seuil ambitieux et difficilement atteignable établi d'abord à +2°C (à l'issue de la COP15 à Copenhague, en 2009), puis révisé sous la pression de certains pays du Sud et abaissé à +1,5°C lors de la COP21, à Paris, en 2015 (Aykut et Dahan, 2015 ; Dahan, 2016). Considéré comme un succès diplomatique du fait du nombre important de signataires (malgré le retrait des États-Unis), l'Accord de Paris souffre de faiblesses liées à son caractère principalement incitatif et peu contraignant, chaque État devant « faire part d'une contribution nationale déterminée sans droit de regard extérieur sur son contenu et son niveau d'ambition », sans obligation de résultats en termes d'émissions de GES et sans aucun régime de sanction prévu en cas de non-respect (Hautereau-Boutonnet et Maljean-Dubois, 2021). De fait, les mesures concrètes adoptées pour contenir le changement climatique ont été jusqu'à présent trop timorées, y compris de la part des États signataires de l'Accord. L'incapacité de la COP29, qui s'est tenue à Bakou, en Azerbaïdjan, en novembre 2024, à déboucher sur un engagement fort des pays développés et des pays émergents, hautement émetteurs de GES, à financer le fonds d'adaptation témoigne, une nouvelle fois, du manque patent d'ambition.

- 13 Si l'atténuation a longtemps été la voie privilégiée par les experts du GIEC pour réduire les effets du changement climatique, l'adaptation s'impose progressivement comme une option complémentaire aux actions d'atténuation, compte tenu du caractère désormais inéluctable du changement climatique – faute d'avoir agi à temps – et de l'échec des (modestes) tentatives de réduction des émissions de GES. L'adaptation a déjà une longue histoire (Felli, 2016), mais a longtemps été marginalisée, car considérée par ses détracteurs comme une option défaitiste, « fataliste et laxiste » (Marquet et Salles, 2014). Depuis la publication du quatrième rapport du GIEC, en 2007, la nécessité de prévoir des mesures d'adaptation s'impose pourtant peu à peu, signant le glissement de stratégies de lutte contre le changement climatique à des stratégies visant à s'accommoder de celui-ci, à « faire avec le changement climatique ». Définie par le GIEC comme « l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques », l'adaptation est mise à l'agenda des politiques climatiques au début du XXI^e siècle (Schipper, 2006). Elle devient un nouveau référentiel de l'action publique, à différentes échelles, prenant appui sur des diagnostics assez précis de vulnérabilité qui visent à identifier les territoires tout comme les axes d'intervention prioritaires. Devenue, en France, une obligation légale depuis la loi Grenelle II (2010), la thématique de l'adaptation est progressivement prise en charge – avec plus ou moins de bonheur – par les collectivités territoriales qui l'inscrivent dans leurs politiques (Richard, 2014), malgré la difficulté cognitive à penser l'adaptation du fait de la polysémie même de la notion – qu'il s'agisse de « l'adaptation-état » visant la stabilité du système (alors que les effets du changement climatique ne vont cesser de s'accroître à défaut de réduction drastique des émissions) ou de « l'adaptation-processus » plus ambitieuse et aux visées transformationnelles clairement affichées (Simonet, 2020). Au-delà de ces difficultés sémantiques et de positionnement de l'adaptation - en rupture ou

en continuité avec les systèmes (socio-économiques) existants -, l'adaptation se traduit par des mesures opérationnelles différenciées, ancrées, bien souvent, dans une perspective de « transition écologique ». Cette dernière peut se traduire par des stratégies (nationales ou locales) englobant des mesures à la fois adaptatives et d'atténuation.

- 14 Les réflexions quant aux voies transitionnelles du tourisme sont ainsi alimentées par les enjeux de réduction des émissions de GES, dans un contexte de changement climatique, la mobilité étant au cœur des pratiques touristiques (Stock *et al.*, 2003). Le tourisme, par sa nature même, repose en effet sur des déplacements plus ou moins lointains par rapport au(x) lieu(x) de résidence habituel(s) et encore largement carbonés. Le sixième rapport du GIEC (2023) mentionne fort peu le tourisme, semblant ignorer que le secteur touristique est à l'origine d'émissions importantes de GES. En France, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) (2021) les évalue, par exemple, à 11 % des émissions nationales de GES en 2018, soit l'équivalent de 118 millions de tonnes de CO₂ (correspondant à l'empreinte carbone annuelle de 11 millions de Français). Au sein des destinations, des efforts commencent certes à être faits pour proposer des itinéraires de découverte ou des offres d'activités qui émettent peu de carbone⁴ et les formes d'itinérance douce – notamment à vélo⁵ – connaissent un engouement certain. Néanmoins, le déplacement jusqu'à la destination demeure largement tributaire de mobilités carbonées. Depuis 2010, l'augmentation des flux touristiques internationaux a été largement favorisée par la croissance de la demande touristique en Chine, la baisse des tarifs aériens, avec le développement des compagnies *low cost*, et la diffusion planétaire, au XXI^e siècle, de plateformes numériques (comme Airbnb ou Booking) de mise en relation de touristes et de loueurs proposant des solutions d'hébergement souvent moins coûteuses que l'hôtellerie classique (Gössling et Higham, 2021). Les années 2000 ont également été marquées par l'expansion de formes de tourisme hautement carbonées, comme le tourisme de croisière (Howitt *et al.*, 2010) aux conséquences climatiques et environnementales désastreuses. Or, la transition vers un tourisme bas carbone supposerait de repenser totalement le système touristique actuel et de renoncer à mesurer le succès d'une saison touristique à l'aune du nombre de visiteurs reçus. Gössling et Higham (2021) imaginent, dans ce cadre, un avenir pour des destinations touristiques « à forte valeur ajoutée, faible émission de carbone et résiliente[s] », au risque peut-être de renforcer les inégalités d'accès au tourisme. C'est ici que le pluriel, *des* tourisms, trouve également sa justification : toutes les pratiques touristiques ne sont pas également consommatrices d'espaces ni émettrices de CO₂, certaines étant plus durables que d'autres, sans être nécessairement socialement exclusives (Cousin, 2022).
- 15 Dans le champ de la recherche, la question de la transition énergétique du tourisme est abordée par un nombre réduit de chercheurs, qui ont bien mis en évidence l'impact du tourisme – notamment international – en matière d'émissions de GES, tout comme l'inertie des parties-prenantes du secteur touristique rétives à la mise en œuvre d'une transition effective vers un nouveau modèle touristique bas carbone (Scott *et al.*, 2016). Au-delà des questions de transition bas carbone du tourisme, les recherches ont également porté sur la sensibilité du secteur aux effets du changement climatique. Dès les années 1980, de premiers articles ont été publiés sur les effets du changement climatique à venir, par exemple sur le camping ou les sports d'hiver (Wall *et al.*, 1986 ; McBoyle et Wall, 1987 ; Wall et Badke, 1994). Les travaux se sont multipliés à la fin des

années 1990 alors que le changement climatique devenait manifeste (Koenig et Abegg, 1997 ; Dubois et Ceron, 2006a et 2006b). L'organisation par l'OMT (Organisation mondiale du tourisme) de la première conférence internationale sur le tourisme et le changement climatique, en avril 2003, a inauguré l'ouverture progressive d'un champ international de recherche dans ce domaine. Le nombre de publications relatives à l'interaction tourisme / changement climatique n'a dès lors cessé d'augmenter, notamment dans la littérature anglophone (Hall, 2008 ; Scott, 2008 ; Scott et Becken, 2010 ; Simpson *et al.*, 2008). Malgré une diversification des thématiques abordées et un intérêt plus marqué pour les effets sur le tourisme estival de la raréfaction de certaines ressources comme l'eau (Gössling *et al.*, 2006 ; Bonnet et Clarimont, 2022 ; Clarimont, 2024a et 2024b), l'attention des chercheurs demeure très largement focalisée sur la réduction des émissions de GES liées aux déplacements touristiques (Cavallero *et al.*, 2016), sur une meilleure évaluation, dans un contexte d'incertitude, des évolutions probables du climat, aux échelles régionale et locale des aires et stations touristiques, pour déterminer leur impact possible sur le marché touristique (Bujosa *et al.*, 2015), sur les stratégies d'adaptation mises en œuvre pour réduire la « vulnérabilité économique » des espaces touristiques spécialisés et mono-actifs orientés vers le tourisme balnéaire (Dubois et Ceron, 2006b ; Dodds et Kelman, 2008 ; Essex *et al.*, 2010 ; Köberl *et al.*, 2016) ou celui des sports d'hiver (Elsasser et Messerli, 2001 ; Scott *et al.*, 2006 ; Wolfsegger *et al.*, 2008 ; Richard *et al.*, 2010 ; Reynard *et al.*, 2014 ; Clivaz *et al.*, 2015 ; Spandre *et al.*, 2019 ; François *et al.*, 2023). Les sports d'hiver ont d'ailleurs très tôt été l'un des lieux de mise à l'épreuve de la durabilité faible et des théories de la substitution : le défaut de ressources naturelles, en l'occurrence la neige, pourrait être compensé par l'investissement en capital technologique, en particulier les installations de neige de culture. – la rapidité du changement climatique semblant toutefois prendre de court la théorie (Cognard, 2024).

- 16 C'est précisément dans ces territoires littoraux et de montagne hautement spécialisés que sont apparues les premières réflexions autour de la « transition touristique » (Bourdeau, 2009 ; Vlès, 2021), expression floue, polysémique, au contenu mouvant, souvent déclinée, sur le plan opérationnel, sous la forme d'actions de diversification de l'offre et de la cible de clientèle (Clarimont et Bessière, 2016 ; Vlès et Bouneau, 2016) et qui, dans les faits, se cherche encore aujourd'hui. La transition en question ne concerne pas uniquement le changement climatique, mais porte également sur les questions de biodiversité, le tourisme étant un des facteurs contemporains d'artificialisation des sols et de perturbation anthropique des milieux. En effet, au-delà des émissions de GES, les transitions écologiques, puisque le présent dossier propose de les analyser dans leur pluralité, impliquent une réduction de l'emprise humaine sur la Terre : les polluants et déchets divers qui accompagnent la croissance contemporaine (dont font partie les GES), mais aussi l'artificialisation des sols, les prélèvements en ressources (des minerais aux réserves d'eau douce, en passant par les énergies fossiles ou le bois), ou les perturbations des écosystèmes.

III. Tourismes, transitions et environnement : mise en relation et questionnements

- 17 Le concept de transition écologique vient en fait poser une nouvelle expression sur des réflexions déjà anciennes quant aux liens entre tourisme et environnement (Hagimont, 2020), réflexions renouvelées par le changement climatique.
- 18 Elles se sont d'abord déployées en direction des effets paysagers et écologiques du développement touristique. Dès le XIX^e siècle, l'impact paysager du développement touristique suscite des questionnements. La région anglaise de Lake District, sur laquelle porte un article du présent dossier, semble inaugurer l'émergence des contestations dans ce domaine. Dans les années 1840, le poète William Wordsworth tenta de mobiliser la bonne société britannique en défense de ses paysages, face à l'arrivée du chemin de fer et à la crainte suscitée par l'arrivée de touristes plus nombreux dans cette destination – dont il avait pourtant assuré la promotion jusque dans des guides. La lutte fut vaine mais exemplaire de celles qui suivront, mêlant considérations paysagères, morales et sociales : Wordsworth s'émeut de la venue dans des lieux privilégiés de catégories sociales plus modestes dont il présupposait qu'elles ne sauraient se comporter de la bonne manière (Mathis, 2010). Si ce versant de la critique du tourisme était alors développé, et l'est encore aujourd'hui, les contestations ne se limitèrent pas à ces considérations élitistes. Se réjouissant au contraire de l'engouement pour la nature qu'il percevait en Occident, Élisée Reclus (1866) s'inquiéta ainsi de la captation commerciale et conséquemment de la dégradation de la nature par des promoteurs immobiliers. Il formula, parmi les premiers, ce paradoxe selon lequel le tourisme dans son développement économique détruit la nature qu'il valorise. Au même moment, Jules Michelet ou John Ruskin dénoncèrent les destructions infligées à la faune et aux paysages alpins par les touristes. Des acteurs des catégories subalternes de l'économie touristique se mobilisèrent également contre de nouveaux équipements qui menaçaient de réduire à néant leurs activités : à Zermatt, Chamonix ou Luchon, les voituriers, les guides de montagne et les exploitants de petites échoppes s'activèrent ainsi autour de 1900, parfois au nom de la défense des paysages, contre des projets de chemin de fer en montagne qui menaçaient de mécaniser l'accès à certains sites et d'éliminer des cheminements, à pied ou à cheval, riches en opportunités commerciales (Hagimont, 2022).
- 19 Le géographe, peintre et alpiniste Franz Schrader (1898) posa, parmi les premiers, les termes d'un débat récurrent qui oppose démocratisation du tourisme et préservation des milieux, et sera le sujet d'une polémique dans la communauté francophone des études touristiques à la fin du XX^e siècle (Debarbieux, 1997). Le tourisme, dit Schrader, repose sur un besoin de contact avec la nature pour des populations urbaines devant subir les pollutions croissantes du monde industriel. L'accès aux montagnes pour toutes et tous, insistait-il, devient dès lors une question de survie physique, morale, mais également esthétique et imaginaire. En se développant, le tourisme fait toutefois peser une menace majeure sur les montagnes, en particulier à cause des chemins de fer et des hôtels qui se multiplient alors. Schrader envisage alors une forme de juste mesure : l'aménagement ne devrait être qu'exceptionnel, comme au Brévent par exemple, et se fonder au maximum dans les paysages, la règle étant la préservation afin de conserver des échappatoires à un monde de plus en plus artificialisé. C'est d'ailleurs à ce titre que le concept étatsunien de parc national fut importé en France par le spéléologue

Édouard Martel autour de 1900, dans une approche critique du développement du tourisme routier et ferroviaire qu'il observe au début du xx^e siècle. Il voit dans le parc national une manière d'écarter les infrastructures délétères pour ménager les paysages et satisfaire les populations désireuses de nature.

- 20 Ces ingrédients se retrouvent très régulièrement par la suite et ont accompagné le développement touristique, qui, alternativement, convole avec la protection de la nature ou s'y confronte (Hagimont, 2024). Des travaux ont montré le rôle moteur – paradoxal seulement à première vue – du tourisme dans la protection des paysages, des écosystèmes, de la faune et de la flore mondiales, avant que d'autres études ne montrent les ambiguïtés de la protection touristique de la nature (Gauchon, 2002 ; Duval et Gauchon, 2007), vectrice potentielle de situations de violences et d'injustice, et oublieuse de l'empreinte matérielle des flux touristiques, tant en Occident que dans les espaces coloniaux et post-coloniaux (Cronon, 1996 ; Blanc, 2020). Après 1945, lors des phases d'équipement massif des littoraux et des montagnes, la planification que tenta d'imposer l'État reposait pleinement sur cette idée de partage fonctionnel de l'espace et de protection des milieux. Mais, loin de ce que proposait Schrader, les considérations sociales cédèrent devant l'impératif d'équilibre financier des lourdes opérations d'aménagement (Parrinello et Bécot, 2019 ; Noailles, 2012). Le tourisme apparut régulièrement comme une activité permettant, à condition de trouver le juste équilibre, de créer de la richesse tout en préservant les milieux, de corriger les effets délétères de la croissance – un élément clé d'une économie des services et des loisirs qui promettait une empreinte moindre sur l'environnement (Hagimont, 2024).
- 21 Alors que les récriminations contre l'appropriation touristique des paysages gagnaient en intensité, à partir des années 1960 et 1970 (Charlier, 1999 ; Childers, 2012), et que l'environnement s'imposait comme étiquette englobante pour parler des problèmes engendrés par les activités humaines, des recherches leur emboîtèrent le pas, réaffirmant le paradoxe déjà mis en lumière par Reclus, interrogeant l'empreinte environnementale du tourisme et envisageant les moyens de la réduire (Cognat, 1973 ; Haulot, 1974 ; Krippendorf, 1977). Si le changement climatique était absent de ces études, elles appréhendaient les déchets, les pollutions des eaux et de l'air (par les moyens de transport), l'artificialisation des sols, les consommations énergétiques ou encore les atteintes à la beauté des paysages et à l'intégrité des milieux imputables à l'essor touristique. Loin de condamner toute forme de tourisme, ces études mettaient en avant le bien-fondé social du phénomène. Alors même que les critiques du tourisme des années 1970 intégraient très souvent, y compris et surtout dans l'écologie politique radicale (Charbonneau, 2022 [1980]), un souci que l'on qualifierait aujourd'hui de justice sociale, elles ont tendu à être par la suite réduites à des positionnements élitistes par certains auteurs, qui voyaient derrière ces critiques l'inquiétude de perdre des espaces de distinction gagnés par les catégories populaires (Deprest, 1997). La critique du tourisme sembla pour un temps être mise à la porte des études scientifiques en France. On pourrait voir dans cette sorte de contre-feu académique des années 1990 le prolongement plus ou moins conscient des développements largement outrés de Marcel Gauchet ou de Luc Ferry faisant de l'écologie un antihumanisme dans lequel la nature primerait sur les intérêts humains.
- 22 Les études conduites dans les années 1970 formulaient pour la plupart des propositions pour l'avenir, afin de concilier découverte du monde et préservation de la nature. La gestion du nombre de visiteurs dans les sites naturels exceptionnels était par exemple

abordée, avec l'idée que d'une trop forte croissance pourrait résulter un effondrement. Le modèle de la courbe en S ou courbe logistique, théorisée par le biologiste Raymond Pearl dans les années 1920, connut une application jusque dans le tourisme, en particulier avec le célèbre article de Richard Butler sur le cycle de vie des destinations touristiques (1980). Cette courbe entend décrire le devenir de tout phénomène en croissance. Appliquée à l'exploitation des ressources, elle modélise le fait que toute exploitation connaît une phase de croissance exponentielle, qui ne peut-être infinie et atteint donc un seuil au-delà duquel la stagnation précède le déclin. Cette courbe en S a inspiré les premiers scénarios de transition énergétique pour sortir des énergies fossiles (Fressoz, 2024, p. 212-222). Butler, sans doute influencé par le rapport *The Limits to Growth* (Meadows et al., 1972, p. 91), applique également dans le cadre touristique un concept venu de l'écologie, de la foresterie et de la gestion cynégétique (Devred, 2024, p. 505) : la « capacité de charge » des lieux touristiques (« *carrying capacity* »). Par ce terme, Butler désigne un seuil au-delà duquel la fréquentation touristique détruirait l'attrait d'un site. On y retrouve l'idéal de gestion optimale des écosystèmes et des ressources qui a accompagné la modernité et ses dégradations (Albritton Jonsson, 2014).

- 23 Si le terme n'est pas présent, l'enjeu central de ces débats passés est bien la recherche de voies de « transition » du tourisme vers une situation d'équilibre entre protection des milieux et développement. Cette recherche n'a guère été concluante (ce serait un point à approfondir, en regardant du côté des parcs naturels régionaux ou des grands sites par exemple) tout simplement car le caractère systémique d'un aménagement et du tourisme en général a été le plus souvent négligé dans les stratégies mises en place : leur essor dépend de flux de matières, d'énergies, de personnes, de capitaux qui circulent à vaste échelle, traversent, déplacent et transforment les milieux naturels. Le tourisme et ses propositions de réforme participeraient finalement pleinement de cette « exploitation » moderne de la nature, où protection et valorisation ont systématiquement été associées lorsqu'il s'agissait de tenir compte dans le droit, les institutions et les pratiques économiques des non-humains ; cette exploitation ayant plutôt conduit à une réduction de la diversité des habitats et des espèces terrestres (Stépanoff, 2021, p. 8-11). Mais ces réflexions sur la capacité de charge (ou limite du changement acceptable) n'en ouvrent pas moins sur l'étude de la saturation de certains sites et des conséquences de la croissance touristique, qui a connu une nouvelle actualité ces dernières années (Chamberlain, 1997 ; Broadhurst, 2001 ; Vlès et Clarimont, 2017 ; Duhamel, 2023 ; Knafou, 2023 ; Hatt et Clarimont, 2024).
- 24 Le changement climatique est donc venu ajouter des doutes supplémentaires sur la soutenabilité écologique de certaines formes de tourisme. Mais le climat n'est qu'un des bouleversements environnementaux qui sont à appréhender de manière systémique, au risque sinon de ne faire que déplacer les problèmes.

IV. Étudier les voies transitionnelles des tourisms : un dossier ouvert

- 25 Ce dossier thématique s'inscrit dans un contexte de multiplication des publications professionnelles (ADEME, Atout France, revue *Espaces*, Domaines skiabiles de France, Aéroport de Paris, etc.) et des déclarations politiques sur « la » transition écologique du tourisme (discours du Premier ministre Jean Castex, en novembre 2021). Il s'appuie

également sur des débats anciens quant à l’empreinte et à la soutenabilité écologiques de certaines formes de tourisme.

- 26 La diversité des trajectoires et des situations invite à penser la transition dans sa pluralité : ce dossier porte ainsi sur les transitions écologiques, encourageant à explorer la diversité des voies transitionnelles d’activités ou de territoires touristiques diversifiés – des tourisimes. Il entend interroger le concept de transition écologique appliqué au tourisme, ce qu’il produit dans le secteur touristique (territoires, entreprises, politiques publiques, formations universitaires et professionnelles), tant dans sa mobilisation discursive que dans sa traduction pratique par les acteurs. Il vise à mettre en lumière la grande variété des possibles (et des impasses) qui s’expérimentent ou ont été expérimentés dans un univers du tourisme lui-même très hétérogène. Plutôt que de considérer les démarches à l’œuvre pour opérer « la » transition écologique « du » tourisme, ce dossier entend questionner la variabilité des expériences et des appropriations du concept de transition écologique dans les multiples territoires, institutions et secteurs du tourisme. Entre les destinations dépendantes de flux touristiques internationaux fortement carbonés et à l’empreinte écologique forte et les offres plus diffuses de territoires ruraux ou de villes encore peu fréquentés, les modalités de transition et ce que le terme même recouvre (voire dissimule) sont assurément très divers. Trois perspectives sont ainsi envisagées pour aborder cette question dans le cadre du présent dossier :

1. L’analyse des modalités et des formes contemporaines de transitions écologiques des territoires et des acteurs touristiques (entreprises, institutions, associations, visiteurs, etc.). Quels problèmes sont identifiés et quelles solutions sont proposées ? Comment parle-t-on de la transition écologique (vocabulaire utilisé) et qu’est-ce que ce concept apporte de plus dans la prise en compte de l’empreinte environnementale du tourisme ? Comment se traduit-il dans des politiques publiques ? Quelles omissions sont repérables (par exemple, le poids des déplacements ou du BTP dans les bilans carbone) et relèvent-elles d’oublis ou de stratégies ?
2. L’étude des rapports conflictuels au sein des transitions écologiques. Le concept de transition, en apparence consensuel, ne fait-il pas l’objet d’appropriations contradictoires à l’échelle des territoires et des secteurs ? N’est-il pas utilisé de manière à désamorcer les conflits ?
3. Une approche critique des transitions écologiques et de ce qu’elles recouvrent. Transiter vers quoi : la croissance verte, la sobriété ou la décroissance ? La question de la décroissance du tourisme est-elle posée et en quels termes parmi les parties prenantes du secteur touristique ?

- 27 Ce dossier ouvert de *Mondes du tourisme* est conçu pour accueillir des réflexions sur des études de cas qui permettent de saisir précisément les acteurs en présence et les modalités de traduction politique, économique, matérielle des transitions écologiques, dans des domaines variés (géographie, aménagement, sciences de gestion, économie, anthropologie, sociologie, histoire, communication, etc.). Les propositions d’articles s’inscrivant dans cette perspective viendront alimenter le présent dossier dans l’objectif d’enrichir les recherches en cours et à venir dans ce domaine.

BIBLIOGRAPHIE

ADEME, *Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France. Rapport final*, Paris, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, 2021 [<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/4688-bilan-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-secteur-du-tourisme-en-france-en-2018.html>].

Fredrik ALBRITTON JONSSON, « The Origins of Cornucopianism: A Preliminary Genealogy », *Critical Historical Studies*, vol. 1, p. 151-168, 2014 [<https://doi.org/10.1086/675081>].

David ANDERSON et Richard H. GROVE (dir.), *Conservation in Africa: People, Policies and Practices*, Cambridge, Cambridge University Press, 2020.

Stefan AYKUT et Amy DAHAN, *Gouverner le climat ? Vingt années de négociations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

Susanne BECKEN, « Decarbonising tourism: Mission impossible? », *Tourism Recreation Research*, vol. 44, n° 4, p. 419-433, 2019.

Susanne BECKEN et Johanna LOEHR, « Tourism governance and enabling drivers for intensifying climate action », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 32, n° 9, p. 1743-1761, 2022.

Guillaume BLANC, *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'éden africain*, Paris, Flammarion, 2020.

Gaïa BONNET et Sylvie CLARIMONT, « Perception de la ressource en eau et adaptation au changement climatique en territoires touristiques ruraux : le cas des vallées de la Dronne et de la Vézère », *Géocarrefour*, vol. 96, n° 1, 2022, [<http://journals.openedition.org/geocarrefour/18204>].

Christine BOUISSET et Sandrine VAUCELLE (dir.), *Transitions et reconfiguration des spatialités*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2020.

Philippe BOURDEAU, « De l'après-ski à l'après-tourisme, une figure de transition pour les Alpes ? Réflexions à partir du cas français », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, vol. 97, n° 3, 2009.

Richard BROADHURST, *Managing Environments for Leisure and Recreation*, Londres et New York, Routledge, 2001.

Angel BUJOSA, Antoni RIERA et Catalina M. TORRES, « Valuing tourism demand attributes to guide climate change adaptation measures efficiently: The case of the Spanish domestic travel market », *Tourism Management*, vol. 47, p. 233-293, 2015.

Richard W. BUTLER, « The Concept of a Tourist Area Cycle of Evolution: Implications for Management of Resources », *The Canadian Geographer*, vol. 24, n° 1, p. 5-12, 1980 [<https://doi.org/10.1111/j.1541-0064.1980.tb00970.x>].

Federico CAVALLERO, Francisco CIARI, Silvio NOCERA, Franz PRETTENTHALER et Anna SCUTTARI, « The impacts of climate change on tourist mobility in mountain areas », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 25, n° 8, p. 1063-1083, 2016.

Bernard CHARBONNEAU, *Le feu vert*, Paris, L'échappée, 2022 [1980].

- Ken CHAMBERLAIN, *Carrying Capacity*, Paris, UNEP, 1997.
- Pierre CHABOT, *L'âge des transitions*, Paris, Presses universitaires de France, 2015.
- Amélie CHANEZ et Félix LEBRUN-PARÉ, « Villeray en transition : initiatives citoyennes d'appropriation de l'espace habité ? », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 58, p. 139-163, 2015.
- Bruno CHARLIER, *La défense de l'environnement, entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, thèse de doctorat en géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1999 [<https://www.theses.fr/1999PAUU1001>].
- Michael CHILDERS, *Colorado Powder Keg: Ski Resorts and the Environmental Movement*, Lawrence, University Press of Kansas, 2012.
- Sylvie CLARIMONT, « Tensions et conflits autour des usages touristiques de l'eau », *Juristourisme*, dossier spécial « Eau et tourisme », n° 278, p. 17-20, 2024a.
- Sylvie CLARIMONT, « Les stratégies d'adaptation des territoires touristiques aux événements hydro-climatiques extrêmes », *Juristourisme*, dossier spécial « Eau et tourisme », n° 278, p. 21-24, 2024b.
- Sylvie CLARIMONT et Jacinthe BESSIÈRE, « L'adaptation au changement. "Néouvielle, destination nature" ou la mobilisation de la ressource patrimoniale comme levier de diversification touristique », dans Christophe Bouneau et Vincent Vlès (dir.), *Stations en tension : trajectoires des aires et stations touristiques. Dynamiques d'innovation, mises en tension et enjeux prospectifs*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2016, p. 43-56.
- Christophe CLIVAZ, Camille GONSETH et Cecilia MATASCI, *Tourisme d'hiver : le défi climatique*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2015.
- Jean COGNARD, *Production de neige et soutenabilité des systèmes socio-hydro-écologiques de montagne*, thèse de doctorat en science économique, Université Grenoble Alpes, 2024.
- Bruno COGNAT, *La montagne colonisée*, Paris, éd. du Cerf, 1973.
- Simon COTTIN-MARX, Fabrice FLIPO et Antoine LAGNEAU, « La transition, une utopie concrète ? », *Mouvements*, vol. 3, n° 75, p. 7-12, 2013.
- Saskia COUSIN, « La question n'est plus de quantifier le tourisme international, mais de qualifier les vacances de proximité », *Le Monde*, 1^{er} juillet 2022.
- William CRONON, « The Trouble with Wilderness: Or, Getting Back to the Wrong Nature », *Environmental History*, vol. 1, n° 1, p. 7-28, 1996 [<https://doi.org/10.2307/3985059>].
- Amy DAHAN, « La gouvernance du climat : entre climatisation du monde et schisme de réalité », *L'Homme et la Société*, n° 1, p. 79-90, 2016.
- Bernard DEBARBIEUX, « Florence Deprest : Enquête sur le tourisme de masse : l'écologie face au territoire », *Revue de géographie alpine*, vol. 85, n° 1, p. 118-119, 1997.
- Florence DEPREST, *Enquête sur le tourisme de masse. L'écologie face au territoire*, Paris, Belin, 1997.
- Raphaël DEVRED, *Le domaine de Rambouillet, une histoire environnementale du pouvoir, de la chasse et de l'élevage (1783-2010)*, thèse d'histoire, Université de Paris-Saclay-UVSQ, 2024.
- Rachel DODDS et Ilan KELMAN, « How climate change is considered in sustainable tourism policies: A case of the Mediterranean islands of Malta and Mallorca », *Tourism Review International*, vol. 12, p. 57-70, 2008.
- Ghislain DUBOIS et Jean-Paul CERON, *Adaptation au changement climatique et développement durable du tourisme*, rapport final pour le Ministère délégué au tourisme, Marseille, TEC Conseil, 2006a.

- Ghislain DUBOIS et Jean-Paul CERON, « Tourism and climate change: Proposals for a research agenda », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 14, n° 4, p. 399-415, 2006b.
- Philippe DUHAMEL, « Le “surtourisme” ou la rupture d’un contrat habitants/touristes : le cas des lieux touristiques en Europe », *L’information géographique*, vol. 87, p. 100-122, 2023.
- Mélanie DUVAL et Christophe GAUCHON, « Analyse critique d’une politique d’aménagement du territoire, les Opérations Grands Sites », *Annales de géographie*, vol. 654, p. 147-168, 2007.
- Hans ELSASSER et Paul MESSERLI, « The vulnerability of the snow industry in the Swiss Alps », *Mountain Research and Development*, vol. 21, n° 4, p. 335-339, 2001.
- Stephen ESSEX, Martin KENT et Rewi NEWNHAM, « Tourism Development in Mallorca: Is Water Supply a Constraint? », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 12, n° 1, p. 4-28, 2010.
- Romain FELLI, *La grande adaptation. Climat, capitalisme et catastrophe*, Paris, Seuil, 2016.
- Catherine FORET, *Le soutien aux initiatives d’habitants. État des lieux et perspectives*, Rennes, Actes de la Rencontre de l’APRAS, 2014 [<https://www.union-habitat.org/sites/default/files/dossiers-cr/documents/2018-03/Soutien%20aux%20initiatives%20habitants.pdf>].
- Hugues FRANÇOIS, Raphaëlle SAMACOÏTS, David Neil BIRD, Judith KÖBERL, Franz PRETTENTHALER et Samuel MORIN, « Climate Change Exacerbates Snow-Water-Energy Challenges for European Ski Tourism », *Nature Climate Change*, vol. 13, p. 935-942, 2023 [<https://doi.org/10.1038/s41558-023-01759-5>].
- Jean-Baptiste FRESSOZ, *Sans transition. Une nouvelle histoire de l’énergie*, Paris, Seuil, 2024.
- Léa FUENFSCHILLING et Bernhard TRUFFER, « The structuration of socio-technical regimes. Conceptual foundations from institutional theory », *Research policy*, vol. 43, n° 4, p. 772-791, 2014.
- Christophe GAUCHON, « Les sites naturels classés entre 1906 et 1930 dans les Alpes du Nord : entre tourisme et protection. Bilan et actualité », *Revue de géographie alpine*, vol. 90, n° 2, p. 15-31, 2002.
- Frank W. GEELS, « Ontologies, socio-technical transitions (to sustainability), and the multi-level perspective », *Research Policy*, vol. 39, n° 4, p. 495-510, 2010.
- Sabine GIRARD, « Saillans (2014-2020) : une expérience municipale citoyenne au défi de la transition écologique », *Développement durable et territoires*, vol. 13, n° 1, 2022 [<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.20105>].
- Stefan GÖSSLING, Michael C. HALL et Daniel SCOTT, *Tourism and Water*, Bristol, Channel View Publications, coll. « Tourism Essentials », 2006.
- Stefan GÖSSLING et Daniel SCOTT, « The decarbonisation impasse: Global tourism leaders’ views on climate change mitigation », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 26, n° 12, p. 2071-2086, 2018 [<https://doi.org/10.1080/09669582.2018.1529770>].
- Stefan GÖSSLING et James HIGHAM, « The Low-Carbon Imperative: Destination Management under Urgent Climate Change », *Journal of Travel Research*, vol. 60, n° 6, p. 1167-1179, 2021 [<https://doi.org/10.1177/0047287520933679>].
- Steve HAGIMONT, « Tourism and nature conservation in the French mountains: A tumultuous arranged marriage (1890-1980) », dans Donatella Strangio et Carlos Larrinaga (dir.), *Tourism Destinations and Policies in Europe During the 20th Century: Evolution, Strategies and Markets*, Cham, Springer, 2024.
- Steve HAGIMONT, *Pyrénées. Une histoire environnementale du tourisme*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2022.

Steve HAGIMONT, « Face au désastre écologique : la nécessité d'une histoire environnementale du tourisme », *Mondes du Tourisme*, n° 17, 2020 [<https://doi.org/10.4000/tourisme.2648>].

Mathilde HAUTEREAU-BOUTONNET et Sandrine MALJEAN-DUBOIS, « La garantie normative de l'Accord de Paris sur le climat de 2015 », dans Catherine Thibierge (dir.), *La garantie normative. Exploration d'une notion-fonction*, Le Kremlin-Bicêtre, Éditions Mare & Martin, 2021, p. 223-240 [<https://shs.hal.science/halshs-03494393/document>].

Nassima HAKIMI-PRADELS, Jean-Baptiste GRISON, Kirsten KOOP et Pierre Antoine LANDEL, « Initiatives citoyennes de transition soutenable et diffusion : formes et fonctions de la mise en réseaux territorialisés », *Développement durable et territoires*, vol. 13, n° 1, 2022 [<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.20134>].

Michael C. HALL, « Tourism and climate change: Knowledge gaps and issues », *Tourism Recreation Research*, vol. 33, n° 3, p. 339-350, 2008.

Émeline HATT et Cécilia CLAEYS, « Dépendance, attachement, contestation : quelles transitions pour les stations de sports d'hiver ? Le cas des Alpes du Sud », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, vol. 112, n° 1, 2024.

Émeline HATT et Sylvie CLARIMONT, « Gérer les fréquentations : un enjeu des politiques publiques pour préserver et valoriser le patrimoine naturel », dans Sylvie Christofle (dir.), *L'agilité touristique en temps de crises : répliquions, accélérations, réinventions*, Londres, ISTE Éditions, 2024.

Arthur HAULOT, *Tourisme et environnement. La recherche d'un équilibre*, Verviers, Marabout, 1974.

Oliver J.A. HOWITT, Vincent G.N. REVOL, Inga J. SMITH et Craig J. RODGER, « Carbon Emissions from International Cruise Ship Passengers' Travel to and from New Zealand », *Energy Policy*, vol. 38, n° 5, p. 2552-2560, 2010.

IPCC, *Climate Change 2023: Synthesis Report. A Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Genève, IPCC, 2023 [<https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>].

IPCC, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, sous la direction de H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama, Cambridge (UK)-New York, Cambridge University Press, 2022 [<https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>].

Tom JENKINS, « The Role of Nature-Based Tourism in Sustainable Development », *International Journal of Sustainable Development & World Ecology*, vol. 25, n° 5, p. 401-409, 2018.

Rémy KNAFOU, « La surmédiatisation du surtourisme : ce qu'elle nous dit du tourisme (et de ceux qui en parlent) », Fondation Jean Jaurès, 27 septembre 2023, [<https://www.jean-jaures.org/publication/la-surmediatisation-du-surtourisme-ce-quelle-nous-dit-du-tourisme-et-de-ceux-qui-en-parlent/>].

Urs KOENIG et Bruno ABEGG, « Impacts of Climate Change on Winter Tourism in the Swiss Alps », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 5, n° 1, p. 46-58, 1997 [<https://doi.org/10.1080/09669589708667275>].

Judith KÖBERL, Franz PRETTENTHALER et David Neil BIRD, « Modelling climate change impacts on tourism demand: A comparative study from Sardinia (Italy) and Cap Bon (Tunisia) », *Science of Total Environment*, vol. 543/B, p. 1039-1053, 2016.

- Jonathan KÖHLER, Frank W. GEELS, Florian KERN *et al.*, « An agenda for sustainability transitions research: State of the art and future directions », *Environmental innovation and societal transitions*, vol. 31, p. 1-32, 2019.
- Kirsten KOOP, *Changer le monde, changer de mondes. Pour une géographie des transformations sociétales par le bas*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université Grenoble Alpes, 2021.
- Jost KRIPPENDORF, *Les dévoreurs de paysages. Le tourisme doit-il détruire les sites qui le font vivre ?*, Lausanne, Éditions 24 heures, coll. « Visages sans frontières », 1977.
- Karine LANCEMENT et Stéphane LÉVÊQUE (coord.), *L'action citoyenne, accélératrice de transitions vers des modes de vie plus durables*, Paris, Commissariat général au développement durable, 2019.
- Catherine LARRÈRE, Raphaël LARRÈRE et Nicolas BOULEAU, « Les transitions écologiques à Cerisy », *Natures Sciences Sociétés*, n° 24, p. 242-250, 2016.
- Philippe LECHEVALIER, « Les stations de montagne face au changement climatique », dans Jean-Pierre Soubeyran *et al.* (dir.), *Le développement durable des stations de montagne*, Paris, Éditions Quæ, 2020, p. 45-62.
- Derk LOORBACH, Niki FRANTZESKAKI et Flor AVELINO, « Sustainability transitions research: Transforming science and practice for societal change », *Annual Review of Environment and Resources*, n° 42, p. 599-626, 2017.
- Jean-Paul MARÉCHAL, « L'Accord de Paris : un tournant décisif dans la lutte contre le changement climatique ? », *Géoeconomie*, n° 78, p. 113-128, 2016.
- Jochen MARKARD, Rob RAVEN et Bernhard TRUFFER, « Sustainability transitions: An emerging field of research and its prospects », *Research policy*, vol. 41, n° 6, p. 955-967, 2012.
- Vincent MARQUET et Denis SALLES, « L'adaptation au changement climatique en France et au Québec. Constructions institutionnelles convergentes et diffusions contrastées », *Critique internationale*, n° 1, p. 73-91, 2014 [<https://shs.cairn.info/revue-critique-internationale-2014-1-page-73?lang=fr>].
- Charles-François MATHIS, *In nature we trust. Les paysages anglais à l'ère industrielle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2010.
- Geoffrey MCBOYLE et Geoffrey WALL, « The Impact of CO₂ Induced Warming on Downhill Skiing in the Laurentians », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 31, n° 82, p. 39-50, 1987 [<https://doi.org/10.7202/021843ar>].
- Dennis MEADOWS, Donella MEADOWS et Jorgen RANDERS, *The Limits to Growth*, New York, Universe, 1972.
- Mickaël NOAILLES, *La construction d'une économie touristique sur la côte aquitaine des années 1820 aux années 1980*, Neuchâtel-Toulouse, Alphil-Framespa, 2012.
- Guillaume OLLIVIER et Gaël PLUMECOCQ, « La transition socio-technique : un courant théorique dynamique », conférence « Mobiliser les approches par les transitions dans la recherche sur les changements agricoles et alimentaires : pourquoi et comment ? », Sète, mars 2015 [hal-01281833].
- Julie OUDOT et Étienne DE L'ESTOILE, « La transition écologique, de Rob Hopkins au ministère », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 26, n° 1, p. 14-19, 2020 [<https://doi.org/10.3917/rce.026.0014>].
- Giacomo PARRINELLO et Renaud BÉCOT « Regional Planning and the Environmental Impact of Coastal Tourism: The Mission Racine for the Redevelopment of Languedoc-Roussillon's Littoral », *Humanities*, vol. 8, n° 1, 2019 [<https://doi.org/10.3390/h8010013>].

- Andrew PEYTON, « Snowmaking: A Comparative Assessment of the Current and Future Roles of Artificial Snow Production in Winter Sports », *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, vol. 35, 2021 [<https://doi.org/10.1016/j.jort.2021.100424>].
- Élisée RECLUS, « Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes », *Revue des Deux Mondes*, p. 352-381, mai 1866.
- Emmanuel REYNARD, Mariano BONRIPOLI, Olivier GRAEFE *et al.*, « Interdisciplinary assessment of complex regional water systems and their future evolution: How socioeconomic drivers can matter more than climate », *WIREs Water*, n° 1, p. 413-426, 2014.
- Didier RICHARD, Emmanuelle GEORGE-MARCELOIL et Vincent BOUDIÈRES, « Changement climatique et développement des territoires de montagne : quelles connaissances pour quelles pistes d'action ? », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, vol. 98, n° 4, 2010 [<https://doi.org/10.4000/rga.1322>].
- Elsa RICHARD, *L'action publique territoriale à l'épreuve de l'adaptation aux changements climatiques : un nouveau référentiel pour penser l'aménagement du territoire ?*, thèse de doctorat en aménagement et urbanisme, Université François Rabelais, Tours, 2014.
- Lisa E.F. SCHIPPER, « Conceptual History of Adaptation in the UNFCCC Process », *Review of European Community & International Environmental Law*, vol. 15, n° 1, p. 82-92, 2006.
- David SCHLOSBERG et Romand COLES, « Le nouvel environnementalisme du quotidien : durabilité, flux matériels et mouvements sociaux », *Lien social et politiques*, n° 82, p. 246-276, 2019.
- Franz SCHRADER, « À quoi tient la beauté des montagnes ? », *Annuaire du Club alpin français*, vol. 25, p. 555-577, 1898.
- Daniel SCOTT, « Tourism and the climate crisis », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 32, n° 9, p. 1-16, 2024.
- Daniel SCOTT, « Climate change and tourism: Time for critical reflection », *Tourism Recreation Research*, vol. 33, n° 3, p. 356-360, 2008.
- Daniel SCOTT et Susanne BECKEN, « Adapting to climate change and climate policy: Progress, problems and potentials », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 18, n° 3, p. 283-296, 2010.
- Daniel SCOTT, Stefan GÖSSLING, Michael C. HALL et Paul PEETERS, « Can tourism be part of the decarbonized global economy? The costs and risks of alternate carbon reduction policy pathways », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 24, n° 1, p. 52-72, 2016.
- Daniel SCOTT, Geoff MCBOYLE, Alanna MINOGUE et Brian MILLS, « Climate change and the sustainability of ski-based tourism in eastern North America: A reassessment », *Journal of sustainable tourism*, vol. 14, n° 4, p. 376-398, 2006.
- Guillaume SIMONET, « De l'ajustement à la transformation : vers un essor de l'adaptation ? », *Développement durable et territoires*, vol. 11, n° 2, 2020 [<http://journals.openedition.org/developpementdurable/17511>].
- Murray C. SIMPSON, Stephan GÖSSLING, Daniel SCOTT, Michael C. HALL et Elizabeth GLADIN, *Climate Change Adaptation and Mitigation in the Tourism Sector: Frameworks, Tools and Practices*, Paris, UNEP, University of Oxford, UNWTO, WMO, 2008.
- Pierre SPANDRE, Hugues FRANÇOIS *et al.*, « Winter Tourism under Climate Change in the Pyrenees and the French Alps: Relevance of Snowmaking as a Technical Adaptation », *The Cryosphere*, vol. 13, n° 4, p. 1325-1347, 2019 [<https://doi.org/10.5194/tc-13-1325-2019>].

Charles STÉPANOFF, *L'animal et la mort. Chasses, modernité et crise du sauvage*, Paris, La Découverte, 2021.

Mathis STOCK, Olivier DEHOORNE, Philippe DUHAMEL *et al.*, *Le tourisme : acteurs, lieux et enjeux*, Paris, Belin, 2003.

Jacques THEYS, « Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? », *Développement durable et territoires*, vol. 11, n° 2, 2020 [<http://journals.openedition.org/developpementdurable/17468>].

Jacques THEYS, « Prospective et recherche pour les politiques publiques en phase de transition », *Natures Sciences Sociétés*, supplément 4 : « Pour une recherche en appui à l'action publique : leçons de l'expérience du ministère de l'Environnement (1990-2016) », p. 84-92, 2017.

Bruno VILLALBA et Hélène MELIN, « Expérimentations de transition écologique », *Développement durable et territoires*, vol. 13, n° 1, 2022 [<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.20590>].

Vincent VLÈS, « Anticiper le changement climatique dans les stations de ski : la science, le déni, l'autorité », *Sud-Ouest européen*, vol. 51, p. 127-139, 2021 [<https://doi.org/10.4000/soe.7778>].

Vincent VLÈS et Christophe BOUNEAU (dir.), *Stations en tension*, Bruxelles, Peter Lang, 2016.

Vincent VLÈS et Sylvie CLARIMONT, *Impacts des mesures de préservation des sites naturels exceptionnels : rapport final de recherche*, UMR CERTOP 5044-UMR PASSAGES 5319, 2017 [<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01500485>].

Geoffrey WALL et Catherine BADKE, « Tourism and climate change: An international perspective », *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 2, n° 4, p. 193-203, 1994 [<https://doi.org/10.1080/09669589409510696>].

Geoffrey WALL, Richard HARRISON, Vivian KINNAIRD, Geoff MCBOWLE et Carlota QUINLAN, « The implications of climatic change for camping in Ontario », *Recreation Research Review*, vol. 13, n° 1, p. 50-60, 1986.

Christoph WOLFSEGG, Stephan GÖSSLING et Daniel SCOTT, « Climate change risk appraisal in the Austrian ski industry », *Tourism Review International*, n° 12, p. 13-23, 2008.

NOTES

1. « Ce changement systémique, par définition, est le résultat de l'interaction de divers changements à différents niveaux et dans différents domaines qui, d'une certaine manière, interagissent et se renforcent mutuellement pour produire un changement qualitatif fondamental dans un système sociétal. » Notre traduction.
2. Voir la présentation du ministère de l'Économie (2023) : « France 2030 : un plan d'investissement pour la France » : <https://www.economie.gouv.fr/france-2030> (consulté le 15 mai 2024).
3. *Intergovernmental Panel on Climate Change* en anglais, IPCC.
4. Signalons, parmi bien d'autres exemples, l'initiative des Grands sites de France « Escapade nature sans voiture » : <https://www.grandsitedefrance.com/actus/2023/738-nouvelle-escapade-nature-sans-voiture-dans-3-grands-sites-de-l-aude-et-de-l-herault> (consulté le 15 mai 2024).
5. Selon le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le tourisme à vélo est en plein essor depuis une dizaine d'années, faisant désormais de la France la seconde destination mondiale pour le tourisme à vélo, après l'Allemagne, avec plus de 9 millions de séjours cyclistes par an et une forte diffusion géographique de l'offre du fait de l'aménagement d'un nombre

croissant d'itinéraires cyclables : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/developpement-et-competitivite-du-secteur/tourisme-velo> (consulté le 15 mai 2024).

AUTEURS

SYLVIE CLARIMONT

Professeur des universités en géographie

Université de Pau et des pays de l'Adour

Unité de recherche TREE (Transitions énergétiques et environnementales) – UMR 6031

[sylvie.clarimont\[at\]univ-pau.fr](mailto:sylvie.clarimont@univ-pau.fr)

ÉMELINE HATT

Maître de conférences en aménagement et urbanisme

Aix-Marseille Université – Institut d'urbanisme et d'aménagement régional (IUAR)

LIEU (Laboratoire interdisciplinaire environnement urbanisme) – UR 889

[emeline.hatt\[at\]univ-amu.fr](mailto:emeline.hatt@univ-amu.fr)

STEVE HAGIMONT

Maître de conférences en histoire contemporaine

Institut d'études politiques de Toulouse

Laboratoire de sciences sociales du politique (LaSSP)

[steve.hagimont\[at\]sciencespo-toulouse.fr](mailto:steve.hagimont@sciencespo-toulouse.fr)

Entre pierres et bétons, routes de montagne et transitions écologiques du tourisme, l'exemple du Vercors (1870-2023)

Between stone and concrete. Mountain roads and ecological transitions in tourism, the example of the Vercors massif (1870-2023)

Emma-Sophie Mouret

Introduction

Illustration 1. Des « sublimes routes du Vercors » qui déroutent



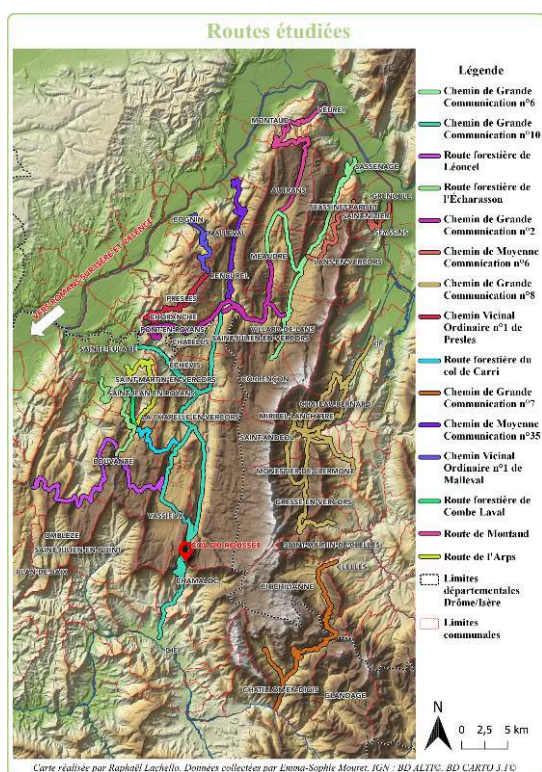
Source : <https://faupvercors.fr/routes-sublimes/> (consultée le 29 décembre 2023)

- 1 Ces deux cartes postales proviennent d'un livret édité par la Fédération des amis et usagers du Parc du Vercors (FAUP-Vercors). Elles font partie d'un recueil destiné à informer au sujet d'un projet de valorisation touristique qui voit le jour en 2018 : les « sublimes routes du Vercors ». Ce projet est pensé par plusieurs collectivités (départements de la Drôme et de l'Isère, Parc naturel régional du Vercors, Région Auvergne-Rhône-Alpes) en tant qu'alternative au tourisme d'hiver. Il est présenté comme le levier d'une transition vers un tourisme raisonné, fondé sur la valorisation d'un patrimoine historique : les routes de montagne. À gauche, le recto et le verso d'une carte postale font référence aux éboulements ayant occasionné la fermeture de la route historique des Grands Goulets (route départementale [RD] 518, Drôme). Les termes « éboulement », « élargissement » et « giga bus » dénoncent l'incohérence de certaines mesures d'aménagement routier et des logiques touristiques associées. L'image de droite laisse entendre que le type de tourisme visé par le projet des « sublimes routes » favorisera le développement du réseau routier, en laissant dans l'ombre d'autres atouts du territoire. Ces supports iconographiques complètent d'autres actions. Le 14 mai 2023, au col de Rousset (massif du Vercors, Drôme), 200 manifestants se réunissent pour protester contre le développement d'un tourisme motorisé « de masse¹ ». Ils redoutent que les « sublimes routes du Vercors » suscitent un afflux de visiteurs.
- 2 Ce projet et les oppositions qu'il suscite constituent l'un des fils rouges de cet article, qui propose d'interroger les liens entre tourisms, routes et environnement. Pour cela, la notion d'aménagement routier sera mobilisée, qui renvoie à une logique politique et économique de planification et à un processus technique continu allant du projet à l'édification et aux usages d'une route (Mouret, 2023). En questionnant les liens entre routes, tourisms et transition socio-environnementale, cet article croise différents champs historiographiques : l'histoire des mobilités, l'histoire de l'environnement, l'histoire des Alpes et l'histoire de l'aménagement du territoire. Il s'agit d'une

perspective encore peu explorée. En France, l'histoire des mobilités a peu considéré les infrastructures routières comme objet d'étude, encore moins dans un cadre non urbain (Faugier, 2021). Les recherches concernant des territoires montagneux au prisme du développement du thermalisme font exception. Ces travaux analysent le déploiement du réseau routier comme un élément stratégique des différents modèles de développement économique (Hagimont, 2022). Cependant, l'aménagement routier n'est pas le principal sujet de ces études. Par ailleurs, la route est un des médiums des rapports entre les sociétés et leurs environnements. Si l'histoire environnementale s'intéresse aux routes par l'intermédiaire de l'étude des pollutions automobiles, peu d'analyses portent précisément sur cette infrastructure (Magalhães, 2024 ; Caritey *et al.*, 2022). Enfin, bien que des études sur l'histoire de la villégiature de montagne évoquent la question des réseaux routiers (Humair *et al.*, 2014), l'histoire du tourisme de montagne s'est plus souvent intéressée aux circulations sous l'angle des mobilités ferroviaires. Cet article s'inscrit à la suite de récentes études conjuguant les problématiques liées à l'aménagement routier et au tourisme (Hagimont, 2022 ; Della-Vedova, 2020).

- 3 Les différentes fonctions conférées aux routes dans les transitions écologiques du secteur touristique peuvent être étudiées grâce à une approche diachronique, du XIX^e au XXI^e siècle. Cet intervalle chronologique comprend le développement d'une politique nationale de modernisation de la voirie rurale française à partir des années 1830. Il est alors possible d'en suivre les aménagements parallèlement à l'évolution des usages des routes et des modes de circulation. Le temps long aide à comprendre la complexité des débats actuels liés à la gestion de la voirie. L'article s'appuie ainsi sur des documents d'archives provenant des directions départementales de l'Équipement drômois et isérois. Nous avons également mené une enquête orale, de 2016 à 2021, composée de 33 entretiens semi-directifs auprès d'habitants, d'usagers des routes du Vercors et d'acteurs des secteurs de la voirie, du tourisme et de l'agriculture. Des récits d'excursions, des archives municipales et des articles de presse sont également mobilisés.
- 4 Cette réflexion porte sur le Vercors, massif montagneux préalpin situé entre les départements de la Drôme et de l'Isère, surplombant les villes de Grenoble et de Valence. Sur ce massif de moyenne montagne, une vingtaine de routes carrossables sont construites durant la seconde moitié du XIX^e siècle (*cf.* illustration 2). En 2023, ces infrastructures constituent les principales voies de circulation de ce territoire. Leur étude sur le temps long permet d'observer les processus d'adaptation de ces aménagements aux transports motorisés ou au développement d'une sensibilité environnementale. Les routes du Vercors sont sujettes aux éboulements. Ces risques sont au cœur des problématiques liées à la gestion partagée de ce réseau routier entre la Drôme et l'Isère. Aux sujets techniques relatifs à la voirie s'ajoutent alors des enjeux administratifs appuyés sur des partitions territoriales fortes entre nord et sud du massif, piémonts et plateaux, nouveaux et anciens habitants. En parallèle, du XIX^e au XXI^e siècle, les routes du Vercors sont l'instrument d'une succession de modèles touristiques. Par l'étude de ces infrastructures, l'article tente de comprendre comment une nouvelle phase de mutation touristique s'adapte à la transition écologique. Cette démarche permet de s'interroger sur le devenir des lourdes infrastructures héritées à l'heure des promesses de transition écologique.

Illustration 2. Carte des routes étudiées



- 5 Différents questionnements animeront l'article. Quand, comment et pourquoi la route est-elle perçue comme une opportunité ou au contraire comme un problème dans la transition écologique ? Quelles sont les conséquences de ces différentes réactions d'attachement ou de rejet ? Quel(s) regard(s) les politiques publiques de transition écologique portent-elles sur la route et les systèmes associés ? Dans quelle mesure des éléments du fonctionnement des territoires concernés peuvent-ils contrarier la mise en place de projets de transition ?

I. Transitions touristiques et gestion des routes

- 6 La gestion des routes prend en compte les politiques touristiques des territoires sur lesquels elles se trouvent. C'est particulièrement le cas pour les routes de montagne où aménagement routier et tourisme sont liés. Chaque évolution du tourisme amène à repenser la route dans ses fonctions et son organisation technique. Dans le cas du Vercors, trois principales phases de transition touristique se distinguent : l'essor du tourisme routier (du dernier tiers du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale), son ralentissement en parallèle du développement du tourisme d'hiver et de montagne (des années 1950 à la fin des années 1990) et le développement de logiques touristiques se définissant comme écoresponsables et durables (à partir de la fin du XX^e siècle). Ces différentes logiques touristiques se côtoient, certaines d'entre-elles se renforcent, d'autres s'amenuisent. Ensemble, elles alimentent une hausse globale du trafic et une diversification des modes de circulation.
- 7 Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, dans les montagnes françaises, beaucoup de routes carrossables sont ouvertes par le service vicinal. Cette administration, en charge de la petite voirie, est créée en 1836 et considérée comme plus modeste que les Ponts et

Chaussées. Elle a pour mission de moderniser la voirie rurale et les massifs montagneux de province (Vercors, Chartreuse, Bauges, Oisans, Hautes-Alpes, Pyrénées, Corse, etc.) sont les principaux théâtres de ses opérations². Dans le Vercors, les routes carrossables disposent d'un revêtement de chaussée (le macadam) et sont plus larges et moins pentues que les chemins muletiers auxquels elles se substituent. Ces derniers constituaient, depuis le Moyen Âge, un réseau dense de voies de circulation que les routes carrossables remplacent afin de répondre aux besoins d'accélération des échanges commerciaux induits par le développement d'une économie libérale et de marché. Ces aménagements incarnent alors la modernité.

- 8 Les routes de montagne sont, dès leurs premières années d'ouverture, investies par le tourisme routier, bien que ça ne soit pas leur fonction initiale³. Au tournant du XIX^e et du XX^e siècle, cette activité touristique est dynamique. Elle est organisée par les touristes eux-mêmes (associations touristiques, syndicats d'initiative), les responsables administratifs locaux (maires, conseillers généraux) et certains habitants. En effet, fortes de leur esthétique pittoresque, les routes du Vercors sont rapidement connues et recherchées par les visiteurs, en particulier les membres de l'élite culturelle régionale, comme la romancière Louise Drevet. Ces premiers voyageurs sont des membres influents d'associations touristiques, des personnalités de l'industrie grenobloise et des rédacteurs reconnus de récits d'excursions (cf. illustration 3).

Illustration 3. Les routes en encorbellement du Vercors



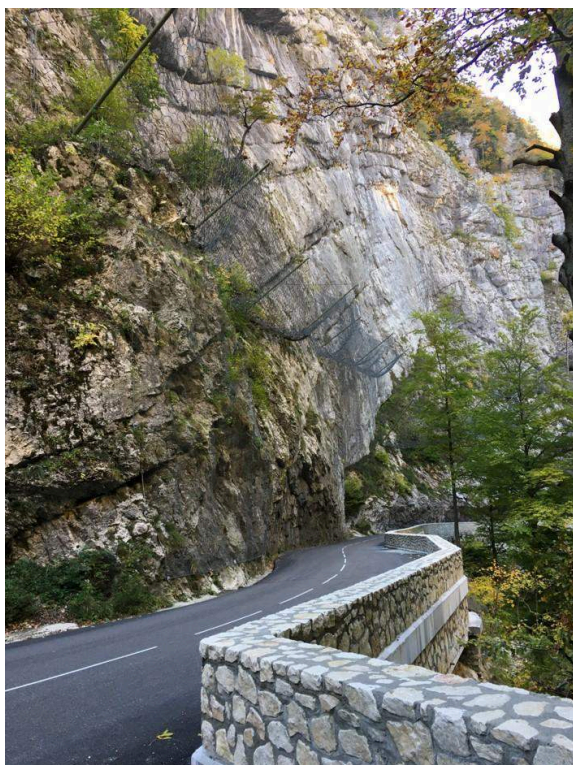
Source : Archives départementales de la Drôme (AD26), AD026_18Fi_0018

- 9 L'imprimé intitulé *Les Routes des Alpes du Dauphiné (Isère, Drôme, Hautes-Alpes)* (Ferrand, 1899) propose douze itinéraires, du Vercors au Queyras en passant par le Lautaret et la vallée de la Durance. Ces différents itinéraires matérialisent l'étendue du tourisme routier dauphinois. Le plus souvent pluriactifs, les habitants des territoires traversés par ces circuits touristiques introduisent le tourisme routier dans les activités socioéconomiques de leur ménage. Ainsi l'un des membres du ménage tient un café,

une auberge, voire propose une pension à domicile (Mouret, 2023). Des compagnies de transport hippomobile puis automobile sont également créées par des habitants (Della-Vedova, 2020).

- 10 Une marque de l'affectation touristique de ces routes est leur changement de dénomination. Peu à peu, les routes s'individualisent. Lors de leur création par l'administration vicinale, celle-ci détermine leur nom en fonction de leur classement en chemin de grande ou de moyenne communication et le numéro de la route. Ces dénominations administratives sont remplacées par des dénominations touristiques intégrant un élément lié au paysage annonçant l'esthétique pittoresque. Par exemple, dans le Vercors drômois, le chemin de grande communication n° 10 (CGC10) ouvert en 1851 devient, à la fin des années 1880, la route des Grands Goulets. Toujours dans cet élan de développement du tourisme routier, l'arrivée puis la multiplication des automobilistes suscite dans les années 1930 des travaux parfois onéreux pour asphaltier et élargir les routes. Ces opérations se font sous la pression des syndicats d'initiative. Les correspondances dans lesquelles les présidents de ces instances touristiques prient fermement les agents voyers de veiller au bon état des routes sont fréquentes. Ces demandes relèvent plus de l'injonction que du conseil⁴. Cet aspect apparaît par glissement dans les consignes internes entre agents du service vicinal. Un agent voyer en chef déclare ainsi à l'un de ses subalternes qu'il est « inadmissible que l'on abandonne ainsi un chemin touristique et il y a là une négligence intolérable et contre laquelle vous devez réagir énergiquement⁵ ». Ces termes forts et le ton sec expriment le poids de l'enjeu que représente alors l'usage touristique des routes.
- 11 Après la Seconde Guerre mondiale, l'élan envers la route comme attrait touristique en elle-même s'amenuise sensiblement en parallèle du développement d'autres formes de tourisme, telles que le tourisme de montagne et de sports d'hiver. L'enjeu dominant est désormais d'assurer une viabilité optimale des routes⁶. Il s'agit moins de déambuler sur la route pour le plaisir que d'accéder – si possible rapidement – aux stations de ski (Villard-de-Lans, Corrençon et Autrans). À l'occasion des Jeux olympiques d'hiver de Grenoble, en 1968, le réseau routier est élargi, des tunnels sont creusés afin de fluidifier le trafic dans les tronçons les plus étroits (Mouret, 2023 ; Pachoud, 1967). À partir des années 1980, le Vercors attire de nouveaux habitants, amplifiant la fonction de desserte des routes. En parallèle, les sociétés portent un regard nouveau sur les risques, spécialement les éboulements et les avalanches. Afin de garantir la sécurité des usagers et de limiter les fermetures, les routes sont équipées, par les collectivités gestionnaires, d'ouvrages de protection contre les risques naturels (OPRN)⁷ (cf. illustration 4).

Illustration 4. Des filets pare-blocs



© Mouret, 2018

- 12 Au cours des années 2000, sous l'impulsion du Parc naturel régional du Vercors, les routes deviennent le support d'un tourisme se voulant plus respectueux de l'environnement. Cela se manifeste par le souci croissant d'octroyer des espaces plus vastes de chaussée aux mobilités douces. Des opérations « cols réservés » sont organisées afin de laisser les cyclistes emprunter les routes « sereinement⁸ ». Des projets de mise en tourisme de plus grande ampleur se revendiquent également de cet élan touristique, à l'instar du projet « sublimes routes du Vercors ». Les routes sont alors perçues comme un patrimoine historique et aménagées selon une logique de contemplation paysagère, faisant écho au tourisme routier de la fin du XIX^e siècle dans la mesure où l'observation des paysages – parois rocheuses, forêts, rivières – est mise en avant. Cette pratique de la route, marquée par la volonté de circuler lentement, est présentée comme une alternative à des activités considérées comme moins respectueuses de l'environnement, telles que les sports d'hiver en moyenne montagne et les logiques circulatoires associées, marquées par la recherche de la rapidité. Ces éléments viennent compléter les réflexions sur l'influence du tourisme sur les infrastructures de circulations et vice-versa (Gigase *et al.*, 2014). Les transitions écologiques du tourisme qui marquent les premières décennies du XXI^e siècle s'inscrivent dans une succession de mutations touristiques qui influent sur les routes et leur gestion. Cela se répercute dans les rapports que les sociétés entretiennent avec leur environnement.

II. Route-tourisme-environnement : des rapports conflictuels

- 13 Après avoir étudié les changements conjoints des pratiques touristiques et des aménagements, la deuxième partie entend retracer les conflits d'usage qui apparaissent lors des transitions touristiques en tant qu'oppositions socioéconomiques et politiques entre des acteurs individuels et/ou collectifs d'un même territoire (Gal, 2016 ; Melot et Torre, 2012 ; Melé, 2013).
- 14 Dès l'Antiquité, la gestion de la route est une source de conflits (Planchon, 2020). Il n'est donc pas étonnant qu'à la fin du XIX^e siècle, au cours de la phase de développement dynamique du tourisme routier, des tensions relatives à l'entretien de la voirie apparaissent. À cette période, les routes du Vercors sont utilisées pour le tourisme certes, mais également par les populations locales (circulations quotidiennes locales et jusqu'en plaine pour des démarches administratives, transport de marchandises et d'animaux, courrier) et par les exploitants forestiers. Différents types d'usages coexistent donc sur ces infrastructures, qui ont la particularité d'être fragiles. Les chaussées sont déformées par les intempéries, les éboulements et le passage des véhicules dont les jantes ont différents calibrages. L'entretien des routes est donc un besoin fréquent et onéreux (réparations de la chaussée, empierrement, renforcement des accotements). Le coût de ces travaux incombe principalement aux communes proches du tracé. En effet, les budgets de la vicinalité sont financés à 50 % par les communes, sous la forme de taxes annuelles, et à 50 % par le département. Les exploitants forestiers doivent s'acquitter de taxes dites « industrielles », calculées en fonction du tonnage transporté et du nombre de kilomètres parcourus sur le territoire. La participation des instances touristiques n'est quant à elle pas obligatoire. Ce mode de financement de l'entretien de la voirie est ressenti comme une injustice par certains acteurs. Nombre de municipalités se plaignent de payer pour des routes détériorées par des usagers ne participant pas aux frais d'entretien (les touristes)⁹.
- 15 Au tournant du XIX^e et du XX^e siècle, le tourisme routier est privilégié sur les routes de montagne par rapport aux autres usages, bien que les routes soient principalement construites pour permettre le commerce plus performant des marchandises locales, dont les produits ligneux. Des passe-droits sont confirmés lorsque le service vicinal accepte de reporter l'application d'arrêtés préfectoraux réglementant la circulation à la suite des plaintes des syndicats d'initiative¹⁰. Ces demandes sont rarement honorées pour les autres usagers, qui désormais dérangent. Il est reproché aux habitants, usagers quotidiens, d'encombrer la chaussée, de la déformer et de gêner la circulation des voyageurs. En 1879, sur le chemin de grande communication n° 2, une commission cantonale de surveillance de la route signale qu'« il est urgent que l'administration prenne des mesures énergiques pour empêcher les riverains de ce chemin de précipiter leur bois sur cette voie de communication qui est souvent encombrée, ce qui est un danger permanent pour les voyageurs¹¹ ». Les nombreux procès-verbaux révèlent la volonté de l'administration de maintenir la chaussée dans un bon état de viabilité. À cela s'ajoute également le contrôle des pratiques locales dans le cadre du renforcement du pouvoir central via les administrations d'État. En verbalisant les individus qui transportent du bois, l'administration vicinale renforce la surveillance de l'administration forestière dans le contexte du régime forestier (Mouret, 2022). En miroir, dans leurs récits, les touristes mentionnent rarement les usagers quotidiens

avec lesquels ils partagent la route. Hormis les images d'Épinal, bergers et forestiers, les habitants lambda sont ignorés (Ballot et Mouret, 2017).

- 16 Par ailleurs, des arrêtés sont pris pour limiter la circulation des chars transportant des grumes de bois, voire l'interdire les jours de forte affluence touristique. C'est le cas en 1931 lorsqu'un arrêté préfectoral régleme la circulation sur les routes de la forêt de Lente (Vercors drômois) : du 1^{er} juillet au 30 septembre, il est interdit aux camions chargés de bois de circuler les dimanches et les jours fériés¹². À cela s'ajoutent des normes en termes d'équipement. Les motivations des autorités dans ce type de décisions sont pragmatiques. Le transport du bois implique la circulation de véhicules de plus en plus lourds avec le développement des camions dans les années 1920. Si ces dispositifs réglementaires favorisent la circulation touristique, ils permettent également d'éviter une détérioration trop importante et non contrôlée des routes, spécialement des ponts et des murs de soutènement qui ne sont pas prévus pour supporter de telles charges. Ici, les conflits d'usages se conjuguent à des questions techniques. Pour pallier les limites de l'aménagement routier face aux mutations des modes de transport, un usage en particulier est régulé, ce qui n'est pas sans émouvoir les professionnels de l'activité forestière et conduit à une restructuration socioéconomique de ce secteur. Les exploitants les plus modestes sont contraints d'abandonner cette activité (Mouret, 2021). Ainsi, le développement du tourisme routier constitue une évolution des pratiques touristiques qui, associée aux enjeux politiques territoriaux et aux problématiques techniques de l'infrastructure routière, induit une hiérarchisation des usages ayant des conséquences socioéconomiques.
- 17 Durant la seconde moitié du xx^e siècle, dans les phases de développement d'un tourisme d'hiver et de montagne, puis de logiques touristiques se définissant comme étant écoresponsables et durables, les oppositions entre acteurs s'amplifient au sujet de leur rapport à l'environnement. Dans le cas du Vercors, cela s'exprime notamment au sujet de la gestion des risques. La sécurisation des routes par des filets pare-blocs, dispositifs d'ancrage et autres parades de sécurisation ne répond pas simplement à un impératif de sécurité publique mais aussi à la nécessité de garantir un trafic fluide en direction des centres touristiques (stations de ski). Dès lors, les éboulements sont des impondérables dont les conséquences sont difficilement acceptables pour certains socioprofessionnels du tourisme, notamment dans la perspective du développement du secteur des sports d'hiver¹³. Cependant, le coût paysager de ces dispositifs est dénoncé depuis les années 1990. À l'aube des années 2000, des arguments plus écologiques apparaissent aux côtés des enjeux paysagers. Les acteurs d'un tourisme vert, des militants écologistes (Les Verts Drôme), des membres de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) et certains habitants rappellent par exemple que la pose des filets pare-blocs nécessite l'insertion d'éléments en métal et en béton dans des espaces « naturels ». Ils considèrent également que ces solutions techniques sont susceptibles d'exacerber les catastrophes (rupture de filets non purgés)¹⁴.
- 18 Notre enquête indique que, dans les années 2020, un grand nombre d'usagers acceptent les risques inhérents à l'environnement montagnard et agissent en conséquence. Ils ne circulent pas sur certains tronçons de route par temps de pluie et évitent les heures de dégel. Un tiers des témoins interrogés se prononcent contre les travaux de sécurisation de la voirie. Ils considèrent que ce ne sont pas les parois rocheuses qui doivent être modifiées et sécurisées pour protéger les routes, mais que c'est aux usagers de modifier leurs pratiques¹⁵. Selon ces mêmes témoins, installés sur ce territoire entre les

années 1990 et 2010, la sécurisation ferait oublier la connaissance des aléas aux usagers, qui n'auraient aucune culture du risque et penseraient pouvoir circuler à la même fréquence en ville et en montagne. À l'inverse, un comportement plus averti induirait d'adapter ses pratiques de mobilité et d'adopter un mode de vie plus résilient à l'égard de l'environnement montagnard et des contraintes qu'il impose. Ce point de vue permet aux témoins interrogés de manifester leur appartenance au territoire, qui s'évalue ici au travers de leur rapport aux risques. Pour eux, la sécurisation serait mise en place pour les visiteurs étrangers au Vercors ou les nouveaux habitants. Leurs propos rejoignent en partie ceux d'autres témoins interrogés, travaillant dans le secteur du tourisme vert¹⁶. Pour ces derniers, la sécurisation est nuisible au paysage pittoresque des routes, que recherchent certains touristes. Dans cette conception, ce ne sont pas tous les visiteurs extérieurs qui sont en attente de sécurisation. À l'inverse, d'autres témoins indiquent se sentir plus en sécurité. La sécurisation de la voirie représente pour eux la garantie de pouvoir circuler quotidiennement en limitant les fermetures à la suite d'éboulements. Pour les gestionnaires des stations de ski, la viabilité et la sécurisation des routes sont une condition *sine qua non* au maintien de leur secteur économique¹⁷.

- 19 Des perceptions contrastées s'opposent donc à ce sujet, en particulier au regard des enjeux humains et pénaux qui pèsent sur les gestionnaires de voirie, les services départementaux drômois et isérois. Plusieurs accidents mortels ont eu lieu sur les routes du Vercors à la suite d'éboulements. Depuis la décentralisation de 2004, les départements sont responsables en cas d'accident. La sécurisation des itinéraires de montagne constitue la pierre angulaire de leur couverture pénale. Des ingénieurs et techniciens qui ont accepté de témoigner dans le cadre de l'enquête orale expliquent qu'il s'agit d'itinéraires sur lesquels le niveau de risque de chute de blocs est élevé et qu'il n'est pas envisageable de compter uniquement sur la prévention auprès des usagers¹⁸. Par ailleurs, sans protection, un éboulement engendrerait des fermetures de routes qui créeraient des situations d'enclavement délétères pour le développement économique du territoire. Aux exigences du tourisme, qui réclame des routes accessibles en tout temps, s'ajoutent celles des usagers quotidiens, de plus en plus nombreux suite au regain d'intérêt, dans les années 2000, pour les modes de vie alliant résidence en montagne et activité professionnelle en plaine (Grenoble ou Valence). Ces derniers ont besoin de pouvoir circuler régulièrement et de manière sécurisée sur les routes. Transition des tourisms et routes cristallisent ici, de manière indirecte, des débats liés à l'appartenance au territoire, aux modes de vie et aux rapports aux risques.
- 20 Des années 1880 à 2020, les trois principales phases touristiques décrites en première partie ont provoqué un accroissement et une diversification des usages des routes. Ces dynamiques aboutissent, depuis les années 1990, à des conflits de plus en plus marqués, du fait de la superposition des pratiques. Ainsi, en plus du tourisme routier qui perdure, les routes permettent d'accéder aux stations de ski ; elles sont également un support récréatif pour les cyclistes, de plus en plus nombreux depuis la fin des années 2000, tout comme les motocyclistes, qui doivent composer avec les camping-caristes et les véhicules stationnés pour rejoindre des sites d'activité de plein air ; s'ajoutent les usagers quotidiens. Tous ces usagers ne circulent pas à la même vitesse et ont des motivations qui apparaissent difficilement compatibles. L'enquête orale indique que les micro-conflits sont nombreux. Par exemple, des résidents accusent spécifiquement les motocyclistes de nuire à la tranquillité du territoire¹⁹. Le bruit des motos est ressenti comme une nuisance sonore²⁰. Les motocyclistes font toutefois partie des publics visés

par le projet « sublimes routes du Vercors » et beaucoup de commerçants considèrent ce mode de tourisme comme une ressource²¹. En témoignent certains panonceaux « motards bienvenus » au-dessus des portes d'entrée de restaurants²². Ces conflictualités interrogent la vocation économique du territoire, les modes de vie et les rapports à l'environnement et les mobilités associées, ainsi que les modalités de développement d'une nouvelle forme de tourisme.

III. Contradictions des transitions touristiques

- 21 Chaque transition touristique introduit des contradictions et parfois des phénomènes d'impensés, spécialement lorsque les conséquences des changements n'ont pas été anticipées et qu'aucune mesure n'est prise pour pallier les difficultés induites. Le cas du Vercors, croisé à d'autres exemples alpins et pyrénéens, permet d'évoquer deux dimensions principales des paradoxes de la transition actuelle du secteur touristique.
- 22 La première concerne le classement des sites sur lesquels se trouvent les aménagements routiers. Durant l'entre-deux-guerres, cinq routes du Vercors font partie de sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930 « ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque²³ ». Cette loi organise le classement de sites « culturels » en intégrant des ensembles bâtis, des ponts et des châteaux (Turlin, 2011). Dans le cas d'une route, ce n'est pas l'itinéraire entier qui est classé mais un tronçon en particulier, telle la section des Grands Goulets pour le chemin de grande communication n° 10. La présence d'infrastructures routières dans des sites où les aménagements et l'industrialisation ne sont *a priori* pas souhaités interroge²⁴. Les articles 4 et 12 de la loi interdisent aux propriétaires des sites d'en modifier l'état²⁵. Ces dispositions semblent peu conciliables avec la présence et la gestion d'un aménagement routier. Plusieurs éléments de contexte expliquent cette contradiction. En effet, la modernisation du réseau routier est un prérequis pour les territoires de montagne afin d'intégrer de manière concurrentielle les circuits commerciaux régionaux. Dès la fin du XIX^e siècle et jusqu'aux années 1930, les auteurs de récits d'excursions, membres de l'élite intellectuelle et économique régionale, tels Étienne Mellier et Henri Ferrand, considèrent que la route a une vocation civilisatrice et incarne le progrès. Elle constitue également selon eux une infrastructure de circulation moins invasive que le chemin de fer, objet de leurs critiques (voir, par exemple, Ferrand, 1899, p. 11). Ainsi, les discours de ces acteurs du tourisme dans le Dauphiné sont ambivalents quant à la valeur associée aux routes, à la fois objet de modernité et infrastructure modeste²⁶.
- 23 De plus, la place attribuée aux routes dans la composition du paysage classé n'est pas explicite. Les routes permettent-elles simplement l'accès au site ou contribuent-elles à sa valeur paysagère en renforçant l'aspect pittoresque ? Ainsi, certains sites du Vercors et des Pyrénées sont explicitement remarquables du fait de la présence de la route dans le paysage, à l'instar du défilé de Pierre-Lys et des gorges de Saint-Georges (Aude), dont le site est classé en 1946. Il s'agit d'un défilé rocheux au cœur duquel coule la rivière Aude, longée par la route départementale 117, elle-même construite au cours du XIX^e siècle. Lors de son classement, il a été mis en avant que cette route participe à la découverte du paysage, dont elle constitue l'un des éléments forts²⁷. Cet exemple constitue une belle illustration de la manière dont route et protection/conservation des

paysages sont considérées comme complémentaires durant les deux premiers tiers du xx^e siècle²⁸.

- 24 Au cours du dernier tiers du xx^e siècle, route et protection ne sont plus systématiquement perçues comme complémentaires. En effet, à partir des années 1980, les routes de montagne sont intégrées à des « Grands Sites », comme les gorges du Verdon, du Tarn et du Gardon, classées parmi les Grands Sites de France. Certaines routes sont également intégrées dans les zones classées du réseau Natura 2000 ou dans les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en raison des espèces ornithologiques présentes dans les parois rocheuses qu'elles traversent. Ces classements sont une garantie de préservation des paysages et de la biodiversité et attirent des touristes désireux d'apprécier des espaces naturels. Cependant, la superposition des classements s'avère problématique.
- 25 Dans le Vercors, les 1 017 hectares du cirque rocheux de Combe Laval deviennent un « site classé patrimoine national » en 1991²⁹. Les parois rocheuses de Combe Laval abritent des écosystèmes fragiles devant être protégés. La gestion de la route éponyme (ouverte en 1896) est complexe. Plusieurs témoins interrogés durant l'enquête orale et travaillant dans le secteur de la voirie expliquent que les travaux doivent être réalisés selon un calendrier établi de sorte à ne pas déranger les espèces qui s'abritent dans les rochers (oiseaux, chauves-souris et reptiles). Aucun programme de travaux ne peut être prévu sur la route de Combe Laval au printemps et au début de l'été, périodes correspondant aux phases de reproduction puis de nidification des rapaces³⁰. Ensuite, les procédés employés durant les travaux nécessitent une série de préconisations spécifiques. Les employés et les chefs d'équipe ont pour consigne de ne pas arracher ou mettre de la poussière sur certaines espèces de fleurs. De plus, pour être conformes au patrimoine architectural des routes, les travaux doivent respecter des éléments esthétiques précis. Des éléments désormais incontournables, puisqu'il s'agit de clauses imposées aux projets d'aménagement en tant que conditions nécessaires à l'obtention des autorisations administratives³¹. Enfin, les travaux ne peuvent commencer au milieu de l'été ni au mois de septembre, haute période de fréquentation touristique. Le manque à gagner pour les acteurs du tourisme serait trop important. Les travaux doivent donc être réalisés à l'automne. La fenêtre est courte et soumise aux contingences météorologiques propres à cette saison et à ses impondérables, tels que les éboulements consécutifs aux pluies³².
- 26 De plus, la présence d'aménagements routiers dans des sites naturels bénéficiant d'un dispositif de protection est parfois remise en cause. Ce cas de figure n'est pas observable dans le Vercors mais l'est sur d'autres territoires. C'est le cas du défilé de Pierre-Lys (Saint-Martin-Lys). La notice de présentation du site a été mise à jour par la direction régionale de l'Environnement (DRE) du Languedoc-Roussillon en 2007. La rubrique « État des lieux et enjeux » précise que le paysage subit une dégradation importante du fait des « aménagements routiers en béton peu respectueux du site : murs de soutènement, parapets, tunnels, élargissements de la route à plusieurs époques³³ ». Ici, l'aménagement routier est considéré comme une atteinte au paysage naturel. Cet exemple illustre les complications résultant de l'accumulation de différentes valeurs associées à la route, parallèlement à l'évolution des modes de tourisme et de circulation. Les routes confrontent ainsi des logiques plurielles : préservation du patrimoine bâti indispensable au tourisme routier, gestion de la voirie

nécessaire en termes de maintenance pour le tourisme de montagne et protection de la biodiversité, point fort d'un tourisme tourné vers l'environnement.

- 27 La seconde dimension de ces contradictions et impensés concerne la définition de la notion de transition et ses échelles d'application. De nouveau, le projet « sublimes routes du Vercors » offre un exemple intéressant. Comme précisé précédemment, l'objectif du projet est d'opérer une mise en tourisme du territoire à l'aide des routes. La notion de transition écologique est mobilisée par le bureau d'étude mandaté pour ce projet³⁴. Des habitants, des usagers et de nombreux militants et élus écologistes régionaux dénoncent une mobilisation hypocrite des valeurs environnementales³⁵ et la dimension paradoxale de cette transition : si la diversification du tourisme recherchée par le projet « sublimes routes » est invoquée comme un moyen de contribuer à la transition écologique de ce secteur, elle conduit également à mettre en tourisme des aménagements routiers susceptibles d'attirer encore plus de visiteurs, alors même que les mobilités sont des vecteurs importants d'émissions de gaz à effet de serre. En 2019, la voiture représentait plus de la moitié des 31 % d'émissions liées aux transports sur le territoire français. Favoriser les circulations automobiles de loisir semble donc antinomique avec la stratégie nationale bas carbone, dont un des leviers est la modération de la demande de transport (Bigo, 2020, 2022). On est ici face à l'une des contradictions entre les politiques publiques et les objectifs en termes de neutralité carbone.
- 28 En parallèle du projet « sublime routes du Vercors », des travaux sont entrepris sur un tronçon de la RD518, dite les Petits Goulets. Cette voie est étroite, sinueuse et comprend une série de tunnels ne permettant pas le passage de cars de plus de 3,90 mètres de hauteur (la norme européenne étant de 4,30 mètres). En 2018, un projet de mise au gabarit des tunnels voit le jour. Il s'agit d'en augmenter la hauteur afin de permettre le passage de véhicules plus gros. Un collectif d'habitants riverains de la route est créé afin d'empêcher la réalisation de ces travaux (SOS Petits Goulets). L'enquête orale menée auprès de membres du collectif et des partisans des projets « sublimes routes » et d'agrandissement des tunnels indique que ce qui se joue derrière ce conflit environnemental est l'orientation d'une politique touristique pour le Vercors³⁶. Pour les porteurs du projet (département de la Drôme, certains socioprofessionnels du tourisme du plateau du Vercors), des routes plus grandes sont utiles au développement économique local et permettent le passage de bus touristiques susceptibles de suivre des itinéraires aménagés pour le projet « sublimes routes ». Ce trafic est associé à du « tourisme de masse » par les opposants au projet (cf. illustration 5). Dès lors, la route en l'état est considérée par les opposants au projet comme un moyen de réguler les trafics. Dans cette conception, les routes, en ne permettant qu'une circulation raisonnée en termes de vitesse et de quantité – au regard des flux permis sur des artères plus importantes –, participent à un écotourisme durable. Les difficultés de circulation agiraient comme un filtre excluant les mobilités de masse, notamment les gros bus touristiques.

Illustration 5. Pancartes contre l'élargissement des Petits Goulets (RD 518)



© Mouret, 2019

- 29 Ces exemples indiquent que, sur un même territoire, la notion de transition écologique peut faire l'objet d'interprétations variées en fonction des intérêts économiques des différents acteurs, de leurs périmètres d'action et de leurs couleurs politiques. Parfois, les politiques publiques locales, routières et touristiques, s'approprient le concept de transition. Elles sont alors remises en cause par des acteurs considérant que la transition doit, d'une part, tempérer le recours aux mobilités thermiques et, d'autre part, intégrer d'autres échelles d'action, à commencer par la sphère locale et citoyenne. Selon certains témoins et membres du collectif d'habitants, les objectifs environnementaux annoncés par le projet « sublimes routes » sont déconnectés du territoire et constituent une appropriation de la transition à des fins économiques, ce qui dévitalise le concept³⁷. Ces réactions indiquent que le territoire, son histoire, ses enjeux et ses identités sont nécessairement à prendre en compte.
- 30 Par exemple, tel qu'il est conçu, le projet « sublimes routes du Vercors » encourage la venue de piétons ou de cyclistes sur les routes en permettant des circulations « douces ». Le bureau d'étude prévoit, sur certaines routes, la réalisation d'aménagements destinés à l'observation dans des environnements en hauteur, envisageant la création de dix-sept belvédères. L'objectif est de créer une expérience sensible destinée à « l'appréciation du vide³⁸ », spécialement pour les déambulations piétonnes. Or, dès 2018, cet aspect se heurte à la politique du département de l'Isère en termes de sécurisation des routes de montagne. En effet, à la suite d'accidents mortels sur la route départementale 531, cette collectivité lance en 2008 un programme de travaux de sécurisation sur quinze ans, évalué à 20 millions d'euros³⁹. L'objectif est de garder la route ouverte en démontrant que tous les moyens sont mis en œuvre pour sécuriser les 22 kilomètres de l'axe. Le département cherche à maintenir un niveau de sécurisation homogène sur l'ensemble de la route en concentrant les moyens sur les sections à risques très élevés afin d'avoir une protection uniforme⁴⁰. Cette politique d'intervention est fondée sur le constat statistique d'un niveau inférieur de risque pour un corps en mouvement⁴¹. En encourageant la déambulation de piétons, le projet « sublimes routes » va justement à l'encontre du cadrage technique et légal qui vient d'être évoqué, ce qui conduit le département de l'Isère à se désolidariser du projet⁴². Ces initiatives et politiques sont conçues à partir de patrimoines eux-mêmes au cœur de tout un système administratif, politique, juridique et économique dont il convient de connaître les enjeux. La territorialisation des transitions, au sens d'intégration et d'adaptation aux pratiques, identités et enjeux d'un territoire, apparaît comme l'une des conditions de leur réussite, et ce d'autant plus pour des territoires comme le

Vercors, où le réseau routier est réparti sur deux départements gestionnaires ayant des politiques différentes.

Conclusion

- 31 Les routes sont au cœur de différents systèmes socioéconomiques parfois éloignés, voire antagonistes, dont celui du tourisme. En tant que telles, les routes sont une entrée pertinente pour questionner les contradictions des processus de transition et le devenir d'une infrastructure héritée. Une modification physique totale des routes étant irréalisable, ce sont les fonctions et récits associés aux aménagements routiers qui changent en parallèle des grands paradigmes sociétaux et secteurs touristiques. Les routes répondent ainsi à des logiques de développement, des valeurs et des sensibilités environnementales différentes et sont au cœur d'enjeux et d'intérêts de groupes d'acteurs variés comprenant les usagers quotidiens, les acteurs du tourisme de montagne et d'un tourisme plus tourné vers l'environnement et les gestionnaires de voirie. Les tensions entre les instances touristiques et les exploitants forestiers dans le contexte du développement du tourisme routier ou les confrontations entre les différents rapports aux risques et aux aménagements routiers en termes de sécurisation illustrent les conflictualités relatives aux transitions touristiques du XIX^e au XXI^e siècle. La superposition des fonctions associées aux routes révèle également des contradictions des transitions, en lien avec la gestion antérieure de ces infrastructures, leurs aménagements et les valeurs qui leur ont été associées. Dans ces processus, les territoires, leurs enjeux et leur histoire sont des paramètres déterminants qui doivent être pris en compte.

BIBLIOGRAPHIE

Anne-Claude AMBROISE-RENDU, Anna TRESPEUCH-BERTHELOT et Alexis VRIGNON (dir.), *Une histoire des conflits environnementaux : luttes locales, enjeu global (XIX^e-XXI^e siècles)*, Limoges, PULIM, 2018.

Michaël ATTALI, Anne DALMASSO et Anne-Marie GRANET-ABISSET, *Innovation en territoire de montagne. Le défi de l'approche interdisciplinaire*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2014.

Pierre-Louis BALLOT et Emma-Sophie MOURET, « La construction patrimoniale des lieux de mobilité, regards croisés d'une historienne et d'un géographe à partir des routes du massif du Vercors et de la route nationale 7 », dans Céline Barrère, et Caroline Rozenholc (dir.), *Les lieux de mobilité en question*, Paris, Karthala, 2017, p. 23-45.

Aurélien BIGO, « Quelle place pour les véhicules intermédiaires dans la transition énergétique des mobilités ? », *Transports urbains*, n° 141, p. 20-24, 2022.

Aurélien BIGO, *Les transports face au défi de la transition énergétique. Explorations entre passé et avenir, technologie et sobriété, accélération et ralentissement*, thèse de doctorat en économie, Institut Polytechnique de Paris, 2020.

Christine BOUISSET et Sandrine VAUCELLE (dir.), *Transitions et reconfiguration des spatialités*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2020.

Dominique BOURG, Alain KAUFMANN et Dominique MEDA (dir.), *L'âge de la transition. En route pour la reconversion écologique*, Paris, Les petits matins, 2016.

Benoît CARITEY, François JARRIGE et Hervé MARCHAL, « Introduction. Penser les infrastructures des mondes automobiles : autodromes et circuits », *Territoires contemporains*, n° 17, 2022.

Mikaël CHAMBRU et Jean-Philippe DE OLIVEIRA, « La recherche-action face au risque climatique en montagne », *Questions de communication*, n° 40, p. 283-302, 2021.

Gilles DELLA-VEDOVA, *La montagne des possibles. Les acteurs du développement rural (Villard-de-Lans XIX^e-XXI^e siècles)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2020.

Benjamin EINHORN et al., « Changements climatiques et risques naturels dans les Alpes », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, vol. 103, n° 2, 2015.

Étienne FAUGIER, « Dépendance automobile ? Liberté automobile ? L'automobilisme dans le monde rural, XIX^e-XXI^e siècle », dans Yoann Demoli (dir.), *Peut-on se passer de la voiture hors des centres urbains ?*, Gif-sur-Yvette, MSH Paris-Saclay éditions, 2021, p. 19-37.

Étienne FAUGIER, « Le tourisme automobile comme mise en mouvement de la province de Québec (1905-1961) », dans Marc Gigase, Cédric Humair et Laurent Tissot (dir.), *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (XIX^e-XX^e siècles)*, Neuchâtel, Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2014, p. 307-325.

René FAVIER, *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, Grenoble, Éditions MSH-Alpes, 2002.

René FAVIER et Anne-Marie GRANET-ABISSET, *Histoire et mémoire des risques naturels*, Grenoble, Éditions MSH-Alpes, 2000.

Henri FERRAND, *Les Routes des Alpes du Dauphiné, (Isère, Drôme, Hautes Alpes). Itinéraires avec profils des pentes à l'usage des cyclistes et automobilistes*, Grenoble, Gratier et Cie, 1899.

Stéphane GAL, « Montagnes et conflictualité : le conflit, facteur d'adaptations et d'innovations territoriales », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, vol. 104, n° 1, 2016.

Claire GAUTHIER, « Les sublimes routes du Vercors. La stratégie d'ensemble, un récit à raconter », dans Chrystèle Burgard et Benoît Charenton (dir.), *Chemin(s) faisant. Une histoire des routes du Vercors*, Valence, Plumes d'Ardèche, 2020, p. 130-134

Florie GIACONA, *Géohistoire du risque d'avalanche dans le Massif vosgien : réalité spatio-temporelle, cultures et représentations d'un risque méconnu*, thèse de doctorat en géohistoire, Université de Haute-Alsace, 2014.

Marc GIGASE, Cédric HUMAIRE et Laurent TISSOT (dir.), *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (XIX^e-XX^e siècles)*, Neuchâtel, Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2014.

Steve HAGIMONT, *Pyénées. Une histoire environnementale du tourisme*, Ceyzérieu, Champ Vallon, coll. « L'environnement a une histoire », 2022.

Cédric HUMAIR, Marc GIGASE, Julie LAPOINTE GUIGOZ et Stefano SULMONI, *Système touristique et culture technique dans l'Arc lémanique. Analyse d'une success story et de ses effets sur l'économie régionale (1852-1914)*, Neuchâtel, Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, coll. « Histoire des transports, du tourisme et du voyage », 2014.

Nelo MAGALHÃES, *Accumuler du béton, tracer des routes*, Paris, La Fabrique, 2024.

Charles-François MATHIS et Jean-François MOUHOT (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? (XIX^e-XX^e siècles)*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 2013.

Patrice MELÉ, « Conflit d'usage », dans I. Casillo et al. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, DicoPart (1^e éd.), Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013 [<https://www.dicopart.fr/conflit-d-usage-2013>].

Romain MELOT et André TORRE, « Introduction : conflits d'usage dans les espaces ruraux et périurbains », *Économie rurale*, n° 332, p. 4-8, 2012.

Emma-Sophie MOURET, *Entre la carte et le territoire, une civilisation de la route. Histoire de l'aménagement routier du massif du Vercors (1824-2020)*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université Grenoble-Alpes, 2023.

Emma-Sophie MOURET, « Un réseau routier sous tension. Enjeux et conflictualités de la gestion des routes de montagne. L'exemple du Vercors (1970-2020) », *Histoire des Alpes - Storia delle Alpi - Geschichte der Alpen*, n° 27, p. 243-263, 2022.

Emma-Sophie MOURET, « Des routes pour contrôler ? Aménagement des territoires de montagne et reconfiguration des mobilités au XIX^e siècle », *Amnis. Revue d'études des sociétés et cultures contemporaines Europe-Amérique*, n° 20, 2021.

Alain PACHOUD, *Le tunnel routier du Mortier (Isère). Observations géologiques recueillies au cours du percement, 31 juillet 1967*, Lyon, Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), Direction scientifique, Département des services géologiques régionaux, 1967.

Jacques PLANCHON, « Circuler dans le Vercors durant l'Antiquité », dans Chrystèle Burgard et Benoît Charenton (dir.), *Chemin(s) faisant. Une histoire des routes du Vercors*, Valence, Plumes d'Ardèche, 2020, p. 16-18.

Monique TURLIN, « Annexe 1. L'évolution de la politique des sites : du monument naturel au paysage », *Pour mémoire. Revue semestrielle du Comité d'histoire du ministère*, hors-série : *La loi de 1930 à l'épreuve du temps*, p. 88-92, 2011.

Philippe VEITL, *L'invention d'une région : les Alpes françaises*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2014.

Vincent VLÈS, « Des territoires touristiques aux abords du point vertigineux », dans Geoffrey Carrère et al. (dir.), *Dans la fabrique des transitions écologiques : permanences et changements*, Paris, L'Harmattan, 2019, p. 75-98.

NOTES

1. L'expression est employée par les manifestants.
2. *Annales des chemins vicinaux*, Recueil de mémoires, documents et actes officiels concernant le service vicinal, Paris, Imprimerie et librairie administratives de Paul Dupont, 1849, p. 177.
3. Archives départementales de l'Isère (AD38), 1403.
4. AD38, 13S4/172 : lettre du président du syndicat d'initiative de Grenoble, 17 août 1897.
5. AD38, 13S4/172 : lettre interne, 11 août 1927.
6. Voir AD38, 14011.
7. Voir AD26, 3092-95 ; Centre d'étude technique de l'équipement de Lyon, *Vulnérabilité des réseaux d'infrastructures face aux risques naturels*, 2013, sur le site Vie publique. Au cœur du débat

public : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/144000235.pdf (consulté le 11 juillet 2022) ; INTERREG III A, *Projet n°179, RiskYdrogé, « risques hydrogéologiques en montagne : parades et surveillance »* : http://www.risknat.org/projets/riskydrogeo/docs/guide_pratique/Activite5_Parades/A5-3-Filets.pdf (consulté le 30 mai 2022).

8. Voir par exemple : <https://www.ladrome.fr/actualites/operation-col-reserve-2023/> (consulté le 27 septembre 2023).

9. AD38, 13S4/172 : lettre de l'agent voyer en chef de l'Isère, 11 janvier 1923.

10. AD38, 7096W9 : demande des présidents des syndicats d'initiatives de Saint-Marcellin et de Pont-en-Royans, 10 septembre 1928.

11. AD38, 7096W4 : délibération de la commission de surveillance des chemins de Grande Communication de Pont-en-Royans, f.1., 12 août 1879.

12. AD26, 7M, C4016/2d : classement de routes forestières dans la vicinalité publique.

13. AD38, 8172W22 : lettre de l'ingénieur d'arrondissement, 7 janvier 1965.

14. *Le Dauphiné Libéré*, 24 août 1998 et 10 janvier 1999 ; enquête orale, entretien n° 12, (mars 2019).

15. Enquête orale, entretien n° 8, (octobre 2018) et entretien n° 11, (janvier 2019).

16. Enquête orale, entretien n° 10 (janvier 2019).

17. Enquête orale, entretien n° 15 (février 2020).

18. Enquête orale, entretien n° 24 et entretien n° 11 (juillet 2021).

19. Enquête orale, entretien n° 22 et n° 23 (juin 2021).

20. France Bleu, « Les gendarmes contrôlent le bruit des motos dans le Vercors, résultat... », 8 mai 2021 ; France Bleu, « Vercors : une centaine de manifestants dénoncent “un tourisme motorisé de masse” », 14 mai 2023.

21. Enquête orale, entretien n° 17 (juin 2020) et n° 24 (juillet 2021).

22. C'est le cas de nombreux commerces de la commune de Rencurel ou de Saint-Jean-en-Royans.

23. Pour plus d'informations, voir : Anne FORTIER-KRIEGEL, « Un outil privilégié de la protection des paysages », *Pour mémoire. Revue semestrielle du Comité d'histoire du ministère, hors-série : La loi de 1930 à l'épreuve du temps : les sites, atouts pour les territoires*, p. 20-22, 2011.

24. Dans le Vercors, dans le cas des Grands Goulets, classés en 1939, le classement vise à empêcher la construction d'une usine hydroélectrique dans la Vernaison. De même, dans les gorges de Pierre-Lys. Voir : Sites classés, présentation du défilé de Pierre Lys et Gorges Saint-Martin sur le site PictOccitanie, portail interministériel cartographique : https://www.picto-occitanie.fr/DOC/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE/SITE/FICHE/F_AC2-130006091-00940-1.pdf (consulté le 15 mai 2022).

25. Loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

26. Le rôle des aménagements routiers de montagne dans ces classements peut être examiné grâce à une analyse de la place des routes dans les sites classés et inscrits par les DREAL des cinq régions montagneuses de France métropolitaine : Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est.

27. Voir : Sites classés, présentation du défilé de Pierre Lys et Gorges Saint-Martin sur le site PictOccitanie, portail interministériel cartographique : https://www.picto-occitanie.fr/DOC/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE/SITE/FICHE/F_AC2-130006091-00940-1.pdf (consulté le 15 mai 2022).

28. La notion de « conservation » des paysages est officiellement formalisée dans les décennies suivantes, notamment avec la création du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres.

29. Arrêté de classement et informations sur la page internet : <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/combe-laval-a10148.html> (consulté le 21 mai 2024).

30. Enquête orale, entretien n° 6 (août 2018), n° 8 (septembre 2018) et n° 19 (novembre 2019).

31. *Décision n° 2018-ARA-KKP-1703, Autorité environnementale, préfet de la Région, décision de l'autorité environnementale après l'examen au cas par cas sur le projet dénommé « abaissement d'une route » sur les commune de Sainte-Eulalie-en-Royans et Échevis, 24 janvier 2019* sur le site DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Les décisions au cas par cas : https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/decision_motivee_du_24_janvier_2019.pdf (consulté le 22 mai 2022).
32. C'est le cas au cours de l'automne 2018, lorsqu'un éboulement contrarie le programme de travaux annuels.
33. Sites classés, présentation du défilé de Pierre-Lys et Gorges Saint-Martin sur le site PictOccitanie, portail interministériel cartographique : https://www.picto-occitanie.fr/DOC/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE/SITE/FICHE/F_AC2-130006091-00940-1.pdf (consulté le 15 mai 2022).
34. Département de la Drôme, *Sublimes routes du Vercors, FAQ, printemps 2022* : <https://www.ladrome.fr/wp-content/uploads/2022/05/sublimes-routes-du-vercors-faq.pdf> (consulté le 15 octobre 2022).
35. Enquête orale, entretien n° 29, (juillet 2021) ; voir également les registres argumentaires mobilisés par les membres de la FAUP Vercors : <https://faupvercors.fr/> (consultée le 29 décembre 2023).
36. Enquête orale, entretien n° 21 (décembre 2018), n° 27 (janvier 2019) et n° 29 (février 2021). Pour en savoir plus sur les objectifs du projet, voir : Gauthier, 2020, p. 130-131 ; Agence Folléa-Gautier, *Étude de valorisation des sublimes routes du Vercors. Tome 2 : plan programme*, août 2019 : <https://faupvercors.fr/routes-sublimes/> (consulté le 17 novembre 2022).
37. Enquête orale, entretien n° 29 (février 2021).
38. Agence Folléa-Gautier, *Étude de valorisation des sublimes routes du Vercors. Tome 2 : plan programme*, août 2019 : <https://faupvercors.fr/routes-sublimes/> (consulté le 17 novembre 2022).
39. Archives privées 2 : conseil général de l'Isère, direction des mobilités. Journée technique, 10 avril 2014.
40. Voir : CEREMA, *Adaptation de la gestion des risques naturels face au changement climatique*, actes du séminaire international d'experts, 26 janvier 2011, Domancy, Haute-Savoie ; Archives privées 2 : conseil général de l'Isère, direction des mobilités. Journée technique, 10 avril 2014.
41. *Ibid.*
42. Enquête orale, entretien n° 27 (janvier 2021) ; observations participantes lors des COTECH relatifs au projet entre 2018 et 2020.

RÉSUMÉS

Cet article propose d'interroger le rôle conféré aux routes de montagne dans les transitions écologiques du secteur touristique. À partir d'une démarche de recherche territorialisée construite sur le massif du Vercors, cette réflexion questionne les liens entre tourisme, routes et environnement sur le temps long. C'est en effet à partir des années 1960 que se multiplient des formes plurielles de tourisme dans le Vercors. Ces dernières sont liées aux différentes vocations assignées aux territoires de montagne et aux évolutions des sensibilités globales. Au fil de ces décennies, il n'est pas rare que les usages touristiques s'opposent, la route jouant un rôle central dans ces tensions. Aujourd'hui, des équilibres parfois fragiles sont mis en péril par l'urgence qui accompagne la notion de transition.

This article examines the role of mountain roads in the ecological transition of the tourism sector. Based on a territorial research approach developed on the Vercors massif (France), this study examines the long-term links between tourism, roads, and the environment. Since the 1960s, the Vercors massif has seen various forms of tourism develop. These have been linked to the different vocations assigned to mountain areas and to changes in global sensitivities. Over the years, it has been common for tourist uses to clash with each other, with the roads playing a central role in these tensions. Today, fragile balances are threatened by the urgency that accompanies the notion of transition.

INDEX

Mots-clés : montagne, routes, tourisme, transition, risques, conflits

Keywords : mountain, roads, tourism, transition, risks, conflicts

AUTEUR

EMMA-SOPHIE MOURET

Docteure en histoire

Secrétaire de l'association Passé-Présent-Mobilité (P2M)

Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA) – UMR 5190

emma-sophie.mouret[at]univ-grenoble-alpes.fr

Accessing contested landscapes: a political ecology of tree planting in the Lake District

Accéder au paysage contesté : une écologie politique de la plantation d'arbres dans le Lake District (Angleterre)

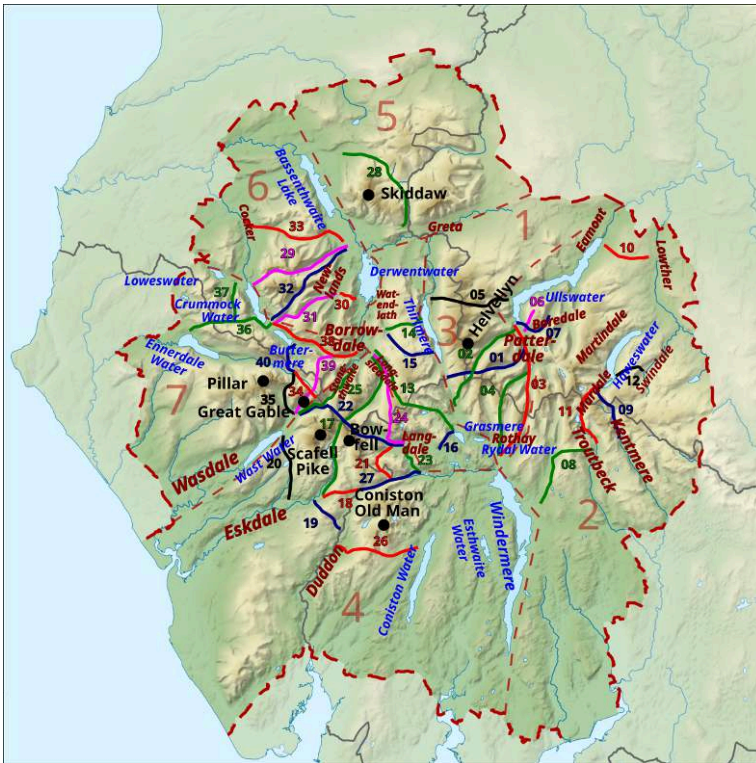
Wallerand Bazin

Introduction

- 1 England's Lake District National Park (fig. 1 and 2) is undergoing a landscape transition as it scales up efforts to increase woodland cover from 12% to 17% by 2050 (LDNPP, 2021a; LDNPP, 2021b; NAO, 2022). The scale and pace of this planting warrants attention as to the resulting changes to the ecological and aesthetic features of this touristic landscape, which was recently enshrined in 2017 as a UNESCO World Heritage cultural landscape for its agro-pastoral common property regimes and associated literary heritage. The designation's ambition to bridge the nature-culture divide has nonetheless done little to diminish tensions between two main actor-groups, environmentalists and upland sheep farmers, who hold different appreciations of the place for tree planting in the park. Whereas the former perceive trees as a tool to restore degraded ecosystems and accelerate the park's tourist transition towards a re-evaluation of its "natural" landscape, upland sheep farmers perceive massive tree planting as a threat to their livelihoods and the cultural landscape's aesthetic features, which attract 18.1 million visitors a year who indirectly generate the region's main source of income estimated at 2.63 million pounds¹. This nature-culture divide sketches the contours of a wider struggle over what type of landscape should be preserved, who should be in charge of its protection, and who should be given access to it (Walton and Wood, 2013). These contentious socio-political questions surrounding land use change make the Lake District a "contested landscape" (Schofield, 2022).

- 2 However, little concern has been articulated in policy and media about tree planting's socio-political trade-offs (Smith *et al.*, 2020; Shrubsole, 2022; DEFRA, 2020; Forest Research, 2021). Attention has rather focused on substantial delays in reaching planting targets, leaving little room for assessing the political consequences concomitant to meeting them (NAO, 2022). Such political apathy for local land politics is surprising given the high sensitivity of the land debate in England (Bradfer-Lawrence *et al.*, 2021), particularly in the Lake District where the conflictual nature of land governance requires navigating different objectives such as tourism, conservation, housing, ecology, or heritage (Fastré *et al.*, 2020; Littlefield and D'Amato, 2022; Maron and Cockfield, 2008). This contrasts with consolidating literature on carbon colonialism, green grabbing, and enclosures in the Global South (Fairhead *et al.*, 2012; Lyons and Westoby, 2014), where large-scale afforestation projects are reinforcing structural inequalities and removing any political discussions around their potential and actual impacts (Ece *et al.*, 2017; Edstedt and Carton, 2018). In the UK, the Covid-19 epidemic revealed the unequal access to green spaces across socio-economic and ethnic groups (Public Health England, 2020; CPRE, 2021), renewing demands for greater access and rekindling political discussions around access to woodlands, which had been triggered by the protests against the proposed sell-off of the Public Forest Estate in 2011 (Nail, 2018; DEFRA, 2011).
- 3 Current debates echo the contentious history of afforestation in the UK, specifically in National Parks like the Lake District where successive waves of woodland creation on upland grazing areas challenged pre-conceived ideas of what the landscape should look like and who it should be for (Mathis; 2010; Oosthoek, 2013; Smout, 2000). *The Making of a Cultural Landscape*, to borrow John Walton and Jason Wood's title to their edited volume on the Lake District (2013), has been borne by dissensus. Current landscape transitions must, therefore, be situated in this wider history of struggles over access and must carefully engage with politics and power (Pritchard, 2021).

Fig. 1. The Lake District National Park boundary in the UNESCO designation



© Wikimedia Commons: https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Lake_District-pass_numbers,fells,lakes.svg

Fig. 2. Map of England and location of Cumbria



© Wikimedia Commons: https://en.wikipedia.org/wiki/Cumbria_Constabulary

- 4 As England's largest, most visited and second most populated National Park with 40,000 residents, the Lake District's relatively small size of 2,300 km² offers a magnifying glass for such tree planting-access politics. Half of the land is owned by individual landowners, with the rest owned by organisations such as the National Trust (25% of total), United Utilities (8%), Forestry England, and the LDNPA, or Lake District National Park Authority (4%). This largely private landownership structure means that almost all tree planting will happen on private land, raising concerns as to public oversight over uncarefully planned planting and its impact on various sectors like tourism. Safeguards of the impact of tree planting on the aesthetics and access to pastoral treeless uplands are, therefore, limited to the LDNPA and UNESCO's non-binding heritage impact assessments, which aim to preserve the landscape's open features from large-scale afforestation on open 'fells', or hills (see fig. 3).
- 5 By analysing tree planting in the Lake District, this paper analyses socio-political ramifications of environmental policies in prized touristic landscapes. By first situating contemporary tree planting politics in a longer history of struggle over the landscape (1.1), it denaturalises ecological landscape 'transitions', showing that they are not as smooth as the term suggests. Despite UNESCO's harmonised attempt at going beyond nature-culture to preserve the "combined works of nature and man" (1.2), the landscape transition implies considerable socio-political changes. The paper then focuses on how tree planting unsettles discursive (2.1) and physical-legal access (2.2). It leans on Ribot and Peluso's expansive definition of access (2003) to encapsulate the many ways different users, including tourists, can use the landscape.

Fig. 3. North-East view of Haweswater, site of the RSPB-led rewilding project in the Lake District



© Wallerand Bazin

Aims and research methods

- 6 Research on climate change and tourist studies has focused on either the sector's carbon footprint and ongoing practices for reducing these (Cavallero *et al.*, 2017) or on the adaptation of tourist sectors to the impacts of climate change (Simpson *et al.*, 2008; Scott, 2008). Skiing, polar explorations, or great barrier reef exploration offer emblematic cases of 'last-chance tourism', where the carbon-intensive touristic activities both contribute to and are threatened by the changing climate conditions on which they depend (Elsasser and Messerli, 2001; Piggott-McKellar and McNamara, 2017). But forest transitions in pastoral landscapes are different insofar as they result not from climate change, but rather as a response to it, both as a mitigation and an adaptation mechanism. The focus in this paper, therefore, builds on critical scholarship at the climate and tourism studies nexus; it looks not at the differentiated impacts of climate change on tourism, but more at the under scrutinised impacts of climate mitigation projects themselves on a touristic landscape. Here, the land-use transition, instigated by woodland creation, implies a change in the pastoral make-up of the landscape, and consequently may reconfigure the way tourists access these landscapes.
- 7 The paper leans on political ecology's 'hatchet and seed' approach in questioning woodland creation in touristic landscapes: the seeding of new policy proposals must first begin by "exposing flaws in dominant approaches to the environment...to demonstrate the undesirable impacts of policies and market conditions" and "to denaturalize social and environmental conditions, showing them to be the contingent outcomes of power, and not inevitable" (Robbins, 2019, p. 99). By shedding light on how tree planting is both shaped by unequal landscapes of access and in turn reconfigures these very landscapes, this paper aims to re-politicize landscape transitions (Swyngedouw, 2015). Political ecology does not suggest that environmental problems do not exist – the dire ecological state of the Lake District's uplands warrants concern (Natural England, 2009) – but "acknowledges greater political controversies about the nature of ecological risk, and the influence of different political actors upon what is seen to be authoritative knowledge" (Kull *et al.*, 2015). Beyond their ecological benefits, trees are polysemic and non-consensual objects that are reshaping the socio-ecological fabric of the Lake District (Cohen, 2004).
- 8 To conceptualise this discursive struggle surrounding tree planting in the Lake District, this paper builds on Ribot and Peluso's (2003) "theory of access", which maps the different ways through which people can obtain, maintain, and control their ability to access landscapes. Use, understood as the "enjoyment of some kind of benefit or benefit stream" (Ribot and Peluso, 2003), speaks to both the physical and discursive access to planted landscapes. In making the difference between ability rather than right to access, this theoretical framework purposely differentiates access to property, which is only "one set of access relationships among others" (*ibid.*). Whereas property focuses specifically on enforceable claims, access refers here to the wider sets of relationships that determine who gets to use landscapes, in what ways, and in what circumstances.
- 9 Semi-structured interviews were chosen as the primary method of data collection to untangle complex perceptions and subjective "experiences of friction" with the landscape (Tsing, 2004; Longhurst, 2016). From March to June 2022, a total of 40 interviews with different stakeholders were conducted both online, via Microsoft Teams (29), and in-person (11), during a two-week trip to the Lake District in May 2022.

The choice of interviewees was made to reflect the different stakeholder groups in the Lake District according to their apprehension of the ongoing landscape transition and its impacts on both the “original” baselines of the landscape and the changing conditions of access: tourism sector and right to roam lobby (participants advocating for more access), upland sheep farmers (participants advocating for more controlled access), and environmentalist sector (participants advocating for more woodland). Although imperfect, these categories were created to compartmentalize stakeholders supporting a landscape transition of the natural landscape (Natural England, Forestry Commission, Forest Research, Cumbria Woodlands, Friends of the Earth, Woodland Trust, National Trust, RSPB, John Muir Trust, Rewilding UK, Forestry Carbon) and those challenging tree planting for changing its politics of access and the integrity of its cultural landscape (Cumbria Tourism, Shared Assets, Cumbria Local Access Forum, Ramblers, Open Spaces Society, Land Workers Alliance, University of Cumbria, People’s Land Policy).

1. Trees in the cultural landscape: relic or parasite of an ‘original’ landscape?

- 10 Before analysing current politics of landscape transitions (2), the paper first explores how William Wordsworth’s popular heritage shaped current ideas of the Lake District’s ‘original’ landscape. After analysing the influence of Wordsworth’s pastoral vision in the making of this touristic landscape (1.1), our analysis will focus on the decision of the UNESCO to arbitrate between the natural and cultural (1.2).

1.1. The making of a touristic landscape: trees and access in William Wordsworth’s “democracy of shepherds”

- 11 As the cradle of English romanticism, the Lake District’s importance in the rise of modern environmentalism is tied to its literary heritage which instigated early waves of tourism (Hess, 2012; Bate, 1991; Yoshikawa, 2014). Chief among the Lake Poets, William Wordsworth is credited for crystallising the attractive but fraught idea of the Lake District as an arcadian landscape of “well-watered valleys, oak woods and the herding of sheep and cattle” (Denyer, 2013, p. 13). Whilst both praising the natural scenery threatened by deforestation and condemning early waves of afforestation for changing the landscape’s aesthetic and open-access character, Wordsworth’s writings on the place of trees in this landscape is ambivalent (Dale and Yen, 2022). William Wordsworth and his sister Dorothy, although by no means single-handedly, significantly influenced the shaping of pre-conceived ideas of the landscape’s original features (Walton and Wood, 2013), attracting early waves of tourism which reinforced these re-presentations (Yoshikawa, 2014). Although initially literary (Watson, 2006; Anderson and Robinson, 2002; Hanley, 2013), tourism in the Lake District has diversified, encompassing mountaineering and rock climbing, which all share a common demand over greater access to the landscape (Westaway, 2013).
- 12 Since at least the 19th century, woodland creation in the Lake District National Park is the subject of controversy (Walton, 2013, p. 38). Woodlands were first romanticised as a key part of the natural scenery and their protection became emblematic quilting points around which environmentalism took root. For instance, the felling of indigenous trees

- in Crow Park near Derwentwater in the 1840s was hugely challenged and generated protests over its stated change of the essence of the natural landscape (Denyer, 2013, p. 13). Contestations over what constitutes a natural landscape continued with the planting of non-indigenous trees, like larch (Mathis, 2010). Like other human interventions in the landscape, i.e., water management and railway development, William Wordsworth condemned careless planting that broke with the national contours of the land, associating it to industrialization and artificialness (Ritvo, 2009; Denyer, 2013, p. 13).
- 13 The acceleration of commercial forestry continued in the 1920s under the newly created Forestry Commission to build the country's strategic reserve of timber at a time where the national forest cover had been reduced by the war effort to 5% of England's land area (Tsouvalis, 2000). Facilitated by a wave of compulsory purchases, woodland creation gained speed during the depression of the 1930s, when the depreciation of farm value and revenue made forestry the most profitable land-use type, echoing current debates over the relative profitability of forestry over upland farming (Iversen *et al.*, 2018; Bunce *et al.*, 2014). The young Forestry Commission received immense pushback when it announced plans to plant spruce and larch on a third of newly acquired land in Ennerdale, Eskdale and Dunderdale (Tsouvalis, 2000, p. 18). The Friends of the Lake District, founded in 1934 in response to these mass plantings, criticized these new forests for impeding access and replacing wilderness with managed landscapes (Denyer, 2013). Writing on *Afforestation in the Lake District* in 1936, the campaigner for national parks, Henry Symonds, argued that the natural beauty, which provided "emotional resources of escape from the frigid pattern of urban life", was being ruined by the "groping" and "mutilating hands" of the Forestry Commission (Symonds, 1936, p. 34). Symonds' view highlights the deep-rooted link between afforestation and access to nature in the Lake District.
 - 14 Gaining access to landscape became an underlying and recurrent demand of environmental campaigners (H. Taylor, 1997). An institutional arsenal in charge of preserving access to the landscape grew, particularly with the creation of the Keswick Footpath Preservation Association, the Campaign for the Protection of Rural England Association, and the Ramblers Association (Thompson, 2012). These access watchdogs challenged woodland creation on the grounds that planting threatened "the openness of the fells and freedom to roam that they provided" (Denyer, 2013, p. 18). Successive waves of tourism in the Lakes crystallized tensions with farmers and off-comers, who "blocked access with grand lake-side houses and fences on fells" (Jepson and Sharpley, 2014; Jepson, 2013). As we will see, these arguments mirror current objections to woodland creation for blocking access and changing the open landscape.
 - 15 If 19th century romanticism ennobled the formerly disregarded barren mountain tops, it also contributed to fixing the unforested features of the landscape as the "original" scenery (Walton, 2013, p. 32), despite evidence of successive waves of deforestation (Denyer, 2013).
 - 16 Picturesque improvements to the enhanced landscape marked an aesthetic revolution, where landscape became the object of political thought (Rancière, 2020). A "politics of landscape" emerged that carried not only an idea of what landscapes should look like, but also a political assertion concerning its social form (*ibid.*, p. 91). William Wordsworth's "democracy of shepherds" nourished the idea that the equilibrium of the Lake District's natural landscape was also dependent on a given social landscape that

should not be perturbed (Mathis, 2010; Walton, 2013, p. 43). As a result, his arguments for the preservation of landscapes were infused with elitist Victorian undertones (Gill, 1998). In 1844, William Wordsworth led the resistance against the proposal of building a railway connecting Kendal and Windermere, on the grounds that its economic benefits were inconclusive and that facilitating access to the Lake District would “...destroy the staple of the Country, which is its beauty” (Mathis, 2010, p. 110). He argued that the appreciation of the region’s romantic character required a particular education and acquired taste specific to poets and unknown to the working class; the common man preferring a meadow traversed by a meandering river to mountains and lakes (Mathis, 2010). Described as one of the first manifestations of nimbyism (Brandon and Brooke, 2019), access to the countryside was discussed along lines of class and social status through the specific taste required to be given access to the landscape’s aesthetic features (Walton and Wood, 2013, p. 32).

- 17 But in condemning lower-class touristic consumption of the Lake District, Wordsworth paradoxically contributed to its emergence as an emblematic touristic destination (Yoshikawa, 2014; Bate, 2020). Visitors of the Lake District “no longer wanted merely to look at perfectly proportioned views of the landscape but wanted access to it” (Walton, 2013, p. 34). According to moral geographers MacNaghten and Urry (1998), Wordsworth’s praise of the region’s “character of seclusion and retirement” created an idea of natural environments that could be tamed for aesthetic consumption and turned into a spectacle; thereby contributing to the fame of the Lakes that drew people to it (Mathis, 2010, p. 110). As Yoshikawa (2014) notes in *William Wordsworth and the Invention of Tourism, 1820-1900*, the writer’s notorious antipathy for tourists was “not wholly negative” as he consciously reedited his popular *Guide to the Lakes* to teach people “how to appreciate the world in a particularly Wordsworthian manner” (p. 2, 7).
- 18 His work was used to garner support for the creation of the National Trust at the end of the 19th century and for the designation of the park as a National Property in 1951 (Thompson, 2012), shifting Wordsworth’s initial stance from protecting the lakes *from* people to preserving the region *for* people (Pite, 2003). In the words of a local journalist, the park “no longer belonged to a few farmers but to the people of England” (Denyer, 2013, p. 16). However, with the patrimonialization of nature and the construction of a quintessential English landscape, access to the landscape became more exclusive. The appreciation of this landscape could be viewed as a native ‘English’ cultural possession which is not expected to be shared (Matless, 1998). This exclusive aesthetic appreciation can explain the current insularity of the Lake District, which is conceived by multicultural and socio-economically poorer areas like Western Cumbria to be inaccessible: “Couched in a post-Wordsworthian vision of the Lake District as a sacralised literary landscape”, the ‘high-brow’ designation has been criticized for excluding other forms of access, such as recreation, adventure, and conventional forms of tourism (Walton, 2013, p. 34). Although visitors are no longer “judged upon how genuinely Wordsworthian they [are]”, Wordsworth continues to be used as a marketing tool to sell the touristic landscape which he contributed to create (Yoshikawa, 2014, p. 110; J.E. Taylor, 2015).
- 19 It is undeniable that Wordsworth played a major role in defining the Lake District into the touristic landscape it is today; Yoshikawa (2014) dates the invention of the Lake District back to the rise of literary tourism. Although the ‘high-brow’ Wordsworthian influence diminished in the 20th century, his influence continued to shape the Park’s

politics, galvanizing momentum for its elevation as a National Park in 1951 and more recently its designation as a UNESCO World Heritage cultural landscape in 2017. The recent designation has renewed debates over the inherited ideas of the natural baselines of the National Park.

1.2. Choosing between nature and culture: UNESCO World Heritage Site

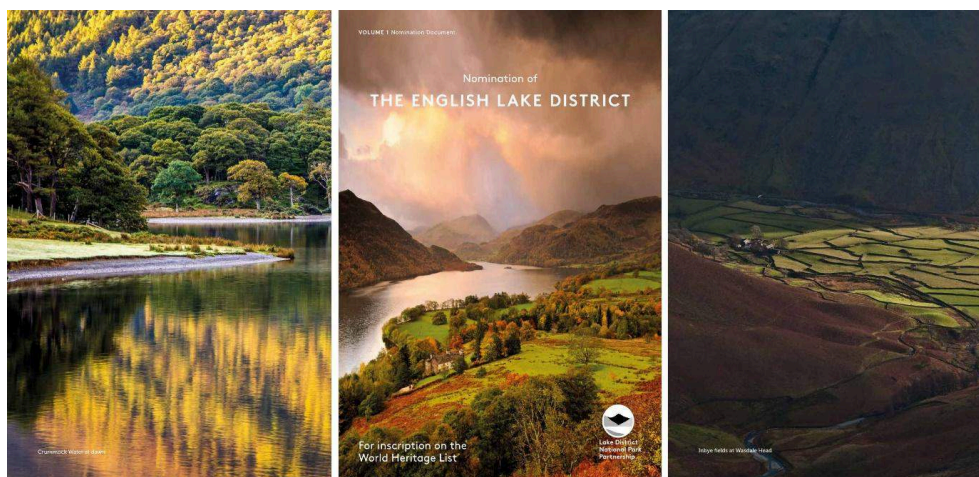
If farmers left the Lake District valleys, allowing scrub to return to the high fells and fields to revert to un-drained bogs, would tourists still flock to the area? (Denyer, 2013, p. 1)

- 20 It is in the context of both fears of sheep destocking and growing calls to restore the Park's degraded environment that the UNESCO enshrined the Lake District as a UNESCO cultural landscape in 2017, some 30 years after two failed attempts in 1986 and 1989. These initial bids were made by the landscape working group of the World Heritage Convention in the hope of using the Lake District as a pilot landscape to craft the Santa Fe 1992 declaration of Cultural Landscapes of Outstanding Universal Value. However, the IUCN pushed back claiming that degraded landscapes should not qualify, raising further concerns that "cultural elements outweighed the natural aspects" (IUCN, 1987, p. 84). The second proposal, therefore, narrowed down from a mixed property to a cultural site, emphasising particularly its agro-pastoral common-property regime. With 30% of England's remaining common land, the Lake District has the largest concentration of common land in Britain and possibly the largest in Western Europe (Thompson, 2012). Descended from the Norman manorial system, which was only recently changed in the 1880s, common land was previously referred to as 'waste land', meaning the least productive land of the manor not under cultivation, to which surrounding farmers could claim estover rights for fallen wood. Although its rocky, acidic, and humid conditions foster low-quality arable land, commons continue to play a crucial socio-economic function for 'hefting sheep' – a traditional method of grazing where sheep are shepherded to develop a territorial attachment to the place where they are weaned (Walton and Wood, 2013, p. 8). Since the Countryside and Rights of Way Act (2000), common land has acquired statutory open access (see below, 2.2), meaning that it is a great source of value for hikers.
- 21 If the 2017 inscription of the park as a continuing pastoral landscape associated to the artistic romantic movement has attempted to bridge the nature-culture divide of initial bids, the IUCN continued to pushback, questioning for instance "whether mining landscapes that have been highly modified by extractive industries are conceptually appropriate to consider within cultural landscapes under the Convention" (IUCN, 2017, p. 117). Moreover, the unique farming system is now under the aegis of the UNESCO, which environmentalists perceive as barriers to environmental agendas, particularly woodland creation on land currently used for hefting sheep (Tanulku, 2019). Given the potential breach to the open nature of the fells, UNESCO safeguards require approval be sought by woodland managers from the local branch of the World Heritage Committee before any project is proposed. This reflects how state-protected areas like National Parks are materializations of political choices (Neumann, 1998). Exempting a perimeter from general rules and subjecting it to newly defined and specific standards is not a neutral nor straightforward process, as exemplified by adjudications of what should be considered "inside" and "outside" the area of protection (Porter, 2020). These political

boundaries are continuously reassessed, as is the case for woodland, whose “place” in the Lake District is historically contentious (Walton and Wood, 2013, p. 38). The political decision to plant woodland has required navigating through shifting baselines of what constitutes the ‘natural’. As the following section shows, the ‘natural’ baseline, or the question of what the Lake District would or should look like without human intervention, can be theorized as a political device where conflicting knowledge claims simultaneously justify and challenge woodland creation (Lorimer, 2000). To build on Ribot and Peluso (2003), woodlands are, therefore, co-produced through these different knowledge claims of the landscape.

- 22 Hence, despite the harmonious ambition of the cultural landscape bid, as illustrated in the front cover of the nomination document below, natural and pastoral landscapes continue to be pitted against each other (see fig. 4).

Fig. 4. Nomination of the English Lake District by the LDNA to the UNESCO: the harmonized view (centre) aiming to straddle cultural (right) and natural landscape (left) (LDNPP, 2016)



© John Robinson (center); © National Trust/John Malley (right); © Andrew Locking (left)

- 23 When Raymond Williams (1985) described nature as one of the hardest words to define in the English language, he hinted at the protean feature of the “natural” and recent scholarship on the “death of nature” refute idealized natures in favour of nature as both real and made, consequently acknowledging the human shaping of the natural environment. If the Lake District continues to be the site of idealised natural and untouched landscapes, shifting perceptions of what constitutes the natural landscape’s baselines obscure the fact that landscapes are inherently cultural (Paquot, 2016).
- 24 Representations of the landscape can be understood as social systems when they are the object of multiple users with different and sometimes conflicting expectations (Arnould, 2018). Although the binary between conservation and commercial use of forests is being thrown down, forests remain apprehended differently by various users, since a forester, ecologist, walker, raver, mountain biker, or farmer do not draw the same use from it (O’Brien, 2009). The tensions emerging from the woodland creation target sit along the lines of the natural and cultural landscape, particularly over the question of permanent land-use change (Mansfield, 2014). It has rekindled a cultural resistance to reforestation and its perceived threat to the traditional hefting system. As will be explored in the following section, this tension between environmentalists, tourists and upland sheep farmers can be understood as a struggle over discursive

access, or the ability to make authoritative claims about the landscape. Farmers invoke their role as “architects of the scenery” and dispute new strategies such as rewilding, that they perceive as pitting people against nature (Walton and Wood, 2013, p. 23). For instance, they perceive the Wild Ennerdale Partnership – a rewilding project founded in 2003 with the “stated intention of allowing the landscape to evolve naturally” – as an attack to cultural knowledge and local identity (*ibid.*, p.26). This user conflict, therefore, constitutes one of the many facets of access politics in the Lake District.

2. Tree planting and landscape transition: renewing past struggles for access?

- 25 In line with England’s *National Tree Planting Strategy*, which aims to plant 7,000 hectares of woodland annually in England (up from 2,340 achieved in 2019-20), the National Park Partnership 2020-2025 has ambitions to increase woodland creation from 13% to 17% by 2050 (LDNPP, 2021a). The stated ambition, totalling 6,000 hectares, or 209 hectares per year, is unprecedented. The Tree Planting Challenge Fund for National Parks had set the latest record of 150 hectares of planting per year in the 1990s (LDNPP, 2021b). However, actors in the touristic industry have initiated a green turn seeking to revitalize the Park’s natural landscape. The most notable example is the Lowther Estate, one of the largest landowners, whose project of 200 hectares of mixed woodlands is one of the biggest woodland creation schemes created in any UK National Park (*ibid.*). Supplementing the Estate’s touristic strategy, along with its Centre Parcs and Lowther Castle visits, tree planting is seen as a viable diversification strategy for its land agents. Lowther Estate’s post-pastoral visions for the lakes has nonetheless catalysed much resentment regarding its impact on uphill farming livelihoods, aesthetic changes, and restrictions to access. This paper focuses on how access to the landscape, both through competing knowledge claims surrounding which landscape should be preserved and through changes to the legal and physical access to the fells, is troubled by tree planting.

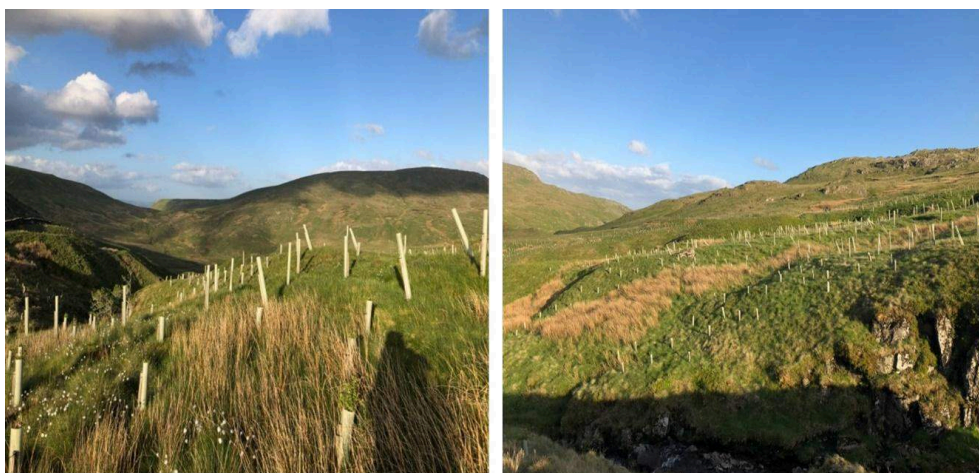
2.1. Re-visiting past landscapes: negotiating baselines

- 26 Access is multi-faceted and shaped by “beliefs, ideological controls, and discursive practices, as well as negotiated systems of meaning” (Ribot and Peluso, 2003). The way farmers, tourists, and environmentalists access a landscape is dependent on the relative weight of their normative claims as to the landscape’s ‘natural’ baselines, referring to the pre-conceived ideas of what the landscape should look like. And as seen before, the UNESCO’s inscription has not settled the contestation surrounding the Lake District’s designation as either a cultural or natural landscape. According to a project manager of a local conservation project, the designation has rather “fixed into heritage” the current human-shaped landscape, which consequently equated it to the “original” landscape. But this “inertia and stasis produces historical amnesia” that obscures the fact that “there are a lot fewer trees, especially in lowland areas” (Interviewee #10).
- 27 Disregarding historical oscillations, interviewed farmers tended to conceive of new planting on farmed land as inadequate. A tenant farmer remarked that “there are enough trees already” (Interviewee #13), and an owner occupier, or landowning

farmer, expressed similar views when acknowledging that the park “may not fit be for intensive agriculture – and climate change will make it even worse – but it is not necessarily fit for trees either” (Interviewee #20). This knowledge claim illustrates a functional understanding of the landscape as having a carrying capacity for certain activities and not others. According to a private woodland consultant, this claim depends less on the physiological features of the landscape than a strong sense of stewardship, which means keeping the land in the same state as was given to them: “tree planting not historically [being] tied to it” (Interviewee #31). This fear that tree planting would tarnish their position as stewards is compounded by the irreversible nature of afforestation – deforestation licences being increasingly difficult to obtain. According to the same woodland consultant, “planting trees is a very different decision than deciding to change from wheat to barley. This decision can be replaced easily by something more profitable according to evolving soil quality. Inheritors of a landscape perceive their autonomy to be lesser than those with no significant relation to the land” (Interviewee #31).

- 28 Resistance to change is nonetheless different in the tourist sector. An outdoor recreation expert working for a tourism agency explained that such knowledge claims are tied to different referential baselines of what constitutes the historic landscape. They argued that claims that woodlands are not part of the historic landscape obscures the crucial socio-ecological role that woodlands have played in shaping both cultural and natural landscapes. Representations of landscapes is, therefore, a question of changing generational baselines that lead to conflicting claims over the relative change in the landscape. Whereas “first-time visitors will take it as they see it”, explained a board member of a local access forum, local people will react to woodland creation with some form of “NIMBY reaction to newcomers” (Interviewee #29). This reveals a generational resistance to landscape transitions, changing with time. Nonetheless, as an environmentalist claimed, “landscapes *as they are* are so important that the sheer sight of seeing a tree will bring in resistance” (Interviewee #12; see fig. 5).

Fig. 5. Example of unfenced planting on fells with plastic tubes preventing deer grazing



© Wallerand Bazin

- 29 The same interviewee criticized the World Heritage designation for providing a legislative backing to the upland farming sector on the basis that aesthetic features of the current landscape should not be modified. They argue that it has formalised some

of the cultural barriers to planting and institutionalized the Lake District as a ‘cultural landscape’ whose open fells are deemed of greater Outstanding Universal Value than forests. However, the perception of the designation’s effectiveness in protecting the current aspect of the Lake District differed amongst interviewees. For instance, a self-identified, pro-tree landowner regretted that “planting trees was probably harder than building houses” (Interviewee #11). The interviewee blamed the World Heritage designation for reinforcing barriers to planting through more “landscape and stakeholder assessments, environmental risk assessments, archaeological surveys”. However, this claim was at odds with a self-identified “anti-tree” farmer that found World Heritage safeguards to be too lenient, a woodland creation project being approved despite the cultural value of pastoral land (Interviewee #13):

I applied for a Woodland Carbon Code scheme on the back of the farm, but I wanted to cancel the project because Lidar elevation maps revealed old medieval agricultural land on the proposed planting site. I found it inappropriate to completely alter the land use type. When [my landlord] took back the tenancy, he immediately planted trees. However, this was done so quickly, we barely had time to manifest our disapproval. There were very few safeguards: no landscape appreciation or stakeholder consultation. Nothing.

- 30 The impact of tree planting and its changes to the landscape are nonetheless complicated by what can be defined as a woodland and whether local varieties, namely scrub woodlands, should be included. In fact, national and international definitions vary and do not account for local variations (Arnould, 2018). According to the FAO, a woodland is an area of land greater than 0.5 hectares, with at least a 10% cover of trees greater than 5 meters (DEFRA, 2020). This international guidance has different national instantiations, creating confusion over what should or should not be considered a woodland. Even in the UK, required canopy cover is 25% in Northern Ireland and only 20% in England (DEFRA, 2020). These proxies were criticized by interviewed upland sheep farmers for excluding woodland pasture – a traditional form of grazing where lower density planting could allow sheep to graze and people to roam. Disagreements also coalesced around the definition of a tree, given that a height of 5 meters is considered an inappropriate proxy that does not account for indigenous tree cover, such as scrub woodland. Hence, to include woodland pasture and scrub creation – most aligned with the type of woodland in Cumbria that shaped the Lake District’s landscapes before the arrival of sheep-grazing –, interviewees proposed an alternative definition of woodland, namely the “working definition of 400 stems a hectare” (Interviewee #11). These differences are nonetheless important given their different impacts on access. As the next section explains, woodland pasture and scrub woodland are not regarded as woodland and, therefore, do not lead to a permanent land-use change and the associated potential access rights redesignation.

2.2. Tree planting changing access to open landscapes

- 31 The discursive struggle over tree planting’s legitimate place in the landscape conceals another debate over its stated political impacts on access. Zooming in on the case of woodland creation on Countryside Rights of Way land, or CRoW land, particularly statutory ‘open access’ land, this section analyses the fierce debate over the perceived scale at which this is happening and its stated impacts on access.

32 As mentioned above, the Lake District is exceptional since it encompasses 30% of common land in England (Walton and Wood, 2013). Until the 18th century, a significant proportion of common land was covered by woodland pastures, providing commoners with timber whilst allowing pasture to graze beneath the trees (Thompson, 2012). Commons, particularly in Surrey, are increasingly covered in transitional shrub and woodland, partly because grazing has declined and because woodland creation efforts are gaining speed. Amongst interviewees, both the amount of planting on common land and its stated impacts on access in the Lake District were a point of disagreement. According to a public access expert, “large-scale planting on common land, like in the past with the FC, is unusual. It does happen on upland commons to create more diverse habitats, but this planting is sponsored by agri-environmental agreements between commoners and Natural England that tend to increase short-term profit thinking” (Interviewee #1). According to interviewees representing local access forums, tensions are the result of significant opacity as to where woodland has been planted and how this affects access rights. This “deliberate obfuscation” explains the very different perceptions among interviewees of the occurrence of planting on common land (Interviewee #1). The dissonance between the amount of change occurring and the perception of that change is common in environmental governance, where changes in the landscape occur faster than can be tracked. Local access forums have, therefore, asked for funding from the national park to create an open dataset to keep track of planting and breaches to rights of way for tourists and residents (LDNPP, 2021b).

2.2a. Fears of land-use redesignation following planting on CRoW land

33 Changes in access rights to the land are not necessarily concomitant to changes in ownership of the land. This decoupling between access rights and ownership regimes is best illustrated in the Countryside Rights of Way act (2000), or CRoW act, where access is tied to the undergirding land-use type rather than ownership regime (Gov.uk, 2000). Statutory open access – meaning freely accessible to everyone – is thereby conferred to a restricted set of “unimproved types of land, namely mountain, heath, down, and moor land” (*ibid.*). Open access land and public rights of way – freely accessible corridors crossing different property types – represent 8% of land in England (*ibid.*). This is notably different to Scotland, where all land is designated as Right to Roam, under the condition of responsible use. Hence, except for Common Land, which is automatically designated as ‘open country’ regardless of the land-use type, England gives the landowner a right to exclude anyone from land that is not CRoW land and where no rights of way exist (*ibid.*).

34 However, ‘woodlands’ are not included in CRoW (*ibid.*). During the deliberations leading up to the act, a debate was raised within the Forestry Commission on whether woodlands should be part of the statutory lands covered by the act. A public access expert who participated in the parliamentary negotiations at the time recalls that “the Labour party succeeded in moving the bill to the table, but a compromise was struck with land-owning Tories to not include woodlands following fears that it would create hazards with pheasant hunting” (Interviewee #7). According to a public access expert, this mirrors current debates on questions of access to woodland, with the lack of political change being linked to the “political complexion of the current Conservative government’s pro-landowner environmental governance” (Interviewee #1). However, whereas excluding woodlands from CRoW was justified on security hazards of pheasant

shooting, current woodland creation for climate and well-being challenges these original arguments. Moreover, the reasons for excluding woodlands from the bill, namely unwise public use, have not materialised. According to an access specialist working at a lobby group to increase public access, “landowners feared and continue to fear that public access would mean trouble and consequently lobbied hard to remove coastal land and woodland” (Interviewee #2). Stating the little amount of case work that the interviewee receives from landowners regarding unwise use of access, the interviewee expressed hopes that CRoW may be expanded, as it was for coastal areas in 2009 with the Marine and Coastal Access Act. However, an interviewed landowner and private woodland manager disagreed with such assessments. In a line of reasoning that evoked Krippendorff’s foundational study (1977) on the tourists as devourers, the landowner argued that Scotland’s Freedom to Roam is a case in point of unwise legislation that is causing green spaces to be overwhelmed by growing tourist demand (Interviewee #11). As seen above, this fear of a tourist appropriation in the Lake District is not new, and echoes similar historiographies in Europe (Hagimont, 2022).

- 35 This political inertia surrounding access laws is an element of concern amongst touristic actors and right to roam advocates that fear that tree planting may change land-use types and its undergirding access rights. According to seven Right to Roam advocates, the restrictiveness of access laws – with the exclusion of woodlands from CRoW lands – warrants concern that large-scale planting on CRoW land may restrict access. Interviewees expressed concerns that, “under current rules”, woodland creation on private-land designated as mountain, heathland, moor, or down will change the land-use type and the undergirding access rights. The Ramblers, lobbying for greater access to the outdoors, had expressed concerns of losing open access rights when maps are redrawn in the future (Ramblers, 2022). Interviewees recognised the legal guarantees in place, such as the advantages tied to Forestry Commission (FC) planting, whereby forested land is automatically “dedicated” and subject to public access. However, since 97% of newly planted woodland is on private, non-FC land, the scale of public forestry planting remains limited.
- 36 Government forestry advisors disagreed in the risk that this posed: one public access expert stated that there was “no intention of re-mapping” and a woodland ranger brushed away critiques on the grounds that this is “simply a technicality that can be solved through secondary legislation” (Interviewee #28). For the Right to Roam advocates, existing legal loopholes to remap appear as sufficient areas of concern and illustrate a slow violence of environmental policy. Moreover, access laws merely attempt to “mend a broken system”, criticized a public access advocate, stating that the only way forward is to raise money, buy land, and give people access to it” (Interviewee #21).

2.2b. Fencing on common land

- 37 Given common land’s unique national heritage, woodland creation on common land is more difficult, requiring the dual approval of the secretary of State and of the owner of the common (Gov.UK, 2000). Although most commons are subject to collective use, they remain privately owned. Obtaining approval is, therefore, difficult and has been described by respondents as being only accessible to a certain type of landowner, namely those with power and capital. This means that the owner’s approval or disapproval of planting weighs more than that of the commoners. Referring to a large

landowner owning most of the common, a commoner argued that “[Their] signature is power” (Interviewee #13). Power here is both understood as power over changing landscape features and over people, in the ability to take tenancies back in hand but also power to enact or prevent transformations of the landscape. The fact that landowners are the main actors with the ability to influence legal access shows how access to authority and knowledge are also shaped by rights-based forms of access, like property.

- 38 Amongst contestations that enclosing commons for planting would breach “fell’s open nature” (Wilson and Taylor, 2015), tourist and right to roam actor respondents feared that the fencing implemented to prevent deer from entering reforested parcels would block access to walkers. In response, a woodland creation proponent responded to the potential fencing off of access by arguing that trees may increase access in comparison with past land-uses, since woodlands compete with bracken, a fern that impedes walkability. The interviewee added that “you may paradoxically be obtaining more access with trees than with sporting estates. Access may be increased if anything” (Interviewee #10). However, access watchdogs remain concerned that the necessary fencing for woodland creation will not respect safeguards and will further restrict access (Interviewee #1):

When there is an enclosure, there will be a requirement to have a gate or stile to ensure access. But these tend to be box-ticking exercises without long-term management. Technically, you can access the woodland, but in practice, it is impractical. Are these paths going to be maintained or closed in by trees?

- 39 Seven respondents were concerned that deer-fences will not be removed at the end of their contracts, lasting around 15 years. Summarising the situation, an interviewee argued that:

First, there is a chance that no one thinks about doing anything about it in 15 years’ time. Second, because of lack of money: in upland areas, it is almost as expensive to remove the fence as it is to install it. Third, because tree growth is slow and the initial term of 15 years may prove to be insufficient leading to extensions in fencing. Four, if the fence is removed, the livestock may graze in the woodland, making it more difficult to gather the sheep. It may be easier for commoners to keep the fence in place. Finally, keeping livestock out of woodland habitats for long periods of time makes it a nursery for species that would be endangered by the reintroduction of sheep. Hence, conservationists may be opposed to bringing down the fence. (Interviewee #1)

- 40 Woodland managers object to the first argument insofar as fences are not made of steel and need continuous repair, rarely extending beyond their mandate of 15 years.
- 41 The conflict around fencing reflects how legal access, through the granting of access points, does not necessarily materialize in physical access if those access points are not managed or if the fences are not removed at the end of the contract. According to a researcher at the University of Cumbria, physical access must, therefore, be distinguished from legal access. As mentioned before, planting trees on common land may suppress bracken and make the common more hospitable, regardless of underlying changes to access rights. This highlights the importance of de-facto access, which surpasses questions of legal access.

Conclusion

- 42 By analysing tree planting in the Lake District, this paper questioned the socio-political implications of environmental policies in prized touristic landscapes. It showed how the desire to increase the forest cover of the touristic National Park by 2050 sits within a conflicting history of forest governance, which has long been a source of conflict between users, divided in their appreciation of reforestation, perceived as either an enhancement or a degradation of a so-called 'original' landscape.
- 43 It finds that woodland creation unsettles access dynamics in the Lake District, both in the discursive access to knowledge of the landscape as cultural or natural and in the physical access to reforested uplands as a result of changes in land-use types. Creating woodland on Countryside Rights of Way (CRoW) land could restrict access rights to that land since "woodland" is not designated as a statutory open access land-use type in the CRoW act (2000); unlike mountain, moorland, heath, and down. Not limited to this legal technicality, the politics of access are further complicated by fencing-off common land for planting. The analysis corroborates the research on landscapes undergoing a reversal or turnaround of forest loss as "contested processes, simplifying multifunctional landscapes and altering local livelihoods" (Pichler *et al.*, 2022). As woodland creation continues to be heralded as a low-cost and politically feasible climate abatement strategy in prized touristic landscapes, it is relevant to scrutinize its impacts.

BIBLIOGRAPHY

Christian ANDERSON and Mike ROBINSON (eds), *Literature and Tourism: Reading and Writing Tourism Texts*, London, Continuum, 2002.

Paul ARNOULD, "What is a Forest?", in Christine Farcy *et al.* (eds), *Forestry in the Midst of Global Changes*, Boca Raton (Florida), CRC Press, 2018.

Jonathan BATE, *Radical Wordsworth: The Poet Who Changed the World*, New Haven, Yale University Press, 2020.

Jonathan BATE, *Romantic Ecology: Wordsworth and the Environmental Tradition*, London and New York, Routledge, 1991.

Tom BRADFER-LAWRENCE, Tom FINCH, Richard B. BRADBURY, Graeme M. BUCHANNAN, Andrew MIDGLEY and Rob H. FIELD, "Potential areas for woodland creation in the UK", Stirling, University of Stirling, Faculty of Natural Science, Dataset, 2021.

David BRANDON and Alan BROOKE, "Attitudes to Railways in the Arts", in *The Railway Haters: Opposition to Railways, from the 19th to 21st Centuries*, Barnsley (UK), Pen & Sword, 2019.

Robert G. H. BUNCE, Claire M. WOOD, Simon M. SMART, Rachel OAKLEY, Gareth BROWNING, Mike J. DANIELS, Philip ASHMOLE, John CRESSWELL and Kate HOLL, "The landscape ecological impact of

- afforestation on the British uplands and some initiatives to restore native woodland cover”, *Landscape Ecology*, n° 7, p. 5-24, 2014.
- Federico CAVALLERO, Francesco CIARI, Silvio NOCERA, Franz PRETTENTHALER and Anna SCUTTARI, “The impacts of climate change on tourist mobility in mountain areas”, *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 25, n° 8, p. 1063-1083, 2017.
- Shaul E. COHEN, *Planting Nature: Trees and the Manipulation of Environmental Stewardship in America*, Berkeley, University of California Press, 2004.
- CPRE, *Access to nature in the English countryside: A participant-led research project exploring inequalities in access to the countryside for people of colour*, London, The Countryside Charity, 2021.
- Peter DALE and Brandon C. YEN, *Versed in Living Nature: Wordsworth’s Trees*, London, Reaktion Books, 2022.
- DEFRA, *England Tree Strategy: Analysis of Consultation Processes*, London, Department for Environment, Food and Rural Affairs, 2020.
- DEFRA, *Independent Panel on Forestry: Progress Report*, London, Department for Environment, Food and Rural Affairs, 2011.
- Susan DENYER, “The Lake District landscape: Cultural or natural?”, in John K. Walton and Jason Wood (eds), *The Making of a Cultural Landscape. The English Lake District as Tourist Destination 1750-2010*, New York, Routledge, 2013, p. 3-30.
- Melis ECE, James MUROMBEDZI and Jesse RIBOT, “Disempowering Democracy: Local Representation in Community and Carbon Forestry in Africa”, *Conservation and Society*, vol. 15, n° 4, p. 357-370, 2017.
- Karin EDSTEDT and Wim CARTON, “The Benefits That (Only) Capital Can See? Resource Access and Degradation in Industrial Carbon Forestry, Lessons from the CDM in Uganda”, *Geoforum*, n° 97, p. 315-323, 2018.
- Hans ELSASSER and Paul MESSERLI, “The Vulnerability of the Snow Industry in the Swiss Alps”, *Mountain Research and Development*, vol. 21, n° 4, p. 335-339, 2001.
- James FAIRHEAD, Melissa LEACH and Ian SCOONES, “Green Grabbing: A new appropriation of nature?”, *Journal of Peasant Studies*, vol. 39, n° 2, p. 237-261, 2012.
- Constance FASSTRÉ, Hugh P. POSSINGHAM, Diederik STRUBBE and Erik MATTHYSEN, “Identifying Trade-Offs between Biodiversity Conservation and Ecosystem Services Delivery for Land-Use Decisions”, *Scientific Reports*, vol. 10, n° 1, 7971, 2020.
- Forest Research, *Forestry Statistics 2021: A compendium of statistics about woodland, forestry and primary wood processing in the United Kingdom*, Edinburgh, The Research Agency of the Forestry Commission, 2021 [https://cdn.forestresearch.gov.uk/2022/02/complete_fs2021_jvyjbwa.pdf].
- Stephen GILL, *Wordsworth and the Victorians*, Oxford, Clarendon Press, 1998.
- Chris GORDON-SMITH and Guy SHRUBSOLE, “Finding the land to double tree cover”, Friends of the Earth UK, 2020.
- Gov.uk, “Section 3A, Chapter 37”, Countryside Rights of Way Act, 2000.
- Steve HAGIMONT, *Pyrénées. Une histoire environnementale du tourisme, Ceyzérieu (France)*, Champ Vallon, 2022.
- Keith HANLEY, “The Imaginative Visitor: Wordsworth and the Romantic Construction of Literary Tourism in the Lake District”, in John K. Walton and Jason Wood (eds), *The Making of a Cultural*

Landscape. The English Lake District as Tourist Destination 1750-2010, New York, Routledge, 2013, p. 113-132.

Scott HESS, *William Wordsworth and the Ecology of Authorship: The Roots of Environmentalism in Nineteenth-Century Culture*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2012.

IUCN, "World Heritage Nomination. IUCN Comments to ICOMOS", International Union for Conservation of Nature, 2017 [<https://whc.unesco.org/document/159763>].

IUCN, "World Heritage Nomination. IUCN SUMMARY, 4221 Lake District National Park (United Kingdom)", International Union for Conservation of Nature, 1987, p. 77-85 [accessed at the UNESCO archives: Box: 56, Location: B2ST06.3-82].

Sara V. IVERSEN, Naomi VAN DER VELDEN, Ian CONVERY, Lois MANSFIELD and Claire D. S. HOLT, "Why understanding stakeholder perspectives and emotions is important in upland woodland creation. A case study from Cumbria, UK", *Land Use Policy*, vol. 114, 2018.

Deborah JEPSON, *An exploration of the relationship between contemporary spirituality, the physically active rural tourist and the geography of place: A case study of the Lake District*, PhD thesis, University of Central Lancashire (UK), 2013.

Deborah JEPSON and Richard SHARPLEY, "More than sense of place? Exploring the emotional dimension of rural tourism experiences", *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 23, n° 8, p. 1157-1178, 2014.

Jost KRIPPENDORF, *Les dévoreurs de paysages. Le tourisme doit-il détruire les sites qui le font vivre ?*, Lausanne, Éditions 24 heures, coll. « Visages sans frontières », 1977.

Christian A. KULL, Xavier Arnaud DE SARTRE and Monica CASTRO-LARRAÑAGA, "The Political Ecology of Ecosystem Services", *Geoforum*, n° 61, p. 122-134, 2015.

LDNPP, *Lake District National Park Partnership's Management Plan 2020-2025*, Kendal (UK), Lake District National Park Authority, 2021a.

LDNPP, *Trees and woodlands in the National Park*, Kendal (UK), Lake District National Park Authority, 2021b.

LDNPP, *Nomination of the English Lake District. Volume 1. History and development of the English Lake District*, Kendal (UK), Lake District National Park Authority, 2016.

Caitlin E. LITTLEFIELD and Anthony D'AMATO, "Identifying Trade-Offs and Opportunities for Forest Carbon and Wildlife Using a Climate Change Adaptation Lens", *Conservation Science and Practice*, vol. 4, n° 3, 2022.

Robyn LONGHURST, "Semi-structured Interviews and Focus Groups", in Nicholas Clifford *et al.* (eds), *Key methods in geography*, London, Sage, 2016, p. 143-156.

Hayden LORIMER, "Guns, Game and the Grandee: The Cultural Politics of Deerstalking in the Scottish Highlands", *Ecumene*, vol. 7, n° 4, p. 403-431, 2000.

Krishen LYONS and Peter WESTOBY, "Carbon colonialism and the new land grab: Plantation forestry in Uganda and its livelihood impacts", *Journal of Rural Studies*, n° 36, p. 13-21, 2014.

Phil MACNAGHTEN and John URRY, *Contested Natures*, London, Sage, 1998.

Lois MANSFIELD, "Upland farming and wilding", *Ecosystems*, vol. 35, n° 3, p. 15-22, 2014. XMartine MARON and Geoff COCKFIELD, "Managing Trade-Offs in Landscape

Restoration and Revegetation Projects", *Ecological Applications*, vol. 18, n° 8, p. 2041-2049, 2008.

Charles-François MATHIS, *In Nature We Trust. Les paysages anglais à l'ère industrielle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2010.

David MATLESS, *Landscape and Englishness*, London, Reaktion, 1998.

Sylvie NAIL, "The 2011 Forestry Commission Fiasco: Political Roots, Cultural Ramifications", *Revue de civilisation britannique et française*, vol. 23, n° 3, 2018.

NAO, "Planting trees in England", National Audit Office, Department of Environment, Food, and Rural Affairs, 2022 [<https://www.nao.org.uk/wp-content/uploads/2022/03/Tree-planting-in-England.pdf>].

Natural England, "Vital Uplands. A 2060 vision for England's upland environment", 2009 [<https://cieem.net/wp-content/uploads/2019/07/Natural-England-uplands-vision.pdf>].

Roderick P. NEUMANN, *Imposing wilderness: Struggles over livelihood and nature preservation in Africa*, Berkeley and London, University of California Press, 1998.

Liz O'BRIEN, "Public Forest Estate: social study. What do people think about publicly owned woods and forests in England?", Forest Research (UK), 2009 [<https://www.forestresearch.gov.uk/research/public-forest-estate-social-study/>].

Jan K. OOSTHOEK, *Conquering the Highlands: A history of the afforestation of the Scottish uplands*, Acton (Australia), ANU Press, 2013.

Thierry PAQUOT, *Le paysage*, Paris, La Découverte, 2016.

Melanie PICHLER, Martin SCHMID and Simone GINGRICH, "Mechanisms to exclude local people from forests: Shifting power relations in forest transitions", *Ambio*, vol. 51, n° 4, p. 849-862, 2022.

Annah E. PIGGOTT-MCKELLAR and Karen E. MCNAMARA, "Last chance tourism and the Great Barrier Reef", *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 25, n° 3, p. 397-415, 2017.

Ralph PITE, "Wordsworth and the natural world", in Stephen Gill (ed.), *The Cambridge Companion to Wordsworth*, Cambridge (UK), Cambridge University Press, 2003.

Nicole PORTER, "Strategic planning and place branding in a World Heritage cultural landscape: A case study of the English Lake District, UK", *European planning studies*, vol. 28, n° 7, p. 1291-1314, 2020.

Rose PRITCHARD, "Politics, Power and Planting Trees", *Nature Sustainability*, vol. 4, 932, 2021. Public Health England, "Improving access to greenspace. A new review for 2020", 2020 [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/904439/Improving_access_to_greenspace_2020_review.pdf].

Ramblers, "Access to open countryside", blog post, Ramblers, 2022 [<https://www.ramblers.org.uk/policy/england/access/access-to-wild-open-countryside-or-the-right-to-roam.aspx>, accessed July 4th, 2022].

Jacques RANCIÈRE, *Le temps du paysage : aux origines de la révolution esthétique*, Paris, La Fabrique, 2020.xs

James RIBOT and Nancy PELUSO, "A Theory of Access", *Rural Sociology*, vol. 68, n° 2, p. 153-81, 2003.

Harriett RITVO, *The Dawn of Green: Manchester, Thirlmere and Modern Environmentalism*, Chicago, University of Chicago Press, 2009.

Paul ROBBINS, "Political Ecology Emerges", in *Political Ecology: A Critical Introduction*, Hoboken, Wiley Blackwell, 2019 (3rd ed.).

- Lee SCHOFIELD, *Wild fell: Fighting for Nature on a Lake District hill farm*, New York, Double Day, 2022.
- Daniel SCOTT, "Climate change and tourism: Time for critical reflection", *Tourism Recreation Research*, vol. 33, n° 3, p. 356-360, 2008.
- Daniel SCOTT, Geoff MCBOWLE, Alanna MINOGUE and Brian MILLS, "Climate change and the sustainability of ski-based tourism in eastern North America: A reassessment", *Journal of sustainable tourism*, vol. 14, n° 4, p. 376-398, 2006.
- Guy SHRUBSOLE, "Why land ownership is crucial to fixing the climate and nature crises", blog spot, Who Owns England?, 2022 [<https://whoownsengland.org/2022/04/27/why-land-ownership-is-crucial-climate-nature-crises/>].
- Murray C. SIMPSON, Stefan GÖSSLING, Daniel SCOTT, Michael C. HALL and Elizabeth GLADIN, *Climate Change Adaptation and Mitigation in the Tourism Sector: Frameworks, Tools and Practices*, UNEP, University of Oxford, UNWTO, WMO, 2008.
- Pete SMITH, Katherine CALVIN, Johnson NKEM, Donovan CAMPBELL, Francesco CHERUBINI, Giacomo GRASSI, Vladimir KOROTKOV, Anh LE HOANG, Shuaib LWASA, Pamela MCELWEE, Ephraim NKONYA, Nobuko SAIGUSA, Jean-François SOUSSANA, Miguel Angel TABOADA, Frances C. MANNING, Dorothy NAMPAZIRA, Cristina ARIAS-NAVARRO, Matteo VIZZARRI, Jo HOUSE, Stephanie ROE, Annette COWIE, Mark ROUNSEVELL and Almut ARNETH, "Which practices co-deliver food security, climate change mitigation and adaptation, and combat land-degradation and desertification?", *Global Change Biology*, vol. 26, n° 3, p. 1532-1575, 2020.
- Christopher SMOUT, *Nature contested: Environmental history in Scotland and Northern England since 1600*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2000. Erik SWYNGEDOUW, "Depoliticized environments and the promises of the Anthropocene", in Raymond L. Bryant (ed.), *The International Handbook of Political Ecology*, ElgarOnline, 2015.
- Henry Herbert SYMONDS, *Afforestation in the Lake District*, London, Dent, 1936.
- Harvey TAYLOR, *A Claim on the Countryside: A History of the British Outdoor Movement*, Keele (UK), Keele University Press, 1997.
- Joanna E. TAYLOR, "William Wordsworth and the Invention of Tourism, 1820-1900, by Saeko Yoshikawa: The Other Wordsworth. Constructing the Victorian Lake District", *Journal of Victorian Culture*, vol. 20, n° 3, p. 549-545, 2015.
- Basak TANULKU, "The English Lake District: A Culturally Wild Landscape », *International Journal of Wilderness*, vol. 25, n° 2, 2019.
- Ian THOMPSON, *The English Lakes. A history*, London, Bloomsbury Publishing, 2012 (2nd ed.).
- Anna L. TSING, *Friction: An Ethnography of Global Connection*, Princeton, Princeton University Press, 2004.
- Judith TSOUVALIS, *A Critical Geography of Britain's State Forests*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
- John URRY, *Consuming Places*, London and New York, Routledge, 1995.
- John K. WALTON, "Setting the Scene", in John K. Walton and Jason Wood (eds), *The Making of a Cultural Landscape. The English Lake District as Tourist Destination 1750-2010*, New York, Routledge, 2013, p. 31-49.
- John K. WALTON and Jason WOOD, *The Making of a Cultural Landscape: The English Lake District as Tourist Destination, 1750-2010*, New York, Routledge, 2013.

Nicola J. WATSON, *The Literary Tourist: Readers and Places in Romantic & Victorian Britain*, Basingstoke and New York, Palgrave Macmillan, 2006.

Jonathan WESTAWAY, "The Origins and Development of Mountaineering and Rock Climbing Tourism in the Lake District, c. 1800-1914", in John K. Walton and Jason Wood (eds), *The Making of a Cultural Landscape. The English Lake District as Tourist Destination 1750-2010*, New York, Routledge, 2013, p. 155-180.

Raymond WILLIAMS, "Ideas of Nature", in *Problems of Materialism and Culture*, London, Verso, 1985, p. 67-85.

Geoff WILSON and Ken TAYLOR, "Fencing of New Woodlands and Scrub on Open Access Land and its Effect on Access", *Outdoor Recreation Network*, n° 29, 2015.

Saeko YOSHIKAWA, *William Wordsworth and the Invention of Tourism, 1820-1900*, Farnham, Surrey and Burlington, Ashgate, 2014.

NOTES

1. Estimations of annual visitors vary, according to the Lake District National Park (<https://www.lakedistrict.gov.uk/learning/forteachers/ks2tourists>) and Cumbria Tourism (<https://www.cumbriatourism.org/resources/research/>).

ABSTRACTS

This article analyses the socio-political implications of the Lake District's 'landscape transition' amidst an acceleration of tree planting efforts within the National Park. Cradle to English Romanticism and flagship destination for national and international tourism, the Lake District's UNESCO World Heritage cultural landscape is the site of ongoing negotiations between tourist, environmental and agropastoral actors over what counts as 'natural' and 'cultural'. At the crossroads between political ecology and cultural geography, this article analyses how tree planting reconfigures the 'original' landscape attracting 18 million tourists a year and unsettles public access to reforested uplands. In doing so, it sheds light on the socio-cultural obstacles that touristic landscapes must face when implementing ecological landscape transitions.

Cet article analyse les implications sociopolitiques de la « transition paysagère » du Lake District dans un contexte d'accélération des efforts de reboisement au sein du parc national. Berceau du romantisme anglais et destination phare du tourisme national et international, le paysage culturel du Lake District, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco en 2017, est le lieu de négociations permanentes entre les acteurs touristiques, environnementaux et agropastoraux. À la croisée de l'écologie politique et de la géographie culturelle, cet article analyse la manière dont la plantation d'arbres reconfigure le paysage « originel » du Lake District, qui attire 18 millions de touristes par an, et contraint l'accès du public aux espaces de pâturage extensif. Il met ainsi en lumière les obstacles socioculturels auxquels les paysages touristiques doivent faire face lors de la mise en œuvre de transitions écologiques du paysage.

INDEX

Mots-clés: écologie politique, accès, biens communs, agropastoralisme, reboisement

Keywords: political ecology, access, commons, agropastoralism, tree planting

AUTHOR

WALLERAND BAZIN

DPhil student

Human Geography

School of Geography and the Environment, University of Oxford

wallerand.bazin[at]sant.ox.ac.uk

Faire bifurquer le tourisme hivernal ? Controverses et mobilisations socio-environnementales autour de la transition écologique dans une station alpine (La Clusaz, France)

Changing the direction of winter tourism? Controversy and socio-environmental mobilization around transition in an Alpine resort (La Clusaz, France)

Mikaël Chambru et Marion Picard

- 1 Entre 2021 et 2023, un projet de création d'une retenue d'altitude¹ à La Clusaz, dans le massif des Aravis en Haute-Savoie, a donné lieu à une vive controverse publique. Implantée majoritairement au sein du bois de la Colombière à 1 540 mètres d'altitude, cette retenue vise à permettre de stocker 148 000 mètres cube d'eau, dont les deux tiers ont pour finalité de produire de la neige artificielle. Le but est de pouvoir enneiger 33 hectares de pistes supplémentaires à l'horizon 2026, soit 47 % du domaine de ski alpin de la station, contre 27 % aujourd'hui, et de garantir ainsi un meilleur enneigement face aux aléas météorologiques. Ce projet s'inscrit dans la stratégie d'adaptation la plus répandue actuellement dans l'industrie des sports d'hiver pour faire face aux effets de la variabilité de l'enneigement et de l'impact des changements climatiques sur ce dernier. En 2023, la Haute-Savoie comptait ainsi 58 retenues d'altitude destinées à la production de neige de culture². Dans les Alpes françaises, on observe en effet une trajectoire d'équipement croissante des stations de ski, renforçant un phénomène de « dépendance au sentier » des territoires de montagne vis-à-vis du tourisme hivernal (Berard-Chenu *et al.*, 2022). Or, la réduction de cette double dépendance, à la neige et au tourisme, est devenue l'enjeu principal auquel doit aujourd'hui répondre la « transition écologique » en montagne afin de construire un

nouveau « régime d’habitabilité » (Bourdeau, 2021). Malgré cet enjeu, ce projet de nouvelle retenue d’altitude est présenté par ses promoteurs, dès son annonce publique, comme une modalité d’engagement de La Clusaz dans la transition écologique. Cette tension, qui pourrait être perçue de prime abord comme paradoxale, montre avant tout que le concept de transition écologique fait l’objet, au-delà de son apparence consensuelle, d’appropriations contradictoires dans les territoires alpins par des acteurs sociaux demeurant profondément antagonistes dans leur rapport à l’environnement et à l’économie (Chambru, Baptiste *et al.*, 2024).

- 2 À partir du cas du projet de création d’une retenue d’altitude à La Clusaz, cet article analyse les appropriations contradictoires de la transition écologique en montagne et comment celle-ci devient une controverse publique où s’entremêlent et s’hybrident des enjeux sociaux, environnementaux, politiques et techniques. En retraçant la genèse de cette controverse montagnarde, le but est de montrer comment la transition écologique est mise en problème public et autour de quels enjeux, et plus particulièrement comment les mouvements socio-écologistes (Grisoni et Némoy, 2017) participent à cette publicisation conflictuelle. Au-delà de l’apparente homogénéité publique de la transition écologique, les controverses alpines autour du tourisme cristallisent en effet des visions du monde antagonistes, stimulent le développement de stratégies et de jeux d’acteurs, interrogent ses dimensions transformatives et ses finalités (Chambru et Claeys, 2023). En ce sens, elles montrent que la définition qu’il convient de donner aux situations problématiques est en débat dans les territoires de montagne des Alpes françaises structurés par des stations de ski alpin (Chambru et De Oliveira, 2021). Ces discussions publiques révèlent notamment des désaccords sur les solutions à apporter et à mettre en œuvre pour répondre à ces situations et peuvent se résumer ainsi : à quelles temporalités et selon quelles modalités faut-il faire bifurquer le tourisme hivernal si l’on considère nécessaire que cette bifurcation soit davantage anticipée que subie face aux changements climatiques ? Cette perspective transitionnelle se déploie en effet sans horizon stratégique clair dans les Alpes françaises tant les enjeux économiques et politiques sont complexes pour installer un nouveau modèle de développement territorial désirable en rupture avec les figures du « tout-ski » et du « tout-tourisme » face aux nouvelles exigences de soutenabilité environnementale (Bourdeau, 2021).
- 3 Ces désaccords autour de la reconversion post-touristique d’une station de ski sont analysés dans cet article comme autant de « versions alternatives de description ou d’action autour desquelles s’agrègent des camps rivaux devant des auditoires », inhérentes à l’émergence d’un problème public (Cefaï et Pasquier, 2003). Ils expriment ainsi une « conflictualité entre différentes conceptions d’un même problème et du monde social au sein duquel il se déploie » (Badouard et Mabi, 2015), faisant des controverses publiques des espaces de « constitution démocratique des problèmes publics » (Debaz, 2017). Pour cela, l’analyse s’appuie sur un travail de terrain réalisé au cours de cette controverse publique, entre janvier 2021 et octobre 2023, dans une démarche d’enquête « à chaud » sur une mobilisation collective en cours (Paugam et Rui, 2020). Un premier corpus de données qualitatives est constitué par les documents administratifs et techniques du projet de retenue d’altitude, les productions médiatiques sur la période concernée, des échanges informels avec les différents protagonistes de la controverse et des entretiens semi-directifs avec certains d’entre eux, ainsi que des séances d’observation régulières sur le terrain. Un second corpus de

données qualitatives est issu d'une enquête ethnographique réalisée entre novembre 2021 et juin 2022 dans une posture de participation observante auprès des mouvements socio-écologistes engagés dans la protection du bois de la Colombière (Picard, 2022). L'analyse proposée s'appuie sur le croisement des données qualitatives de ces deux corpus afin de montrer ce que cette controverse publique révèle des formes que prend la transition touristique et des débats qu'elle soulève dans les Alpes françaises au regard des trajectoires des territoires de montagne face aux changements sociaux-environnementaux et des mobilisations contemporaines qui s'y déploient (Chambru, Cambone *et al.*, 2024).

1. La transition écologique à l'épreuve de la raréfaction de la ressource en eau

1.1. Le recours à la production de neige pour fiabiliser l'activité touristique

- ⁴ La Clusaz est une commune de moyenne montagne du département de Haute-Savoie (74), située dans le massif des Aravis, chaîne du nord des Préalpes françaises dont le plus haut sommet est la Pointe Percée (2 750 mètres d'altitude). Le village est implanté à 1 040 mètres d'altitude et s'est d'abord ouvert au tourisme estival grâce à la création en 1902 de la route touristique vers le col des Aravis puis le col de la Colombière, permettant la découverte et la promotion du reblochon, dont la production va fortement augmenter au cours du xx^e siècle (Hassid, 2007). Développée autour du village existant, la station naît en 1907 et l'équipement du domaine skiable débute dès janvier 1935, avant de prendre son essor à partir de 1955 avec la construction de la télécabine de Beaufort³. En 2021, le village comptait 1 701 habitants⁴, avec un solde démographique déficitaire depuis 1999 du fait de la pression foncière et du coût de l'immobilier malgré un parc de logements en augmentation constante : le marché est capté par la résidence secondaire, dont la part est croissante⁵. Dotée de plus de 20 000 lits touristiques, La Clusaz est en effet la quatrième station de ski française en termes de coût de l'immobilier, avec un prix au mètre carré de plus de 9 700 euros en 2023⁶. Son domaine skiable, le plus important du massif des Aravis, compte aujourd'hui 125 kilomètres de pistes, réparties dans cinq domaines distincts (Balme, l'Aiguille, l'Étalle, Manigod et Beaufort) entre 1 100 et 2 600 mètres d'altitude et accessibles par 47 remontées mécaniques. À La Clusaz, l'identité locale est ainsi construite autour du ski alpin et de ses imaginaires socioculturels, la station se présentant comme le « temple du freeski » en France⁷. La commune est classée « station de tourisme » en 1956, puis « station de sports d'hiver et d'alpinisme » en 1969 et a obtenu en 2015 le statut de « station classée de tourisme ». Son activité économique repose principalement sur le tourisme dont dépendent 2 000 emplois⁸, à mettre par exemple en regard des 39 emplois agricoles présents sur la commune⁹. Cette activité touristique donne à La Clusaz une fonction de pôle d'emplois (173 emplois pour 100 actifs) et a un effet structurant sur la plupart des autres secteurs d'activité, tels que le commerce et l'artisanat¹⁰. Mais une telle importance de la fonction touristique constitue également une fragilité avec la mise en crise de l'activité touristique hivernale par les effets des changements climatiques. Pour faire face à l'augmentation des températures et à la variabilité interannuelle des précipitations

hivernales, la station a eu recours à la neige de culture dès 1992 pour fiabiliser l'activité du ski alpin¹¹. Ce choix de sécurisation de l'enneigement par l'installation d'enneigeurs artificiels s'inscrit dans une stratégie globale se déployant à l'échelle des Alpes françaises faisant suite à trois hivers consécutifs dits « sans neige » entre 1987 et 1991 (Gauchon, 2009).

- 5 Au cours des deux décennies suivantes, cette stratégie se poursuit et se renforce : la production de neige devient un outil de plus en plus utilisé pour la gestion et l'exploitation des domaines skiables afin d'atténuer les effets du déficit de neige et de se prémunir des conséquences incertaines du réchauffement climatique sur la ressource neige (Paccard, 2009). Cette production de neige de culture nécessite l'implantation simultanée de retenues d'altitude afin de disposer des réserves d'eau nécessaires. Ces ouvrages hydrauliques induisent des risques et impactent *de facto* leur environnement anthropique et écologique, notamment les zones humides et tourbières, les eaux souterraines, les milieux terrestres, les paysages et certaines activités humaines (Evette *et al.*, 2011). Cela entraîne, dès le début des années 1990, l'émergence de nombreuses critiques dans au moins deux directions : ces retenues sont accusées d'être très coûteuses en investissement et en fonctionnement pour les petites et moyennes stations, mais aussi et surtout de participer à une artificialisation toujours plus poussée des milieux montagnards (Marnezy, 2008). À cet égard, des scientifiques alertent déjà sur les effets environnementaux de la généralisation du recours à la production de neige, notamment en termes d'épuisement des réserves d'eau potable en montagne¹². Malgré ces alertes, la production de neige est devenue un élément incontournable du fonctionnement des stations de ski alpin des Alpes françaises avec des besoins toujours croissants pour une ressource finie et sans parvenir à trouver une place dans un modèle de gestion territoriale intégrée de l'eau (Paccard, 2010). Ainsi, dès 2011, à La Clusaz, le bas du domaine de la Balme n'est skiable lors des vacances de février que parce qu'il est enneigé artificiellement, cette production impliquant déjà une gestion stricte de la ressource en eau puisque la station n'a plus que 8 000 m³ d'eau en réserve sur les 191 000 dont elle dispose alors pour cet usage¹³. La commune est en effet dotée de quatre retenues d'altitude interconnectées et réparties sur le territoire : Crêt du Merle créé en 1996 (27 000 m³), Lachat créé en 2000 (65 000 m³) puis agrandie en 2013 (145 000 m³), Beauregard créé en 2004 (44 000 m³) et l'Étale créé en 2007 (55 000 m³). À l'issue de cette phase d'équipement, la capacité totale de stockage d'eau destinée aux canons à neige est de 271 000 m³¹⁴, permettant d'enneiger une surface de piste de 89 hectares sur les 320 que compte le domaine de ski alpin¹⁵.

1.2. Les conflits d'usages autour de l'eau en contexte touristique

- 6 En montagne, la ressource en eau représente autant une contrainte qu'une opportunité pour le tourisme et s'articule autour de multiples enjeux en tension (Reynard, 2020). À La Clusaz, ces enjeux sont au moins au nombre de quatre (Chambru, 2022). Le premier est la préservation d'un environnement fragile afin de respecter le milieu : La Clusaz est située en tête de bassin versant, donne naissance à deux ruisseaux au sein desquels les prélèvements ne peuvent être infinis. Le second enjeu est de garantir une alimentation en eau potable avec des pics de demande liés aux pics de fréquentation : La Clusaz multiplie environ par quinze sa population en période hivernale. Le troisième est de répondre au besoin en eau de l'économie locale, d'une part pour assurer la skiabilité du domaine par le recours à l'enneigement artificiel l'hiver et d'autre part pour maintenir

l'activité agropastorale l'été (la commune se situe dans la zone de production AOC du reblochon). Le quatrième enjeu a trait au stockage de l'eau du fait des spécificités du milieu naturel, la commune se situant au sein d'un massif calcaire. Ces enjeux en tension peuvent générer des conflits d'usage de la ressource en eau lorsque celle-ci diminue sous l'effet du changement climatique alors même que la demande augmente.

- 7 C'est la situation dans laquelle s'est retrouvée La Clusaz à l'automne 2018 du fait d'une période de sécheresse exceptionnelle, notamment marquée par un important déficit de précipitations à partir du mois d'avril¹⁶. Le 14 novembre, une réunion publique est organisée par le maire pour expliciter les causes et les conséquences de cette situation. Le constat est sans équivoque : les ressources en eau potable n'ont pas pu se renouveler suffisamment pour assurer les besoins de consommation à venir, notamment en vue des pics de fréquentation touristique hivernaux. Afin de garantir l'alimentation en eau potable, la décision est prise de réserver 100 000 m³ d'eau stockés dans la retenue de Lachat, destinée à la fabrication de neige de culture. Si la situation hydrique ne s'améliore pas, cette eau sera pompée, filtrée, désinfectée et injectée dans le réservoir d'eau potable principal de la commune. Ainsi, les retenues d'altitude sont envisagées pour la première fois comme une solution pour assurer l'alimentation en eau potable et concilier les différents usages de l'eau à La Clusaz. Dans cette perspective de sécurisation de la ressource en eau et afin d'éviter l'émergence de conflits d'usage, la municipalité annonce à cette occasion la création d'une cinquième retenue d'altitude sur la commune à l'horizon 2021. Les premières démarches administratives sont lancées au cours de l'année 2019.
- 8 En décembre 2020, la nouvelle équipe municipale et la Société d'aménagement touristique et d'exploitation de La Clusaz (SATELC) annoncent le lancement d'une concertation préalable. Celle-ci se déroule du 11 janvier au 8 février 2021, avec pour objectif de débattre des caractéristiques du projet, de ses objectifs et de son opportunité. Le 29 janvier, le projet est présenté en détails aux habitants lors d'une réunion publique retransmise en direct sur internet, avant que le principe n'en soit approuvé le 25 février par le conseil municipal, avec un début des travaux prévus pour l'automne¹⁷. Ce projet, nommé « retenue de la Colombière », ambitionne de stocker sur le plateau Beauregard, à 1 540 mètres d'altitude, un volume de 148 000 m³ d'eau, sur une emprise de 3,8 hectares et avec une digue de 12 mètres de hauteur ; soit une augmentation de 56,92 % de la capacité de stockage des retenues d'altitude de la commune. Le remplissage de ce nouvel ouvrage sera exclusivement assuré par de l'eau potable prélevée au captage de la Gonière en période de forte disponibilité de la ressource, moyennant toutefois une augmentation de l'autorisation de prélèvement, le tiers de la capacité de stockage (50 000 m³) étant voué à l'alimentation en eau potable de la station et le reste (98 000 m³) à la production de neige de culture par un réseau utilisé en estive pour l'abreuvement des cheptels dans les alpages¹⁸. Il est également prévu de construire deux salles de machines, des pistes pour accéder à la zone de travaux, diverses voiries et une plateforme de retournement, ainsi qu'un minimum de 2 kilomètres de tranchées d'une largeur maximum de 1,5 mètres pour raccorder la nouvelle retenue au réseau existant¹⁹. D'ici à 2026, avec cette cinquième retenue d'altitude, la station de La Clusaz aurait la capacité d'enneiger artificiellement 47 % de son domaine de ski alpin, contre 27 % actuellement. Ce chiffre est à mettre en perspective : 39 % des pistes françaises sont couvertes par de la neige artificielle, 40 % en Slovénie, 50 % en Espagne, 70 % en Autriche et en Roumanie, 90 % en Italie (ANCT,

2023). Dans les Alpes françaises, cette systématisation en cours de l'usage de la production de neige participe toutefois au verrouillage de la trajectoire de développement des stations de ski, au sens où elle contribue au renforcement de la spécialisation du tissu économique et de sa dépendance à l'économie touristique hivernale (Berard-Chenu *et al.*, 2022). La neige de culture constitue en effet le deuxième poste d'investissement pour les domaines skiables après les remontées mécaniques, en hausse depuis 2015 (CGDD, 2019). À La Clusaz, le projet de retenue de la Colombière est chiffré à 10 millions d'euros par la municipalité lors de sa présentation publique. Dans un contexte d'injonction à la transition écologique, ce projet ré-interroge donc les relations entre disponibilité de la ressource en eau, durabilité des activités touristiques en montagne et habitabilité du territoire.

1.3. La mise en débat des modalités de la transition touristique

- 9 Le 29 avril 2021, le bilan de la concertation préalable est présenté au conseil municipal : 81 % des 393 observations déposées dans le cadre de la concertation préalable sont défavorables au projet, sans pour autant avoir comme effet de modifier l'économie générale du projet²⁰. À cette occasion, la municipalité annonce la sollicitation du préfet de la Haute-Savoie pour le lancement de l'enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique (DUP) ainsi que le déploiement dans les semaines à venir d'une campagne de communication « La Clusaz transition ». Dans ses modalités, celle-ci s'inscrit dans une approche persuasive de la communication publique dans le sens où elle vise à valoriser le point de vue de la municipalité afin de faire adhérer les habitants à celui-ci (Chambru et De Oliveira, 2021). Cette campagne de communication justifie en effet le bien-fondé du projet de retenue d'altitude de la Colombière en le réinscrivant dans le plan d'action stratégique 2020-2030 adopté par le conseil municipal le 25 février 2021 afin de faire évoluer le modèle socioéconomique de La Clusaz pour l'adapter aux enjeux socio-environnementaux induits par les changements climatiques²¹. La municipalité considère que le fait de passer de 27 à 47 % de domaine de ski alpin enneigé artificiellement permettra de conforter l'activité ski alpin pour les trente prochaines années et de financer ainsi progressivement la transition de la station La Clusaz. Ce point de vue n'est pas partagé par l'ensemble de la population dans le massif des Aravis. Le 22 mars 2021, plusieurs associations locales et environnementales²² lancent une pétition dans laquelle elles dénoncent le « saccage d'un sanctuaire de la biodiversité » pour produire de la neige de culture, tout en affirmant qu'il existe d'autres solutions pour sécuriser l'accès à l'eau potable et engager une transition touristique²³. Deux semaines plus tard, cette pétition devient virale et enregistre plus de 50 000 signatures. Deux visions de la transition écologique s'opposent donc à La Clusaz autour du projet de retenue d'altitude de la Colombière et de sa nécessité. Cette opposition n'est toutefois pas nouvelle puisqu'elle s'inscrit dans un processus de mise en critique croissante des nouveaux projets d'aménagement liés au tourisme dans le massif des Aravis à partir de la fin des années 2010 (Troiano et Laslaz, 2023). Cela a notamment été le cas lors de l'élaboration du projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) Fier-Aravis en 2019, qui prévoyait l'ouverture de deux importantes résidences touristiques à La Clusaz et au Grand-Bornand ainsi qu'un projet de liaison entre les domaines skiables de ces deux stations pour dessiner un « Grand domaine Aravis »²⁴. Au cours de ces premières mobilisations, plusieurs collectifs et associations locales se créent et, à La Clusaz, une liste se constitue pour les élections

municipales du printemps 2020, sans pour autant l'emporter puisqu'elle n'obtient que 37,39 % des suffrages²⁵.

- 10 Lorsque le projet de retenue d'altitude de la Colombière entre en controverse publique au printemps 2021, des appropriations contradictoires de la transition écologique se confrontent donc déjà sur le territoire et animent le débat public. Celles-ci ne sont pas isolées mais s'articulent aux dynamiques observables dans le reste des Alpes françaises interrogeant les trajectoires touristiques et leur place dans les économies locales face à la prise en compte des effets des changements climatiques (Chambru, Cambone *et al.*, 2024 ; Claeys et Hirczak, 2024 ; Langenbach *et al.*, 2020). Toutefois, à La Clusaz, les désaccords ne concernent pas tant la définition de la situation problématique que les solutions à apporter et à mettre en œuvre pour y remédier. Concernant la ressource en eau, le débat ne porte pas sur la dimension limitée de la ressource en eau disponible face à des besoins croissants, ni sur les potentiels conflits liés à ses usages multiples, ni même sur les fortes incertitudes que l'amplification des changements climatiques génère (hausse de la température, baisse de l'enneigement à moyenne altitude, renforcement des épisodes de sécheresse...) ; il se polarise au contraire sur les réponses à apporter, entre deux options possibles : répartir la ressource existante entre les différents besoins en stoppant leur augmentation voire en les réduisant, ou bien augmenter la ressource en eau disponible par la création d'une nouvelle retenue d'altitude, pour ensuite la répartir entre les différents besoins. Comme dans toute controverse, ce débat mêle enjeux sociaux, environnementaux, politiques et techniques (Chambru, 2021).
- 11 Concernant la transition touristique, les différents protagonistes de la controverse s'accordent sur les objectifs de maintenir l'habitabilité du territoire et de transformer l'économie locale. À l'automne 2020, la municipalité annonce ainsi refuser, à la suite de plusieurs mobilisations, l'aménagement d'une résidence touristique de 800 lits sur le site des Chenons afin de préserver les espaces naturels et agricoles, ainsi que l'aménagement de la combe de la Creuse pourtant inscrit comme unité touristique nouvelle (UTN) dans le projet de SCoT²⁶.

2. La transition écologique à l'épreuve des mobilisations socio-environnementales

2.1. L'irruption inattendue du mode d'action occupationnel en montagne

- 12 Du 16 août au 20 septembre 2021 se déroule l'enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique (DUP), au cours de laquelle 1 870 observations sont déposées à propos des enjeux techniques, socio-économiques et environnementaux du projet de retenue d'altitude de la Colombière. Malgré 76 % d'avis défavorables, la commission d'enquête émet le 19 octobre un avis favorable sur le projet, la DUP, l'autorisation environnementale, l'instauration des servitudes, l'enquête parcellaire et la mise en comptabilité du plan local d'urbanisme (PLU). Cet avis s'accompagne de différentes réserves et recommandations auxquelles la municipalité a répondu sans modifier l'économie générale du projet²⁷. Le 2 novembre, le conseil municipal déclare l'intérêt général du projet et s'adresse au préfet de la Haute-Savoie afin qu'il accorde les différentes autorisations nécessaires²⁸. Cette confirmation de l'intérêt général du projet

quand bien même les avis recueillis dans le cadre de l'enquête publique révèlent majoritairement des contestations et des interrogations quant à sa pertinence n'a rien de spécifique à La Clusaz. En effet, si l'enquête publique est un mécanisme cherchant à informer et à recueillir l'avis des publics, elle est avant tout une procédure administrative mettant en scène l'utilité publique des projets afin d'en améliorer l'acceptabilité sociale (Fromentin, 2005). Elle reprend ainsi les codes du débat public pour tenter de neutraliser les oppositions et apparaît, en définitive, comme un outil au service des promoteurs des projets d'aménagement (Graber, 2022). En France, cette absence d'incidence des débats sur les résultats de l'enquête publique est la norme dans le domaine environnemental et aboutit à ce que la participation citoyenne se déploie ensuite hors de ces dispositifs : au lieu d'apaiser les dissensions, elle radicalise souvent les positions des uns et des autres (Allard-Huver et Stein, 2022). Ainsi, à La Clusaz, dès le 12 septembre, 150 personnes participent à une première manifestation organisée sur le lieu futur d'implantation de la retenue d'altitude de la Colombière par les associations locales et environnementales ayant lancé la pétition au printemps. Organisée sous la forme d'une « randonnée découverte », son mot d'ordre est la défense de la biodiversité, de l'hydrologie et des paysages. La mobilisation est locale et sa publicisation l'est aussi : seuls les médias locaux s'en font l'écho dans les jours qui suivent. Dans le massif voisin des Bauges, en Savoie, les travaux de la retenue d'altitude de la Féclaz²⁹ ont débuté fin juin sans que les mobilisations déployées par les habitants de la commune opposés au projet et les associations environnementalistes ne parviennent à les empêcher.

- 13 C'est dans ce contexte qu'une bifurcation s'opère dans la controverse autour de la retenue de la Colombière à partir de l'automne 2021, avec l'irruption inattendue du mode d'action occupationnel (Dechezelles, 2017). Craignant un début imminent des travaux à la suite de la validation du projet par le conseil municipal le 2 novembre, les opposants organisent une marche symbolique de défense de la forêt le 14 novembre. La première phase du chantier de la retenue d'altitude consiste en effet en une opération de déboisement sur le plateau Beauregard. Le lendemain, une vingtaine de militants d'Extinction Rebellion occupent la forêt menacée et annoncent la création de la zone à défendre (ZAD) du bois de la Colombière. Pendant quinze jours, les activistes occupent les lieux jour et nuit, s'enchaînent aux arbres, piègent les troncs et construisent des cabanes afin d'empêcher physiquement le début effectif des travaux et obtenir que le préfet de la Haute-Savoie ne signe pas la DUP. En ce sens, ils tissent et mettent en scène un territoire contestataire résonnant dans les imaginaires et pratiques de l'action collective avec les autres ZAD existant ou ayant existé depuis les années 2010 en France (Corroyer, 2019). Toutefois, la ZAD du bois de la Colombière se démarque de ces expériences en ne transformant pas cet espace en un lieu d'expérimentations sociales, économiques et politiques dont l'objectif est de faire la démonstration *in situ* qu'un autre monde est possible (Rialland-Juin, 2016 ; Pruvost, 2017). Si cette mutation n'a pas eu lieu, c'est notamment parce qu'il s'agissait d'un objectif stratégique défini en amont par les militants. La ZAD se démarque également des autres expériences occupationnelles de forêts en France, qu'elles revendiquent le label ZAD (Egon et Laslaz, 2020) ou qu'elles le refusent (Beauguitte, 2019), car elle a la particularité d'être à durée déterminée et d'avoir été pensée comme telle en amont. La ZAD du bois de la Colombière s'en différencie également car les militants socio-écologistes présents sur le territoire dépassent, dans leurs conceptions, la dichotomie entre « nature appropriable » et « nature à habiter » pour défendre la vision d'une altérité vivante

ayant des droits de vie pour elle-même en dehors de toute considération anthropocentrique (Picard, 2022). Cette dimension éphémère et saisonnière de l'occupation s'explique par une adaptation stratégique plutôt que tactique des mouvements socio-écologistes, dans le sens où ce choix procède d'un calcul stratégique réalisé à partir des données objectivées de la situation et en fonction d'un objectif préalablement identifié et collectivement partagé (Chambru, 2019). En effet, selon la législation environnementale en vigueur dans le bois de la Colombière, les travaux de déboisement doivent impérativement avoir lieu avant le 30 novembre car un arrêté de préservation de plusieurs espèces empêche tous travaux après cette date. L'occupation de la forêt peut donc se limiter à quinze jours et ainsi faire « gagner du temps » aux associations locales et environnementales afin qu'elles puissent lancer les recours juridiques dans les mois suivants pour tenter d'arrêter le projet. Depuis le 19 octobre et l'avis favorable de la commission d'enquête, les associations se préparent en effet à contester devant les tribunaux l'intérêt public de la retenue d'altitude de la Colombière.

2.2. La publicisation conflictuelle d'un projet controversé localement

- 14 Bien qu'éprouvé de longue date au sein des mouvements socio-écologistes (Dechezelles, 2017), l'irruption sur la scène montagnarde du mode d'action occupationnel est alors inédite³⁰. En cela, la ZAD attire immédiatement l'attention des médias nationaux, qui consacrent de nombreux reportages et enquêtes au projet de retenue d'altitude de la Colombière. À l'inverse d'autres situations occupationnelles (Beauguitte, 2019), le recours au label ZAD par les mouvements socio-écologistes ne produit pas ici une typification stigmatisante dans la médiatisation de la mobilisation. La couverture médiatique nationale, à mesure qu'elle se renforce au cours de l'année 2022, contribue au contraire à la valorisation des critiques socio-environnementales du projet et des critiques du recours à la neige de culture pour assurer la fiabilité de l'économie touristique du ski alpin face aux effets des changements climatiques. La retenue d'altitude de la Colombière passe ainsi d'un projet controversé localement à un projet symbolique, à l'échelle nationale, des dissensions grandissantes autour de la transition écologique dans les territoires de montagne, et ce alors même que La Clusaz s'est saisie politiquement de la problématique de la bifurcation du tourisme hivernal depuis 2021 et a déjà pris des décisions en ce sens. Localement, cela contribue à renforcer progressivement la polarisation des positionnements et les crispations idéologiques, mais aussi les tensions interpersonnelles entre les habitants.
- 15 Le 30 novembre 2021, Extinction Rebellion quitte le bois de la Colombière et la ZAD est dissoute, le déboisement étant désormais théoriquement remis à 2022. Au cours du premier semestre 2022, plusieurs acteurs du monde de la montagne suggèrent à la municipalité de La Clusaz d'annoncer un moratoire sur le projet controversé et le lancement d'une nouvelle concertation publique, l'invitant à accepter le risque que celle-ci aboutisse à l'expression locale majoritaire d'un refus de la création de la retenue de la Colombière. Mais la municipalité ne suit pas cette recommandation et continue de défendre le bien-fondé de son projet au nom de la transition écologique en attendant que le préfet de la Haute-Savoie signe la DUP, tandis que les mouvements socio-écologistes continuent de le dénoncer, également au nom de la transition écologique.

- 16 Le 14 juin 2022, les associations organisent une conférence intitulée « L'appel de la montagne à la conversion » dans le village voisin du Grand-Bornand, à laquelle participent 500 personnes³¹. Simultanément, la déterritorialisation du débat hors du massif des Aravis se poursuit avec l'acte 3 de la saison 3 des Soulèvements de la Terre³² les 25 et 26 juin. Organisée sous la forme d'une « rando-manif-festive », 500 personnes défilent dans les alpages autour du col de la Croix Fry, encadrées par un important dispositif de gendarmerie : deux hélicoptères, des dizaines de fourgons et des centaines de gendarmes. La publicisation conflictuelle du projet de retenue d'altitude de la Colombière s'en trouve renforcée et acquière une dimension nationale. Le projet est désormais à l'agenda des luttes écologistes de premier plan et la station La Clusaz est présentée comme le symbole de la destruction des terres de montagne par l'industrie du ski. En s'inscrivant ainsi dans une séquence de mobilisation des Soulèvements de la Terre contre l'artificialisation des sols, cette manifestation renforce l'extraterritorialité de la mobilisation (Egon et Laslaz, 2020).
- 17 C'est dans ce contexte que le préfet de la Haute-Savoie déclare le 19 septembre 2022, par arrêté préfectoral, l'utilité publique du projet³³. Cette décision donne lieu à un nouvel épisode contestataire dans la controverse, marqué par une intensification des conflictualités. En effet, en réponse à la décision préfectorale, une nouvelle occupation du bois de la Colombière est lancée dès le 24 septembre par Extinction Rebellion pour empêcher tout démarrage des travaux de défrichement. Cette nouvelle ZAD se déploie selon les mêmes modalités et les mêmes objectifs qu'à l'automne 2021 : elle redevient le lieu de cristallisation du conflit et fait de nouveau l'objet d'une forte médiatisation nationale. En érigeant comme finalité la défense de la forêt, elle permet d'agrèger autour d'un même objectif, géographiquement et temporellement situé, une diversité de formes d'engagements socio-écologistes que sont « faire avec le système », « faire évoluer le système », « changer le système », « supprimer le système » (Bourg, 2018). L'espace forestier du bois de la Colombière, renommé la « CluZAD », devient alors un espace de « convergence des luttes » socio-écologistes (Grisoni et Némoy, 2017), au sein duquel ces formes d'engagement se coalisent par un travail spécifique de tissage de relations réciproques, d'identification et de définition d'enjeux communs, d'actions conjointes et de partage de ressources pour les réaliser. Les associations locales et environnementalistes soutiennent cette nouvelle occupation et lui apportent un appui politique et logistique. À La Clusaz, la forêt est également directement intégrée dans le dispositif spatial de mobilisation : elle se situe à l'abri des regards et facilite le contrôle territorial du site en même temps qu'elle permet d'attirer l'attention sur la défense de cette cause spécifique dans un contexte d'« écologisation » de la société et des espaces forestiers (Richou, 2020). En ce sens, la mobilisation exploite le double registre de l'invisible et du visible des forêts (Egon et Laslaz, 2020).

2.3. L'interruption de la controverse par sa judiciarisation

- 18 À l'instar des précédentes ZAD forestières à Sivens (Berlan, 2016), Bure (Beauguitte, 2019) et Roybon (Egon et Laslaz, 2020), cette expérience occupationnelle montagnarde remet en cause la légitimité de l'État comme garant de l'intérêt général. À La Clusaz, cette remise en cause est portée devant la justice par cinq associations locales et environnementalistes. Le 29 septembre 2022, ces dernières déposent en effet un référé-suspension devant le tribunal administratif de Grenoble pour demander la suspension en urgence de l'autorisation accordée au chantier et ainsi empêcher son lancement³⁴.

L'autorisation de travaux étant toutefois affichée au bois de la Colombière depuis le 26 septembre, les travaux peuvent commencer à tout moment. Ce déplacement de la contestation dans l'arène judiciaire est une stratégie ancienne de la mouvance écologiste en France, les tribunaux étant des espaces propices à la publicisation des causes environnementales et une ressource politique pour l'action collective (Agrikoliansky, 2010). Cet activisme juridique est ici remobilisé dans le contexte montagnard et dans le répertoire tactique des mouvements sociaux engagés contre le projet de retenue d'altitude, dont l'objectif stratégique dépasse la seule mise en forme des revendications protestataires dans le langage juridique. Le recours au contentieux administratif poursuit en effet trois objectifs ici. Premièrement, il s'agit pour les associations concernées de dénoncer les infractions à la législation environnementale en prenant le relais d'une administration qu'elles jugent défailante. Deuxièmement, il s'agit d'obtenir une remise en cause par la justice des autorisations administratives délivrées par le préfet et de la déclaration d'utilité publique du projet. Troisièmement, il s'agit d'apporter un soutien aux mobilisations en légitimant les actions collectives d'occupation entreprises pour empêcher le début des chantiers en augmentant l'audience de ces revendications. En combinant étroitement action légale et illégale, cette judiciarisation de la controverse dépasse les clivages militants entre légalisme et illégalisme, donnant à voir une hybridation pragmatique des tactiques autour de la légitimité publique pour s'opposer à un projet d'aménagement du territoire jugé néfaste (Tonnelat, 2022). Elle renforce également la médiatisation nationale et, par ricochets, les tensions locales entre promoteurs et opposants au projet, de telle sorte qu'émerge, en réaction, une première contre-mobilisation le 21 octobre. Organisée par le Collectif des jeunes Cluses engagés (CJCE), elle rassemble 300 personnes autour d'un pique-nique sur la place de l'église pour défendre la nécessité du projet de retenue d'altitude de la Colombière afin d'engager la transition écologique de la station, mais aussi pour redorer l'image publique de La Clusaz que les membres du collectif jugent injustement victime de « ski bashing »³⁵.

- 19 Le 25 octobre, le juge des référés du tribunal administratif de Grenoble décide de suspendre l'exécution de la décision du préfet de la Haute-Savoie prise le 19 septembre au motif que, d'une part, la condition d'urgence est remplie du fait que les travaux de défrichage sont prévus en octobre-novembre 2022 et que les opposants au projet qui occupent le site sont susceptibles d'être expulsés par les forces de l'ordre à brève échéance ; et, d'autre part, qu'il existe un doute sérieux sur l'existence d'une raison impérieuse d'intérêt public majeur permettant de déroger à l'interdiction de destruction des espèces protégées³⁶. Cette décision s'inscrit dans un mouvement de fond de la juridiction administrative qui tend de plus en plus à considérer que l'administration se trouve soumise à une obligation de résultat au regard de l'évolution du droit de l'environnement, liée à l'adoption par les pouvoirs publics d'un important corpus normatif de protection de l'environnement (Fort, 2022). Le juge administratif est en effet chargé d'assurer la mise en œuvre et l'interprétation de la législation environnementale, à la frontière du politique et du droit (Rombauts-Chabrol, 2022). Cette expression juridique des conflits territoriaux donne lieu à des affrontements devant les juges administratifs de plus en plus nombreux en montagne (Sulpice, 2024). Pour les mouvements socio-écologistes, la décision du tribunal administratif de Grenoble est une victoire temporaire puisqu'elle interdit les travaux jusqu'à nouvel ordre : ceux-ci ne pourront débiter tant qu'un jugement sur le fond du dossier n'aura pas été rendu. Dès le 26 octobre, les travaux de démontage de la ZAD débutent et

s'achèvent cinq jours plus tard. De son côté, la mairie de La Clusaz décide de faire appel de la décision du tribunal et de se pourvoir en cassation le 31 octobre en portant le dossier devant le Conseil d'État afin de faire annuler l'ordonnance de suspension en urgence de l'autorisation accordée au chantier. Elle est rejointe le 29 novembre par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, qui forme également un pourvoi en cassation. Le 17 août 2023, dans le cadre d'un conseil municipal privé, les élus décident de ne pas lancer les travaux de la retenue d'altitude de la Colombière tant que la décision judiciaire sur le fond de l'affaire ne sera pas rendue, et ce quelle que soit la décision rendue à l'automne par le Conseil d'État sur la légalité de la suspension de l'autorisation environnementale par le juge des référés. Cette décision vise à éviter de faire prendre un risque financier à la commune alors que le processus judiciaire n'est pas arrivé à son terme et que la jurisprudence n'est pas fixée en matière de dérogation « espèces protégées »³⁷. Cette décision de moratoire est ensuite rendue publique dans les médias locaux le 5 septembre par le maire de La Clusaz, qui n'annonce pas pour autant abandonner définitivement le projet controversé. Le 3 octobre, le Conseil d'État annonce que le pourvoi de la commune n'est pas admis³⁸, clôturant ainsi la première séquence de cet épisode judiciaire, en attendant les jugements sur le fond, et, par extension, la controverse en cours depuis le printemps 2021.

Conclusion

- 20 La controverse sur la retenue d'altitude de la Colombière a ainsi participé à la construction du problème public de la transition écologique dans les territoires de montagne. Dans ce processus, les mouvements socio-écologistes ont joué un rôle important dans les conflictualités produites, notamment dans les phases de problématisation et de publicisation de celui-ci. Au-delà des enjeux scientifiques et techniques propres à la retenue et des enjeux connexes de gestion de la ressource en eau sur le territoire, cette controverse montre que l'enjeu principal de la transition écologique dans les Alpes françaises est la bifurcation du modèle socio-économique basé actuellement sur le tourisme hivernal. En ce sens, elle met à l'épreuve les voies transitionnelles du tourisme montagnard dans au moins trois directions. Premièrement, elle confirme que la transition écologique est un concept aux faux airs de consensus dès lors qu'il se déploie concrètement dans un territoire et que les acteurs se l'approprient tour à tour pour justifier leurs actions et leurs décisions antagonistes, dont il est difficile de discerner *a priori* en quoi elles tendent effectivement vers davantage de durabilité. Deuxièmement, elle montre qu'il ne suffit pas de déployer une campagne de communication publique persuasive, justifiant le bien-fondé socio-environnemental d'un projet œuvrant à la transition écologique, pour faire adhérer les publics à celui-ci et ainsi résorber les mobilisations socio-écologistes qui en pointent les errements et les inadaptations face aux changements climatiques. Au contraire, le choix de mobiliser la communication publique sous cette forme pour écarter *de facto* toute forme de débat public autour des enjeux soulevés et des scénarios de transitions possibles tend à cristalliser et à renforcer les conflictualités autour des finalités souhaitables de la transition écologique (Chambru et De Oliveira, 2021). Troisièmement, elle rappelle que cet enjeu ne se matérialise pas par le renoncement immédiat et définitif au ski alpin mais par la mise en débat de la temporalité à laquelle il convient

de prendre la décision de sortir la commune de l'emprise socio-économique du tourisme hivernal et d'en appliquer les modalités.

- 21 Dans le cas de La Clusaz, la question posée par cette controverse publique peut se résumer ainsi : faut-il investir aujourd'hui 10 millions d'euros pour construire une nouvelle retenue d'altitude afin de garantir trente ans de revenus issus du ski et disposer d'autant de temps pour changer de modèle, ou faut-il stopper dès maintenant ces nouveaux aménagements pour investir dès aujourd'hui ces 10 millions d'euros dans d'autres d'activités que le tourisme pour faire face aux changements socio-environnementaux ? Qu'il s'agisse d'une retenue d'altitude, d'une remontée mécanique ou d'une résidence de tourisme, les controverses émergeant dans les Alpes françaises autour de ces projets d'aménagement résultent de la double injonction à laquelle sont désormais soumis les territoires de montagne : la prise en compte simultanée des effets des changements climatiques et du développement économique (Chambru, Cambone *et al.*, 2024). En interrogeant les trajectoires touristiques et leurs places dans les économies locales, la transition écologique et ses appropriations contradictoires par des acteurs sociaux antagonistes dans leur rapport à l'environnement et à l'économie participent ainsi davantage à faire vivre les dissensus territoriaux qu'à les désamorcer. Le cas de La Clusaz en est un exemple saillant. Ce qui est en jeu ici, c'est la capacité du tourisme à contribuer aux dynamiques nouvelles des territoires de montagne. Cette perspective transitionnelle interroge également l'organisation socio-spatiale façonnée par les facteurs d'attractivité touristique des lieux et la manière dont celle-ci peut exister en dehors du contexte touristique qui a contribué à sa production et à sa reconnaissance, avec comme finalité de répondre désormais en premier lieu à des objectifs de développement local (Langenbach *et al.*, 2020). Elle interroge également l'attachement sociopolitique des acteurs institutionnels et des habitants au modèle de la station de ski alpin (Hatt et Claeys, 2024), inscrivant les voies transitionnelles du tourisme montagnard dans une hésitation transformative entre agir créatif multiforme et mal-adaptations structurelles (Bourdeau, 2021).

BIBLIOGRAPHIE

Éric AGRIKOLIANSKY, « Les usages protestataires du droit », dans Olivier Fillieule *et al.* (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 225-243.

François ALLARD-HUVER et Marieke STEIN (dir.), dossier « La concertation citoyenne en environnement », *Les enjeux de l'information et de la communication*, vol. 23, n° 2, supplément A, 2022.

ANCT, *Changement climatique en montagne : relever le défi de l'adaptation dans la gestion de l'eau et du tourisme. Regards croisés sur les pratiques et les politiques en Europe*, Paris, Agence nationale de la cohésion des territoires, octobre 2023.

- Romain BADOUARD et Clément MABI, « Le débat public à l'épreuve des controverses », *Hermès – Cognition, communication, politique*, n° 71, p. 145-151, 2015.
- Laurent BEAUGUITTE, « Le Bois Lejuc occupé : éléments sur le fonctionnement d'une petite zad en Meuse (2016-2018) », *L'Espace politique*, n° 37, 2019.
- Lucas BERARD-CHENU, François HUGUES, Emmanuelle GEORGE et Samuel MORIN, « Trajectoires de développement de la production de neige dans les stations de ski des Alpes françaises : l'influence des spécificités locales et des politiques régionales de soutien », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, vol. 110, n° 4, 2022.
- Aurélien BERLAN, « Entre contestation et cogestion, les luttes territoriales face à l'État. Le cas de la lutte contre le barrage du Testet à Sivens », *Écologie & politique*, n° 53, p. 105-128, 2016.
- Philippe BOURDEAU, « Dilemmes de transition. Les destinations françaises de sports d'hiver entre agir créatif, inerties et maladaptation », *Géocarrefour*, vol. 95, n° 2, 2021.
- Dominique BOURG, *Une nouvelle terre*, Paris, Desclée de Brouwer, 2018.
- Daniel CEFÁĪ et Dominique PASQUIER (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses universitaires de France, 2003.
- CGDD, *L'eau dans les stations de ski : une ressource sous pression*, Paris, Commissariat général au développement durable, mars 2019.
- Mikaël CHAMBRU, « "Plus haute ZAD d'Europe" : faut-il encore aménager les glaciers alpins ? », *The Conversation*, 5 novembre 2023 [<https://theconversation.com/plus-haute-zad-deurope-faut-il-encore-amenager-les-glaciers-alpins-216918>].
- Mikaël CHAMBRU, « À La Clusaz, des pistes existent pour déjouer l'artificialisation de la montagne », *The Conversation*, 22 juin 2022 [<https://theconversation.com/a-la-clusaz-des-pistes-existent-pour-dejouer-lartificialisation-de-la-montagne-183539>].
- Mikaël CHAMBRU (dir.), « Les controverses publiques autour des sciences : frontières, conflictualités et problèmes publics », *Les enjeux de l'information et de la communication*, vol. 22, n° 4, 2021.
- Mikaël CHAMBRU, « Les pratiques info-communicationnelles de la mouvance antinucléaire. Acteurs, formes et enjeux de l'action collective », dans Vincent Carlino et Marieke Stein (dir.), *Les paroles militantes dans les controverses environnementales*, Nancy, PUN-Éditions universitaires de Lorraine, 2019, p. 307-318.
- Mikaël CHAMBRU, Nicolas BAPTISTE, Anouk BONNEMAINS et Cécilia CLAEYS, « La diversification du modèle touristique dans les Alpes du Sud : consensus discursif et dissensus territorial », dans Cécilia Claeys et Maud Hirczak (dir.), *Alpes du Sud : trajectoires d'un espace en transition*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2024.
- Mikaël CHAMBRU, Marie CAMBONE, Raphaël LACHELLO et Emma-Sophie MOURET (dir.), dossier « Encore une transition ? Les territoires de montagne face aux changements socio-environnementaux », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, vol. 112, n° 1, 2024.
- Mikaël CHAMBRU et Cécilia CLAEYS, « Le tourisme scientifique dans les aires protégées multi-labellisées : transition écologique et controverse en montagne », dans Angela Barthes et al. (dir.), *Réserves de biosphère et objectifs de développement durable : enjeux scientifiques et pratiques éducatives en Méditerranée*, Londres, ISTE Éditions, 2023, p. 83-99.

- Mikaël CHAMBRU et Jean-Philippe DE OLIVEIRA, « Changement climatique et développement territorial en montagne : conflictualités et enjeux communicationnels », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n° 21, 2021.
- Cécilia CLAEYS et Maud HIRZAK (dir.), *Alpes du Sud : trajectoires d'un espace en transition*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2024.
- Pablo CORROYER, « "Faunes sauvages" en politique. Tisser et mettre en scène un territoire contestataire : de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes à Bure », *L'Espace politique*, n° 37, 2019.
- Josquin DEBAZ, « Entre science et société, les controverses comme enquêtes collectives », *Zilsel*, vol. 2, n° 2, p. 149-166, 2017.
- Stéphanie DECHEZELLES, « Une ZAD peut en cacher d'autres. De la fragilité du mode d'action occupationnel », *Politix*, vol. 117, n° 1, p. 91-116, 2017.
- Axelle EGON et Lionel LASLAZ, « La ZAD de Roybon face à *Center Parcs*. Occuper l'espace pour résister », *Géocarrefour*, vol. 94, n° 4, 2020.
- André EVETTE, Laurent PEYRAS, Hugues FRANÇOIS et Stéphanie GAUCHERAND, « Risques et impacts environnementaux des retenues d'altitude pour la production de neige de culture dans un contexte de changement climatique », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, vol 99, n° 4, 2011.
- François-Xavier FORT « L'office du juge administratif sous influence climatique », *Revue juridique de l'environnement*, vol. 47, n° 4, p. 689-701, 2022.
- Thomas FROMENTIN, « L'unilatéralité en changement. Le prisme de l'enquête publique », *Pyramides*, n° 10, 2005.
- Christophe GAUCHON, « Les hivers sans neige et l'économie des sports d'hiver : un phénomène récurrent, une problématique toujours renouvelée », *Collection EDYTEM. Cahiers de géographie*, n° 8, p. 193-204, 2009.
- Frédéric GRABER, *Inutilité publique. Histoire d'une culture politique française*, Paris, éditions Amsterdam, 2022.
- Anahita GRISONI et Sophie NÉMOZ, « Les mouvements socio-écologistes, un objet pour la sociologie », *Socio-logos*, n° 12, 2017.
- Marc-Jérôme HASSID, « L'agriculture et l'aménagement des domaines skiables dans les Alpes : des enjeux environnementaux en montagne », *Géococonfluences*, juillet 2007 [<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/DevDur/DevdurScient5.htm>].
- Émeline HATT et Cécilia CLAEYS, « Dépendance, attachement, contestation : quelles transitions pour les stations de sports d'hiver ? », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, vol. 112, n° 1, 2024.
- Marc LANGENBACH, Christophe CLIVAZ et Hugues FRANÇOIS (dir.), « Ré-invention des territoires touristiques : quelle transition pour les stations des Alpes ? », *Via. Tourisme Review*, n° 18, 2020.
- Alain MARNEZY, « Les barrages alpins », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, vol. 96, n° 1, p. 92-102, 2008.
- Pierre-Alexandre MÉTRAL, « Les trajectoires de reconversion post-touristiques des stations de ski fermées françaises », *Géocarrefour*, vol. 95, n° 2, 2021.
- Pierre PACCARD, *Gestion durable de l'eau en montagne : le cas de la production de neige en stations de sports d'hiver*, thèse de doctorat en géographe, Université de Chambéry, 2010.

Pierre PACCARD, « Réchauffement climatique et ressource neige en domaines skiables », *Collection EDYTEM. Cahiers de géographie*, n° 8, p. 181-192, 2009.

Serge PAUGAM et Sandrine RUI, « Enquêter “à chaud” sur les mouvements sociaux. Introduction », *Sociologie*, n° 11, p. 243-249, 2020.

Marion PICARD, *Quand les humains défendent la forêt : une ethnographie avec la communauté activiste du bois de la Colombière à la Clusaz, en Haute Savoie*, mémoire de recherche en anthropologie sociale et ethnologie, EHESS, 2022.

Geneviève PRUVOST, « Critique en acte de la vie quotidienne à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (2013-2014) », *Politix*, vol. 117, n° 1, p. 35-62, 2017.

Emmanuel REYNARD, « Tourisme de montagne et gestion de l'eau et de la neige en contexte de changement climatique », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, vol. 108, n° 1, 2020.

Cécile RIALLAND-JUIN, « Le conflit de Notre-Dame-des-Landes : les terres agricoles, entre réalités agraires et utopies foncières », *Noréis*, n° 238-239, p. 133-145, 2016.

Elsa RICHOU, *La filière forêt-bois française confrontée aux défis de l'écologisation : de l'arbre « sensible » à la malforestation*, thèse de doctorat en aménagement, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2020.

Tiphaine ROMBAUTS-CHABROL, « L'émergence d'un contentieux holistique ? », *Revue juridique de l'environnement*, vol. 47, n° 4, p. 735-746, 2022.

Oriane SULPICE, « Le contentieux des documents d'urbanisme en station de ski comme reflet des conflits territoriaux dans les Alpes du Nord en France », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, vol. 112, n° 1, 2024.

Stéphane TONNELAT, « Convergence des luttes et diversité des tactiques. La ZAD du Triangle de Gonesse dans l'agglomération parisienne », *Politix*, vol. 139, n° 3, p. 65-93, 2022.

Amandine TROIANO et Lionel LASLAZ, « Controverses autour d'une liaison. Géographie du potentiel conflictuel à travers le projet d'équipement du Danay (La Clusaz-Le Grand Bornand) », *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, vol. 111, n° 1, 2023.

NOTES

1. Ce projet est qualifié de « retenue collinaire » par de nombreux acteurs du dossier (journalistes, associations écologistes, juges du tribunal administratif, commissaires enquêteurs, conseil municipal, etc.) dans leurs prises de position publiques. Or, d'un point de vue technique, il est prévu que cette retenue soit alimentée par captage d'eau et non par des eaux de ruissellement, d'où le choix d'employer le terme de « retenue d'altitude » pour la qualifier dans cet article.
2. Préfet de la Haute-Savoie, « Retenues collinaires pour la neige de culture », 4 mars 2024.
3. Voir : « Les débuts des sports d'hiver à la Clusaz », Cinémathèque des pays de Savoie et de l'Ain, 1953, 10m16 : <https://fresques.ina.fr/montagnes/fiche-media/Montag01030/les-debuts-des-sports-d-hiver-a-la-clusaz.html> (consulté en novembre 2024).
4. Dossier complet sur la commune de La Clusaz établi par l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-74080>.
5. Agence des territoires, « Rapport de présentation », PLU de la commune de La Clusaz, 6 avril 2017.

6. T.S., « Courchevel, Méribel, quelles sont les stations les plus chères au mètre carré ? », Mon séjour en montagne, 14 octobre 2023 : <https://www.mon-sejour-en-montagne.com/actualites/courchevel-meribel-queelles-sont-les-stations-les-plus-cheres-au-metre-carre/> (consulté en novembre 2024).
7. Pierre Maultet, « La Balmaz. L'histoire du temple du freeski », 13 décembre 2023 : <https://www.youtube.com/watch?v=vMcOPn2iQq0> (consulté en novembre 2024).
8. Cour régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, « Rapport d'observations définitives. Commune de La Clusaz », 5 mai 2022.
9. Agence des territoires, *op. cit.*
10. *Ibid.*
11. France 3 Alpes, « Canons à neige et manque d'eau : exemple à La Clusaz », 14 février 2011.
12. France 3 Alpes, « Utilisation abusive des canons à neige à Courchevel », 11 janvier 1990.
13. France 3 Alpes, « Canons à neige et manque d'eau : exemple à La Clusaz », 14 février 2011.
14. Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes, « Avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes relatif au projet d'aménagement de la retenue d'altitude de la Colombière présenté par la commune de La Clusaz sur les communes de la Clusaz et de Manigod (département de Haute-Savoie) », 21 août 2020.
15. Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, « Avis de l'autorité environnementale sur le projet d'extension de la retenue d'altitude du Lachat sur le massif de la Balme », 27 février 2012.
16. France 3 Alpes, « Sécheresse et enneigeurs : comment La Clusaz gère ses réserves d'eau potable », 16 novembre 2018.
17. La Clusaz, « Procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2021, compte-rendu », 25 février 2021.
18. Philippe Jacquemin, « Rapport de la commission d'enquête sur l'enquête publique », 19 octobre 2021.
19. La Clusaz, « Dossier d'autorisation environnementale aménagement de la retenue de la Colombière », avril 2021.
20. La Clusaz, « Procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2021, compte-rendu », 29 avril 2021.
21. La Clusaz, « Procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2021, compte-rendu », 25 février 2021.
22. France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes (FNE AuRA), France Nature Environnement Haute-Savoie (FNE Haute-Savoie), Nouvelle Montagne, Mountain Wilderness France, Ligue de protection des oiseaux (LPO) Rhône-Alpes, Extinction Rebellion Annecy, etc.
23. *La Nouvelle Montagne*, « Destruction d'espèces protégées à La Clusaz : sauvons Beauregard », 22 mars 2021.
24. Voir Margot Desmas, « Haute Savoie : faut-il craindre une bétonisation du massif des Aravis ? », <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/haute-savoie/video-haute-savoie-faut-il-craindre-betonisation-du-massif-aravis-1767399.html> (consulté en novembre 2024).
25. Le documentaire, « AVENIR. L'histoire d'un réveil citoyen à l'heure du changement climatique », retrace cette campagne électorale : <https://vimeo.com/549291115> (consulté en novembre 2024).
26. La Clusaz, « Procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2020, compte-rendu », 15 octobre 2020.
27. Philippe Jacquemin, *op. cit.*
28. La Clusaz, « Procès-verbal du conseil municipal du 2 novembre 2021, compte-rendu », 2 novembre 2021.

29. D'un volume de 25 000 m³, cette retenue d'altitude, située à 1 330 mètres, a pour objectif d'alimenter une trentaine de canons à neige pour le domaine nordique de la station.
30. Elle sera suivie, à l'automne 2023, par l'occupation à 3 400 mètres d'altitude du glacier de la Girose, dans le massif des Écrins (Hautes-Alpes), dont l'objectif est de stopper le début des travaux du troisième tronçon du téléphérique des glaciers de la Meije (Chambrou, 2023).
31. Association Protégeons la Joyère, « L'appel de la montagne à la conversion », 14 juin 2022.
32. Les Soulèvement de la Terre est un collectif écologiste organisé depuis 2021 sous la forme d'un réseau de luttes locales contre des projets d'aménagement du territoire jugés néfastes.
33. Préfet de Haute-Savoie, « Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique la création de la retenue d'altitude de la Colombière à La Clusaz » 19 septembre 2022.
34. France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes, « Retenue collinaire à La Clusaz : le verdict du référé attendu le 20 octobre », 13 octobre 2022.
35. Collectif de soutien au projet de retenue de la Colombière, « La Clusaz mobilisée. Rassemblement pacifique pour une vie de village durable », octobre 2022.
36. Tribunal administratif de Grenoble, « Ordonnance n° 2206293 », 25 octobre 2022.
37. La Clusaz, « Procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2023 », 19 octobre 2023.
38. Conseil d'État, « Ordonnance n° 468598 », 3 octobre 2023.

RÉSUMÉS

À partir du cas du projet de création d'une retenue d'altitude à La Clusaz, cet article analyse les appropriations contradictoires de la transition écologique en montagne et comment celle-ci devient une controverse publique où s'entremêlent et s'hybrident des enjeux sociaux, environnementaux, politiques et techniques. En retraçant la genèse de cette controverse montagnarde, le but est de montrer comment la transition écologique est mise en problème public et autour de quels enjeux, plus particulièrement comment les mouvements socio-écologistes participent à cette publicisation conflictuelle. Au-delà de l'apparente homogénéité publique de la transition écologique, les controverses alpines autour du tourisme cristallisent en effet des visions du monde antagonistes, stimulent le développement de stratégies et de jeux d'acteurs, interrogent ses dimensions transformatives et ses finalités. En ce sens, cet article interroge les voies transitionnelles du tourisme en montagne.

Based on the case of the project to create a high-altitude reservoir at La Clusaz ski resort in France, this article analyses the opposing appropriations of the so-called ecological transition in the mountains. It shows how the transition becomes a public controversy when social, environmental, political, and technical issues intertwine. By following the history of this mountain controversy, we aim to show how the ecological transition became a public concern around key issues, and how socio-ecological movements participate in this diffusion. Beyond the apparent homogeneity of the ecological transition, Alpine controversies on tourism crystallise antagonistic worldviews, stimulate the development of strategies and stakeholder interactions, and question the transformative dimensions and the aims of the ecological transition. Overall, the article provides an examination of the myriad transitional paths of mountain tourism.

INDEX

Mots-clés : tourisme, transition, controverses, mobilisations collectives, ski alpin, neige de culture, retenue d'altitude, forêt

Keywords : tourism, transition, controversy, collective mobilization, downhill skiing, snowmaking, reservoirs, forests

AUTEURS

MIKAËL CHAMBRU

Maître de conférences en sciences sociales

Université Grenoble-Alpes

Labex ITTEM - Innovation et transitions territoriales en montagne / Laboratoire GRESEC

mikael.chamburu[at]univ-grenoble-alpes.fr

MARION PICARD

Doctorante en sciences sociales

Institut de psychologie et d'éducation, Université de Neuchâtel

marion.picard[at]unine.ch

Dossier - Tourismes et transitions écologiques

Poursuivre la réflexion

Sciences du tourisme et transition environnementale : quelle place pour le scientifique ?

Tourism sciences and environmental transition: what role for the scientist?

Vincent Vlès

- 1 L'exposition et la vulnérabilité de la montagne aux conséquences du dérèglement climatique sont importantes. Leur aggravation future interroge quant aux dangers pour les programmations des équipements et des aménagements, pour le maintien et le bien-être des populations. Les prises de décision locales dans les processus démocratiques rencontrent des obstacles, dont les plus courants sont l'impossible dialogue entre des acteurs aux logiques souvent opposées. Les groupes de pression qu'ils représentent entreprennent parfois des blocages des procédures d'utilité publique ou font des procès en illégitimité des processus démocratiques mis en œuvre (débats publics, jurys citoyens, enquêtes d'utilité publique, etc.). Dans ce cas, il n'est pas rare que l'argument du *seul* recours au « référendum local comme permettant l'expression du peuple » soit mis en avant pour refuser tout autre dialogue.
- 2 Dans ces controverses, l'incapacité des acteurs à construire un consensus est due à la non-prise en compte des alertes des scientifiques très tôt dans les débats, à leur non-transformation dans des actes, des actions, des programmes, des changements concrets issus des échanges. Le scepticisme des sciences quant à la capacité technique à résoudre l'intégralité des problèmes humains liés aux impacts du changement climatique, la forte propension des territoires à ignorer les logiques de tension autour des usages des « biens communs », la poursuite rationnelle par chaque acteur de son intérêt particulier, ces facteurs débouchent parfois sur des dialogues de sourds, ou même plus simplement sur l'absence de volonté de dialogue lors de l'élaboration des projets. Comment coconstruire ces projets et prendre des décisions plus consensuelles, plus rapidement, plus en phase avec les enjeux futurs ? Comment débloquer les situations conflictuelles ? Les postures scientifiques peuvent-elles résoudre les situations de confrontation ?

Les conditions d'une mise en situation de dialogue

- 3 D'abord, rappelons que les mises en débat public doivent intervenir très en amont du montage des projets. Afin d'être participatifs, il est impératif que les débats publics soient lancés avant la construction du projet, pas après, pour les « négociers » lorsqu'ils sont bouclés. Les « réunions de concertation » sont, en France, très souvent organisées trop tardivement. Si le projet est déjà monté, elles ne permettent alors pas une appropriation par les habitants et usagers des questions à résoudre et des solutions à apporter. Pour la société locale, les questions d'emploi, d'avenir concret ne sont pas des questions philosophiques relevant de débats théoriques, ce sont des réalités palpables, concrètes, sensibles. Ne pas en tenir compte tout au début du montage des projets suscite par la suite des incompréhensions, des colères, des ressentiments, voire des manifestations violentes qui révèlent des attentes déçues, parce que les débats n'ont pas tenu compte des difficultés du quotidien.
- 4 D'autre part, pour anticiper et construire collectivement une culture du risque tout autant que des programmes, enclencher des dialogues fructueux est impératif, plutôt que de se limiter à l'expression de rapports de forces entre des positions déjà tranchées ; pour cela, il faut éviter les procès d'intention et la défiance entre groupes d'acteurs. Gérer les crises coûte et coûtera bien plus cher à terme que de fournir l'effort pour s'adapter maintenant et changer sa manière de voir. Comment faire ?

La neutralité axiologique du scientifique

- 5 Pour que le dialogue soit fructueux, les acteurs doivent apprendre à respecter leurs apports réciproques et à en tenir compte. Aujourd'hui, on assiste souvent dans les débats publics liés aux projets en montagne à de nombreuses confusions des rôles et à une défiance systématique entre les positions des protagonistes : scientifiques, politiques, citoyens, entrepreneurs. Les scientifiques, par exemple, sont parfois soupçonnés de prendre parti et de sortir de la « neutralité scientifique ». Exclure la méfiance et poser calmement les termes du débat nécessite donc de rappeler leur mission, liée aux tenants et aboutissants de leurs travaux, sans les dédouaner de toute responsabilité envers les implications des résultats de leurs recherches.
- 6 Depuis la fin des années 1990, la mission de valorisation de la recherche¹ a pris une ampleur inédite : elle est utilisée dans tous les débats et expérimentations participatifs qui cherchent des solutions à la crise environnementale et aux grands projets confrontés aux défis écologiques. La science est « encadrée » dans la société, elle n'est ni « supérieure » (au-dessus), ni étrangère aux préoccupations de la société : poser une hypothèse, agencer les faits qui permettent de la confirmer ou de l'infirmier est un acte méthodologique qui oriente, qui donne un « sens » à la science. La science n'est pas une tour d'ivoire imperméable aux influences sociales, notamment parce qu'elle permet de mettre au point des technologies, d'ailleurs elle est financée pour cela. De plus, elle a toujours eu des effets immenses sur la société et la nature, qu'elle a contribué à bouleverser. Sa « neutralité » n'est donc pas avérée.

Vérier l'absence de parti pris

- 7 Alors, pour agir dans l'intérêt général, dans les débats actuels liés aux moyens de lutter contre le dérèglement climatique, force est, pour elle, de rester objective : l'absence de parti pris repose avant tout sur l'objectivité. Dans les discussions autour des projets de conservation, d'aménagement ou d'équipement en montagne, les scientifiques en restent aux questions de fait et évitent les jugements d'opinion.
- 8 Cette distinction entre jugement de fait et jugement de valeur est d'ailleurs fondamentale pour tous les acteurs des débats – et pas seulement pour les scientifiques – car elle leur permet d'atteindre une neutralité axiologique. Y parvenir suppose que les intellectuels s'abstiennent d'imposer leurs jugements, de ne pas les cacher dans une analyse soi-disant objective qui, sous l'apparence d'un discours purement factuel, dissimulerait des appréciations personnelles, notamment lorsqu'ils écartent ou ne mentionnent pas des faits qui contrediraient les conclusions avancées. Il faut aux scientifiques une grande attention et une grande rigueur pour y parvenir, tant dans les sciences de la nature que dans les sciences sociales où les idéaux sous-tendent souvent les logiques de l'intervention publique comme privée. La démarche et l'attitude scientifiques supposent d'être capables, dans ces débats, de s'abstenir de prendre position et de suspendre ses jugements de valeur, de taire ses convictions, d'exposer les faits sans parti pris. Cela suppose un travail sur soi afin de regarder et d'exposer les choses, les faits, les actes sans les juger.
- 9 S'ils le souhaitent, les scientifiques peuvent aborder les questions axiologiques (politiques, morales, éthiques) dans d'autres arènes, mais en tant que citoyen et non plus en tant que « savant ». Le scientifique peut tout à fait descendre dans l'arène publique pour défendre ses idées, par exemple exposer qu'à son avis il vaut mieux, pour la société, sacrifier ses intérêts à court terme pour défendre les conditions d'habitabilité de notre planète à long terme. Mais cette arène est celle de la politique, pas celle des débats scientifiques sur les impacts des projets. Il importe donc que le scientifique précise bien, dans ce cas, d'où il parle, si sa position est ou non une posture politique, et quels sont les méthodes et les faits qui valident son expertise.
- 10 Les élus ou les opérateurs obéissent au contraire à une problématique de valeurs, posture libérée de toute tutelle de nature « objective ». Car toute décision politique suppose un arbitrage entre des intérêts différents, voire opposés, et cet arbitrage est, par nature, engagé. Dès lors, le débat, dans cette seconde phase, ne peut se dérouler dans une enceinte confinée (réunions fermées de concertation, réduction des débats à des jurys ou à des mini-conventions de citoyens, réunions de montage de projets) : il doit s'ouvrir à l'ensemble de la société et exposer clairement les valeurs qui orientent nécessairement le choix des principes que ces acteurs vont défendre.
- 11 Rappeler ces principes lors des débats publics autour des projets de développement touristique permettrait déjà de reconnaître à chaque type d'acteur le droit de penser, de s'exprimer et d'agir différemment, de hiérarchiser les positions, de ne pas mettre les arguments sur un même et seul niveau (certains sont d'ordre scientifique, ils relèvent du savoir ; d'autres participent de la décision, donc de la recherche du consensus), de mieux respecter les positions de tous, leurs recommandations, d'en tenir davantage compte. Reconnaître à l'autre son droit d'exposer un avis différent, c'est, déjà, le respecter.

NOTES

1. On peut définir l'action de « valorisation de la recherche » comme le processus mis en œuvre pour que la recherche scientifique ait un réel impact économique et débouche, directement ou indirectement, sur des produits ou des procédés nouveaux ou améliorés, exploités par des entreprises existantes ou créées à cet effet.

AUTEUR

VINCENT VLÈS

Professeur émérite des universités

Laboratoire CERTOP, UMR CNRS 5044 Université de Toulouse

<http://certop.cnrs.fr/VLES-Vincent/>

blog : <https://stations.hypotheses.org/>

vles.vincent[at]orange.fr